

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et Rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS-6^e, 21, RUE CASSETTE
Téléph. Littré 97-39. — Chèques postaux : PARIS n° 1900

SOMMAIRE

L'Allemagne a-t-elle repris sa marche vers l'Est ? par F. TAILLAR	42
France et Iran, par Henri MASSÉ	54
Du Yunnan à l'Océan Indien et à la Mer de Chine, par P.-B. DE LA BROUSSE (avec carte).	55
Le conflit sino-japonais (Quelques faits), par A. M. (suite)	59
Les constructions de chemins de fer en Chine, par François DE LA BROUSSE	61
Indochine. — La consommation du riz indochinois en France. — Les lois sociales. — La question de la monnaie. — Le trafic aérien. — Création d'un cadre d'agents sanitaires. — La culture de l'ananas en Cochinchine. — Les colonies de vacances. — Le crédit agricole mutuel au Binh-Dinh. — Amélioration des accès à Dalat. — L'architecture religieuse au Tonkin. — L'assistance médicale dans le Haut-Chlong. — Le mouvement des échanges à Kouang-tchéou-Wan.	66
Levant. — M. Gabriel Puaux à Beyrouth et à Damas. — La situation en Palestine. — Remaniement ministériel en Turquie.	72
Extrême-Orient. — Chine. Les finances du Kouomintang. — Les émigrés chinois et la guerre. — Le Mandchoukouo et les puissances. — Les initiatives du Sud-Mandchourien — Développement économique de la Mongolie intérieure	74
Japon. L'attitude du Président Roosevelt et du peuple américain dans le conflit sino-japonais. — L'importation du minerai de fer australien.	77
Bibliographie.	78
Dernière heure, Iran. — Reprise des relations franco-iraniennes.	79

CARTE

Les routes du Yunnan	57
--------------------------------	----

LE COMITÉ

Réunion du 27 janvier 1939

Le Comité de l'Asie Française s'est réuni le vendredi 27 janvier 1939, à 17 h. 30, dans la salle du Conseil de la Fédération de la France d'Outre-Mer, sous la présidence de son Vice-Président, M. Robert de Caix, pour entendre une conférence de M. Pierre-André Pagès, gouverneur de la Cochinchine, sur la Cochinchine et l'évolution générale de l'Extrême-Orient.

Etaient présents, aux côtés du Président de la réunion et du conférencier, MM. le Gouverneur général P. Blanchard de La Brosse, secrétaire général du Comité ; Jacques Bacot, Boissonas, Henri Brenier, Chassigneux, André Duboscq, Henri Gourdon, René Grousset, le R. P. Jalabert, Ladreit de Lacharrière, Le Gallen, Le Neveu, Loisy, C. Madrolle, Petithuguenin, Saint-René Taillandier, Comte de Sayve, Steeg, Henri Froidevaux.

S'étaient excusés de leur absence : MM. Foucher, de l'Institut, Paul Labbé, le Général Le Rond, le Président Millerand, René Pinon, le Gouverneur général Roume, Saint-Pierre, Comte de Vauréal.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents et donné communication de la liste des excuses, le Président se félicite de n'avoir, au début de cette réunion, à faire l'éloge d'aucun membre décédé du Comité. Puis, se tournant vers le Gouverneur Pagès, il lui dit quel désir avait depuis longtemps le Comité d'entendre un exposé de lui sur une colonie qu'il connaît parfaitement et qu'il aime, se félicite de voir ce désir réalisé aujourd'hui, et l'invite à prendre la parole.

M. Pierre-André Pagès, répondant à l'invitation de M. Robert de Caix, expose alors, de façon très large, quelle est la situation de la colonie dont il est le gouverneur, tant au point de vue intérieur que dans l'ensemble de notre empire d'Indochine,

et, faisant un tour d'horizon plus large encore, montre le rôle de la Cochinchine dans l'évolution actuelle de l'Extrême-Orient.

A la suite de cet exposé, émaillé de souvenirs et d'exemples personnels, MM. C. Madrolle, André Duboseq, Steeg, Blanchard de La Brosse et Robert de Caix, ont demandé quelques explications et posé différentes questions à M. Pagès. Celui-ci a fourni à ses auditeurs tous les éclaircissements souhaités par eux.

Après avoir remercié le Gouverneur de la Cochinchine de son exposé si nourri de faits et d'observations personnelles, le Président expose à l'Assemblée l'opportunité, pour le Comité de l'Asie Française, de faire connaître son sentiment sur les revendications formulées par certaines puissances étrangères, au sujet de différentes parties de l'Empire colonial français. Avec l'approbation unanime de l'Assemblée, il donne lecture du projet de vœu dont voici le texte :

LE COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE,

Considérant que, si les revendications coloniales formulées en Italie et en Allemagne par une presse entièrement officieuse ne visent pas directement les positions asiatiques de la France, toute concession à la politique de force qui les inspire ne pourrait que compromettre la situation de notre pays en Asie comme dans tout le reste du monde ;

Considérant que le point d'appui de Djibouti est indispensable à nos communications avec l'Inde, l'Indochine et l'Extrême-Orient ;

Exprime le vœu que le Gouvernement français :

Réponde aux tentatives qui s'annoncent contre notre Empire dans un esprit s'inspirant entièrement de l'ordre du jour voté à l'unanimité par la Chambre et déclarant sa confiance dans la vigilance du Gouvernement pour « maintenir l'intégrité de l'Empire français et la sûreté de nos routes impériales... » ;

Comprenne dans cette intégrité non seulement celle des territoires mais encore celle de la souveraineté de la France et des États protégés qui ne doit subir aucune espèce d'atteinte ;

Se refuse, notamment, à toute concession qui pourrait compromettre le rôle de Djibouti comme point d'appui sur la route de l'Inde, de l'Indochine et de l'Extrême-Orient.

Le Comité charge son Président de communiquer le texte du présent vœu au Président de la République, au Président du Conseil et aux Ministres des Affaires Étrangères et des Colonies.

Après examen de chacun de ses paragraphes, ce vœu est adopté à l'unanimité et la séance est levée à 19 heures.

Liste des Souscripteurs

Janvier 1939

MM.

M ^{me} de Montfort ; Boulogne ; Blanchard de La Brosse ; Capitaine Darcy, à Paris ; chacun 100 fr.	400
De Sambucy, à Saint-Etienne-de-Grès.	80

Bib. Universitaire de Poitiers ; Bib. des Officiers d'Aix ; Serv. Topographique, à Alger ; Gouv. gén., à Alger ; Ecole Vétérinaire d'Alfort ; Cie du Canal de Suez ; Bib. Universitaire de Toulouse ; Sté des Etains de Kinta, à Paris ; R. P. Robert, à Paris ; Stechert, à Paris (9^e) ; Bib. Municipale de Cherbourg ; Prof. Mau-nier, à Paris ; Bib. de la Faculté de Droit de Paris ; Bib. Publique de Tananarive ; Gréa, à Rotalier ; Chamb. de Com. d'Angoulême ; Bib. des Officiers de Deir-es-Zor ; Dufourcq, à Paris ; Musée des Colonies, à Paris ; Gouv. de la Cochinchine (2) ; D^r Decourt, à Paris ; Rasmussen, à Paris (2) ; Ambassade d'Italie, à Paris (2) ; Bib. de Pnom-Penh ; Amiral Commandant les forces d'Extrême-Orient ; Bib. du Sénat, à Paris ; Bib. Publique de Tunis ; Desbarax et Castaigne, à Paris ; Musée colonial de Lyon ; chacun 60 fr.

Du Basty, à Ha-Tinh ; R. P. Lassonery, à Haïssa ; Janin, Gourdon, Guesde, à Paris ; Cyrot, à Marseille ; Schéfer, à Versailles ; Carré, à Paris ; chacun 50 fr.

Pardailhé-Galabrun, à Paris

Total Fr. 3.385

L'Allemagne a-t-elle repris sa marche vers l'Est ?

Les événements qui viennent de se passer en Europe centrale ont appelé une fois de plus l'attention du monde sur la politique extérieure du III^e Reich. Ils ont montré la valeur pratique des affirmations contenues dans *Mein Kampf* et fourni une nouvelle preuve de la volonté allemande de reprendre son « Drang nach Osten ». C'est cette marche vers l'Est que nous voudrions étudier. Mais elle est infiniment plus complexe qu'elle ne l'était avant 1914. Son ère géographique s'est accrue. En Europe, elle n'englobe pas seulement la région danubienne, mais déborde vers le Nord en direction des États baltes et n'a renoncé ni aux Balkans, ni aux rives de la Mer Noire. En Asie, elle intéresse le versant anatolien du Caucase, le plateau de l'Iran et toute l'immense bande de territoire qui court de la Caspienne au Sinkiang, où vivent, sous la férule soviétique, de puissantes minorités ethniques.

Le III^e Reich surveille attentivement les mouvements d'indépendance nationaux ukrainiens et turco-tatars. Il s'intéresse à la mise en valeur des Balkans, de la Turquie, de la Perse et met au service de ses appétits une activité débordante servie par de puissants moyens. Ses efforts méritent d'être suivis, car ils intéressent la paix du monde. Aussi voudrions-nous, après avoir étudié la question ukrainienne et les minorités turco-tatars, définir, de façon aussi précise que possible, la politique suivie

par le III^e Reich tant en Europe centrale et méditerranéenne qu'en Asie antérieure (1).

*
*
*

L'Ukraine (*Oukraïna Slobotskaïa*), ainsi nommée parce qu'elle fut la région frontière de la Russie en face de la steppe des Tatars, a pour centre le bassin du Dniepr. Elle s'étend entre le Pripet et la Mer Noire, les Carpathes et le Don. Ce pays, grand comme la France, a été, dès le IX^e siècle, un des noyaux historiques de la Russie, la Petite-Russie, pendant qu'au Nord, dans la région des lacs, croissait la Russie Blanche et que la Grande-Russie prenait corps sous la domination moscovite qui se terrait prudemment dans les forêts entre la Volga et l'Oka.

Le Nord du domaine ukrainien borde les marais du Pripet. C'est une région très humide, boisée, avec des landes et des tourbières. En allant vers le Sud, la forêt se fait plus rare. Chênes, érables et charmes remplacent les conifères avant de disparaître complètement pour laisser place à la steppe plate, à la mer herbeuse « semblable à la prairie américaine et, comme elle, transformée lentement en un champ de céréales ».

Jusqu'à l'horizon, c'est la steppe noire qui borde au Sud-Est la steppe grise où errent les pasteurs nomades. Que ce nom de steppe noire ne fasse point imaginer un pays triste et sombre. Pour se représenter ces plaines, qu'on réalise les pages légères et comme ailées où Gogol dit la beauté joyeuse, lumineuse, de la steppe parfumée, océan de verdure, dorée, émaillée de mille couleurs (2).

L'Ukraine a une histoire. Elle ne surgit pas brusquement de l'ombre. Au XIII^e siècle, elle a été submergée par l'invasion mongole et cette Russie dneprienne, « fine et lettrée, d'où le christianisme était parti à la conquête de toute la Russie », fut détruite. Au début du XVII^e siècle et après les terribles guerres cosaques, l'Ukraine se sépara de la Pologne et s'allia, en 1654, à la Moscovie, portant ainsi un coup fatal à la domination polonaise. Mais les Tsars s'acharnant à détruire méthodiquement les garanties accordées, paysans et cosaques se soulevèrent en 1709, sous l'hetman Mazepa et s'allièrent à Charles XII contre Pierre I^{er}. La bataille de Poltava leur apporta non pas la liberté, mais leur dernier hetman, qui, au lieu d'être élu par les Cosaques, fut nommé par le tsar de Moscou. Les Ukrainiens devinrent les Petits-Russiens. Catherine II poursuivit l'œuvre d'assimilation et, en 1786, détruisit les derniers vestiges de l'autonomie ukrainienne. Le paysan va vivre dès lors dans son village, isolé du monde, pendant que les cosaques, disciplinés, se verront confier la garde de la frontière, face au monde

musulman, en attendant d'être transportés en masse, au delà du Don, sur la rive caucasienne de la Mer Noire où le Kouban devint — ce qu'il est encore — une colonie ukrainienne. Vint la guerre mondiale et l'effondrement de la Russie. Le 19 avril 1917, un Congrès ukrainien réuni à Kiev élit une « Rada » (Conseil central), qui demanda aussitôt, mais sans succès, l'octroi d'une autonomie dans le cadre d'une Russie fédérale. Le 15 novembre 1917, le Conseil des Commissaires du Peuple reconnaissait, par voie de décret, l'indépendance et la souveraineté de l'Ukraine. Le 9 février 1918, la Rada, malgré les protestations de Trotsky, signa le traité de Brest-Litovsk et les Allemands, prenant prétexte d'un appel qui leur aurait été lancé par la population, occupèrent le pays et remplacèrent le Gouvernement légal Holoubovitch-Petlioura par celui d'un colonel de l'armée russe, grand propriétaire foncier, Skoropadski (1). Après la débâcle de l'armée allemande, Skoropadski s'effondre. Un directoire se forme. Petlioura rompt avec Moscou, mais l'armée rouge ne devait pas tarder à réoccuper l'Ukraine malgré les efforts de la France, qui envoya le général Barthélemy à Kiev, soutint Denikine et reconnut Wrangel.

Quant aux Ukrainiens de la Galicie orientale, leur sort fut encore plus rapidement réglé. Dès le 30 mai 1917, M. Petrouchevitch, député ruthène, proclame à Vienne, en plein parlement, que les Ukrainiens d'Autriche mèneront la même lutte que « leurs frères de la Grande-Russie ». Le 9 février 1918, l'Autriche s'engage à créer, dans le cadre de la monarchie, une région autonome composée de la Galicie orientale et d'une partie de la Bukovine hongroise. Le 1^{er} novembre, les unités galiciennes se soulèvent. Le 22 novembre, les Polonais s'insurgent à leur tour et, en mai 1918, les troupes de Pilsudski ont « rétabli l'ordre ».

Finalement, le traité de Saint-Germain donna la Russie subcarpathique à la Tchécoslovaquie — sous réserve que cette province recevrait un statut autonome — et annexa la Bukovine à la Roumanie. Enfin, en 1923, la conférence des ambassadeurs, entérinant le traité polono-soviétique de Riga, reconnut la souveraineté de la Pologne sur la Galicie en prenant acte de la promesse du Gouvernement de Varsovie d'accorder une autonomie de fait à cette province ukrainienne. Mais la Pologne n'a pas plus tenu sa promesse vis-à-vis des 5 millions d'Ukrainiens de la Galicie orientale que la Tchécoslovaquie

(1) Ce que pouvait représenter l'hetman Skoropadski, qui depuis lors n'a cessé de jouer un rôle à Berlin, ressort suffisamment du télégramme adressé le 9 mai par l'ambassadeur d'Allemagne en Ukraine à son Gouvernement. Il faut citer ce document, qui illustre la tactique allemande en matière de libération des nationalités : « Je considère comme nécessaire d'entretenir en Ukraine la fiction d'un Etat indépendant, écrivait-il. Il faut tenir compte de notre opinion publique et de celle des pays neutres et ennemis. Nous saurons l'autorité du gouvernement ukrainien auprès de la population si nous montrons trop clairement qu'il n'est qu'un jouet entre nos mains et que ses ordonnances servent exclusivement nos intérêts. »

(1) La pénétration allemande en Asie Mineure et sur les plateaux de l'Iran fera l'objet d'une étude particulière, car elle nécessite de copieux développements.

(2) Y. M. GOBLET : L'Ukraine (*Le Temps*, 14 décembre 1938).

à l'égard des 500.000 Ukrainiens de la Russie subcarpathique. Cette situation explique les difficultés survenues à l'intérieur de la République de l'Aigle Blanc, les actes de violence isolés ou collectifs et les mesures de répression ordonnées.

L'Assemblée de Genève, statuant sur une plainte ukrainienne, a été dans l'obligation de constater elle-même, en 1932, qu'il existait un état de chose « non entièrement conforme aux garanties que l'on a voulu assurer aux minorités ».

La nation ukrainienne a donc été divisée en quatre tronçons. L'Ukraine soviétique (461.000 km. ca. et 30 millions d'habitants), la Galicie orientale polonaise (100.000 km. ca. et 4.800.000 habitants), la Bukovine roumaine (20.000 km. ca. et 500.000 habitants), la Russie subcarpathique (10.000 km. ca. et environ 100.000 habitants). Ces chiffres sont évidemment contestés par les partisans de feu Konovaletz (1), qui revendiquent ce qu'ils appellent « la Grande Ukraine ». Elle s'étendrait sur les rives de la Mer Noire, des bouches du Danube aux portes du Caucase et, débouchant sur la Caspienne, isolerait de l'U. R. S. S. Bakou et ses pétroles. C'est, comme l'a indiqué M. H. Rollin dans *Le Temps*, « presque tout le territoire occupé dans ces régions par les troupes allemandes en 1918 et dont l'article 12 de l'Armistice, confirmé par l'article 453 du traité de Versailles et appuyé par des soulèvements locaux, leur imposa l'évacuation ».

Le mouvement national ukrainien, tel qu'il existe dans sa forme actuelle, ne date que de quelques années. Pendant plus de dix ans, en effet, les relations des Ukrainiens et des Russes ont été relativement bonnes. Dès 1930, le procès de « l'Union pour la libération de l'Ukraine » révélait l'existence d'une organisation secrète dont le but était de renverser le Gouvernement soviétique et de le remplacer par un état ukrainien indépendant soustrait à l'influence de Moscou.

Moins de quatre ans plus tard, Skrypnik se suicidait pour échapper à une accusation dont il prévoyait trop bien les conséquences. Avec lui disparaissaient, un jour l'un, un jour l'autre, tous les anciens communistes ukrainiens, tous les révolutionnaires éprouvés qui avaient créé la République d'Ukraine, l'avaient défendue dans les périls, avaient formé et façonné sa jeune âme. Depuis quelques années, les noms inconnus se succèdent aux fonctions importantes : les différents plans ne sont pas exécutés, les procès pour sabotage, action contre-révolutionnaire, se multiplient, et aussi hélas ! les exécutions, les bannissements. Quant à la russification, elle reprend comme au plus beau temps des tsars.

Que s'est-il donc passé ? Nous sommes réduits aux hypothèses, mais un fait est certain : les relations se sont tendues entre Moscou et l'Ukraine. Le mouvement séparatiste ukrainien, qui n'existait pas jadis, est devenu une réalité. Pourquoi ?

Un chauvinisme ukrainien, aussi haïssable que le

chauvinisme grand-russe, disait le 18 juin 1930, M. Kossier, alors secrétaire du parti communiste ukrainien, se serait développé dans les masses profondes du peuple. En prenant conscience de leur passé, de leur avenir, les Ukrainiens se seraient éloignés des Russes. Tel un vin trop généreux, l'ukrainisme serait monté à la tête de ses nouveaux adeptes, les aurait rendus intolérants, aurait développé leur xénophobie. Il se peut. Ces réactions excessives ne sont pas rares dans l'histoire des mouvements nationaux.

Les Bolcheviks assurent également que certaines influences étrangères se seraient exercées dans le but d'envenimer les relations entre Russes et Ukrainiens. L'hypothèse est plausible et il semble bien que le procès de l'union pour la libération de l'Ukraine lui ait apporté quelque confirmation (1).

Mais ce qui est certain, c'est que le peuple ukrainien aurait continué à vivre sous la férule de Moscou si les chefs communistes n'avaient décidé de procéder à la collectivisation des terres. Cette transformation déclencha une violente révolte, qui, de 1928 à 1932, coûta des millions de vies humaines. Les villages furent abandonnés, les toits des maisons enlevés, les arbres abattus, le bétail massacré et les chevaux lâchés dans la steppe. Tout plutôt que de faire partie des fermes collectivistes. Avec le temps, on semble être arrivé à un compromis. Certaines fermes collectivistes sont maintenues ; toutefois le paysan garde la moitié de sa récolte, a sa maison à lui, son jardin, son bétail ; mais cette lutte de tous les instants lui a fait prendre conscience de sa force, lui a donné un sentiment national qu'il n'avait pas. Il aspire maintenant à vivre libre, et à disposer de lui-même.

En Pologne, les Ukrainiens attendent encore l'exécution des promesses inscrites dans les actes internationaux, et la lutte qu'ils mènent pour leur idéal s'élève jusqu'au sublime.

Aucun sacrifice ne leur coûte, comme jadis aux Irlandais, et ils ont fait leur la profonde parole de Luther : « Votre force est en vous ». Leur jeunesse est condamnée à l'inaction et au dénuement. Leurs adolescents savent que toutes les carrières leur sont fermées, qu'ils ne seront jamais fonctionnaires, qu'ils n'auront jamais un grade dans l'armée. Ils ne fument ni ne boivent parce que le tabac et l'alcool sont des monopoles de l'Etat polonais. Ils souffrent, mais ils espèrent en croyant à un avenir meilleur.

Peu à peu, tous les partis ukrainiens se sont fondus en un parti unique, qui incarne l'idéal national. Ce parti, suivant les méthodes de l'ancienne Autriche, n'est pas seulement une organisation politique. Il s'appuie sur un complexe économique à base coopérative. Le parti a ses banques, ses coopératives laitières, de boucherie, des petites industries qui ont permis, jusqu'alors, en donnant de modestes salaires et des bénéfices limités, de vendre les produits des paysans, d'assurer une existence chétive, mais décente, à une élite intellectuelle, au moins en Galicie. Les difficultés matérielles sont plus grandes en Volhynie, dans les voïvodies de la Pologne orientale, qui connaissent une misère affreuse, un dénuement total. L'élément polonais y est d'ailleurs presque aussi malheureux.

Ces conditions d'existence inhumaines et quasi incroyables expliquent et, dans une certaine mesure, excusent les actes de terrorisme qui ont désolé, pen-

(1) Assassiné à Rotterdam le 23 mai 1938. Un résumé de sa vie a été donné dans le numéro de la revue *Le Caucase*, de juin 1938.

(1) René MARTEL : Le problème de l'Ukraine (*Politique étrangère*, n° 6, décembre 1938, p. 557).

dant de longues années, les provinces de la Pologne habitées par les Ukrainiens. Comme en Irlande, les maisons, les fermes des colons polonais ont flambé dans la nuit, les trains ont déraillé, des postes militaires ont été attaqués. Les Ukrainiens ont repris les méthodes appliquées jadis par Joseph Pilsudski dans sa lutte pour la libération de la Pologne (1).

Depuis quelques années, une sorte de trêve avait été observée, mais il semble bien qu'elle touche à sa fin. Le 7 mai 1938, les députés de la minorité ukrainienne siégeant à la Diète ont présenté une motion réclamant l'autonomie territoriale, pour ce qu'ils appellent « les terres de Halicz et de Volhynie ». Cette motion, qui aurait pu être à la base d'un compromis, a été impitoyablement rejetée le 23 décembre 1938 : « La Pologne ne saurait admettre aucune tendance séparatiste dans des régions qu'elle considère comme historiquement liées à elle. » Cette réponse est peut-être lourde de conséquences (2).

Quant à l'Ukraine carpathique, c'est un des pays les plus déshérités de l'Europe, puisque les décisions de Vienne lui ont enlevé les seules régions fertiles de son territoire et ses deux capitales. Malgré tout, les habitants de ce couloir montagneux, d'où vient la Tisza, croient en la nation ukrainienne. Leur patriotisme, créé et soigneusement entretenu par de jeunes instituteurs et par l'église uniaste représentée par Mgr Valosin, reste vivace, mais ces Ukrainiens savent que leur petit pays est menacé par la Pologne et la Hongrie, qui ne cessent d'affirmer leurs intentions de se donner, tôt ou tard, une frontière commune. Comme il n'est pas certain que leur patriotisme suffise à écarter ce danger, ils espèrent en l'intervention allemande, qui voudra garder libre sa seule voie d'accès à la Roumanie.

En résumé, le mouvement actuel tend, comme but final, à la création d'un état ukrainien indépendant qui grouperait tous les Ukrainiens dans un même cadre national. Il y aurait ainsi la perspective de voir se constituer, éventuellement, un État de quelque 32 millions d'habitants, c'est-à-dire égal, comme population, à la Pologne actuelle.

* * *

Les Turco-Tatares occupent une aire géographique nettement déterminée. Ils s'étalent sur une immense bande de territoire, relativement étroite, qui court de la Crimée et du Caucase, à travers toute l'Asie centrale, jusqu'au Sinkiang et au Kansou et pousse d'assez fortes minorités en Pologne, en Russie, en Afgha-

nistan, au Japon et en Iran. Tout en se gardant d'exagérer le déterminisme géographique, on peut dire que leur histoire est écrite par la nature. Nomades ou semi-nomades, chasseurs ou pêcheurs, petits commerçants et quelquefois paysans, ils s'étalent dans les régions fertiles, se groupent dans les oasis du Turkestan, s'infiltrèrent à travers les déserts et peuplent les steppes de l'Asie centrale.

Autrefois, leur exode sur l'antique route de la Soie ne connut pas de limite territoriale.

De grands rêves prennent corps et se reflètent dans leur idéologie politique, dans leur religion. Les cavaliers chevauchent dans la steppe infinie, et le soir, assis devant leur tente, ils fixent leur feu de veille, ils songent..., ils voient de grands empires, des ponts entre les continents, des « Weltreligionen » dans lesquelles Bouddha, le Christ et Mahomet se fondent en une seule figure. Ils répètent des prophéties étranges, citent des exemples de sombre et farouche solidarité, écoutent les chuchotements qui circulent dans les médersas et entre les cercles d'émigrants de Kaboul, de Moukden, de Kobé, du Caire, de Berlin, de Constanza et de Varsovie (1).

Les Turco-Tatares, qui sont plus de 20 millions, parlent généralement le turc et sont Musulmans (sunnites de rite hanefite); quelques tribus isolées sont chrétiennes comme les Tatares de la Volga, certaines sont rattachées à d'autres peuples comme les Tatares de Pologne, de Lithuanie, ou les Mahométans chinois. Quelques-unes peuvent être considérées comme des nomades primitifs; d'autres au contraire, très évoluées, comme les Tatares de la Volga ou de Pologne, les Uzbeks d'Asie centrale, les Iraniens d'Azerbaïdjan, forment le noyau politique de ce que l'on peut appeler le « nationalisme turco-tatar ».

Ce nationalisme ne date pas d'aujourd'hui. Dès 1900, les innombrables éléments ethniques qui constituaient alors l'immense Empire russe commencèrent à s'agiter. Polonais, Tatares Nogaïs, Tatares d'Astrakan et de la Basse-Volga, de Crimée, de Kazan ou de Sibérie, Bachkirs, Kirghizes, Uzbeks, Dounganes, Tadjiks et Turkmènes (2), s'efforcèrent de créer une agitation locale. Ce besoin de rassemblement, encore confus, indéterminé, en Asie centrale, amena les intellectuels Tatares européens à se compter et à se mieux connaître. Pour cela, dès 1905, ils décidèrent la convocation d'un congrès musulman à Nijni Novgorod. Là, malgré la police qui interdisait toute réunion, leurs délégués élaborèrent un programme et formulèrent leurs revendications. La révolution d'octobre 1905 et les libertés octroyées par le Tsar provoquèrent une explosion de nationalisme intense dans toutes les communautés musulmanes, et Fathi Efendi Karinov, d'Orembourg, convoqua un congrès musulman général qui devait grouper à Pétrograd, le 15 janvier 1906,

(1) H. VON WALDHEIM : La politique turco-tatare. *Politique étrangère*, juin 1938, p. 237.

(2) On trouvera dans le volume LVI de la *Revue du Monde Musulman* (décembre 1923) des renseignements très complets sur la répartition géographique des Tatares.

(1) René MARTEL : *Art. cité*, p. 559.
(2) Le comité exécutif ou parti national ukrainien vient de voter une résolution stipulant : « La nation ukrainienne proteste contre la politique intérieure et extérieure de la Pologne qui tend à anéantir l'élément ukrainien et les intérêts vitaux de celui-ci. Cette politique ne peut être approuvée. En conséquence, les délégués demandent que le comité mette d'urgence au point un projet d'autonomie de l'Ukraine en s'inspirant du programme de Carlsbad de M. Conrad Heinlein et que ce projet soit officiellement présenté à la Diète Polonaise ».

des délégués venus de Crimée, du Caucase, du Turkestan, de Sibérie, d'Oufa, de Kazan, d'Orenbourg et de Simbirsk. Malgré la surveillance exercée par la police, les délégués avaient eu le temps de se concerter et de désigner une commission supérieure de sept membres qui fut reçue par M. Witte. Après s'être fait communiquer les résolutions votées par le Congrès, M. Witte annonça que le Gouvernement de S. M. le Tzar était décidé à traiter ses sujets musulmans sur le même pied d'égalité que les autres sujets de l'empire, et s'efforcera de leur donner satisfaction en ce qui concerne la réforme de l'administration, la création d'écoles musulmanes, l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, la distribution de terres aux cultivateurs pauvres.

Les élections qui eurent lieu au début de 1908 envoyèrent 36 délégués musulmans à la première Douma. La dissolution de cette assemblée provoqua la réunion d'un troisième congrès musulman qui se tint à Makana, près de Nijni Novgorod, le 15 août 1906, sous la présidence d'Ali Merdan Bey Topchibacher, de Bakou. Il groupait 800 membres. Lors de l'ouverture de la deuxième Douma, il y avait 43 députés musulmans; mais ce groupe ethnique avait perdu son homogénéité, car il comprenait des religieux et des laïcs. Comme la loi du 3 juin 1907, qui avait ordonné la dissolution de la Douma, avait également privé du droit de vote plus de 15 millions de Musulmans, la troisième assemblée n'eut que 10 députés musulmans, heureusement tous hommes de valeur. Mohamed Chakir Tokaïev, d'Oufa, le colonel de la garde cosaque Koutlouk Bakir Tevkilev, le Prof. Chérif ed Din Mahmoudov, Khalib bey Khas Mohamedov, représentant de la Transcaucasie, Ibrahim bek Haïdarov, représentant du Daghestan, Sadry Maksoudov, de Kazan, et le colonel Moufti Zadé, député de Crimée, s'affirmèrent vite comme des personnalités de premier plan. C'est ainsi qu'à une attaque portée par un député d'extrême-gauche sur les tendances panislamiques du groupe musulman de la Douma, Maksoudov répondit :

Nous professons, Messieurs, une religion commune qui nous est propre : nous possédons une individualité nationale. Ces deux choses nous sont chères et nous sommes décidés à les défendre et à les préserver par tous les moyens que la civilisation nous fournit. Ceux qui sont actuellement au pouvoir et ceux qui ont ou qui auront un rapport quelconque avec le pouvoir doivent le savoir. Il ne dépend que de nous, représentants de la vie politique du peuple, de créer une question musulmane ou d'y mettre fin. J'espère cependant qu'à l'avenir nous n'aurons pas à lutter pour la défense de notre foi, de notre individualité nationale et de notre langue.

Je crois au peuple russe. Avec son âme sensible et intelligente, le peuple russe comprendra que ce qui lui est cher est justement cher aux autres peuples. Il comprendra qu'on peut bien vivre soi-même sans qu'il soit nécessaire d'inquiéter les autres. Messieurs, je ne connais pas vos intentions à notre égard, mais je m'adresse au gouvernement, à la majorité de la Chambre et je dis : Quelle politique entendez-vous suivre l'égard des Musulmans ? Va-t-on toujours

poursuivre l'ancienne politique qui avait pour but, moyennant des atteintes systématiques à notre individualité, d'activer notre dissolution ethnique dans un océan de russification ? Ou bien va-t-on renoncer à cette politique ? Si le Gouvernement n'a point de desseins cachés, qu'on me réponde franchement. Cependant, avant de quitter cette tribune, je crois devoir répondre à la question que se posent beaucoup de ceux qui me font l'honneur de m'entendre. Il s'agit de savoir quels sont les sentiments de la population musulmane par rapport au peuple russe et à l'Etat russe ? Eh bien, chez l'individu comme dans tout groupement ethnique, l'amour et le dévouement ressentis envers la patrie sont en rapport avec la somme des bienfaits normaux que chaque peuple, chaque individu retirent de cette patrie. Nous autres, Musulmans, nous aspirons à un brillant avenir dans une Russie libre, éclairée et riche (1).

La question des nationalités, prise dans son sens le plus large, était posée et ni la dissolution de la troisième Douma, ni les promesses faites par le Gouvernement devant la quatrième, ne pourront arrêter l'essor national des peuples allogènes qui, peu à peu, affirment leur droit à la vie et à l'indépendance. La déclaration que les Musulmans séparatistes, réunis à Lausanne, adresseront au Président Wilson dans le courant de l'année 1916, ne fait que rendre publique la pensée de tous.

Nous, Musulmans de Russie, Tatars, Bachkirs, Kirghizes, Sartes, Tadjiks, Turcomans, peuples montagnards du Caucase, sommes au nombre de vingt-cinq millions. L'oppression du Gouvernement russe a éveillé en nous un sentiment de solidarité inconnu autrefois. Nous tous protestons contre cette oppression. On empêche la pratique de notre culte, notre bien le plus sacré. En 1892, les Russes voulaient apporter des modifications au Coran. On ne tient nul compte de nos droits politiques reconnus par la loi ; tout développement matériel et intellectuel est enrayé. Notre participation aux emplois dans l'armée, l'administration, les tribunaux, les professions libérales est restreinte. Nos terres nous sont enlevées et données sans indemnité à de puissants favoris. Depuis la guerre, il n'y a même plus l'ombre de justice ; nous sommes persécutés et brutalisés sans jugement (2).

Au lendemain de la révolution de février 1917, le parti musulman russe se rallia au gouvernement provisoire, et Rassoul Zadé, chef du parti fédéraliste, caractérisant les relations russo-musulmanes de cette période, disait :

Le pays qui pendant longtemps a rempli envers nous le rôle de marâtre et dans lequel, journalièrement, nos frères musulmans étaient considérés comme des citoyens de troisième ordre, devient actuellement la patrie, notre mère. Cette patrie est menacée d'un grand danger ; aussi nous tous, Musulmans, réunis ici en Congrès, devons-nous prêter notre appui au pays dont nous faisons partie et défendre les intérêts de cette unité qui s'appelle la Russie libre (3).

Aussitôt après le coup de force bolcheviste, les Musulmans évoluèrent rapidement vers un séparatisme définitif et, comme Lénine et ses amis avaient besoin de l'appui des masses musulmanes, le décret du 2 novembre 1917

(1) Joseph CASTAGNÉ : Russie Slave et Russie Turque. *Revue du Monde Musulman*, vol. LVI, p. 144 et 145.

(2) J. CASTAGNÉ : *Art. cité*.

(3) J. CASTAGNÉ : Le Bolchevisme et l'Islam. *Revue du Monde Musulman*, vol. LI, p. 2.

reconnut aux allogènes le droit de disposer d'eux-mêmes.

Le droit pour les peuples de Russie de disposer d'eux-mêmes avait déjà été proclamé par le I^{er} Congrès des Soviets en juin 1917.

Le II^e Congrès des Soviets du mois d'octobre 1917 confirmait ce droit d'une façon plus décisive et plus précise encore.

Exécutant la volonté des dits Soviets, le Conseil des commissaires du peuple, dans sa déclaration du 2-15 novembre 1917, a résolu la question des nationalités en se basant sur les principes suivants :

- 1^o Egalité et souveraineté des peuples de Russie ;
- 2^o Droit des peuples de Russie de disposer d'eux-mêmes jusqu'à séparation et constitution d'un Etat indépendant ;
- 3^o Suppression de tous privilèges et restrictions dans le domaine religieux ou national ;
- 4^o Libre développement des minorités nationales et des groupements ethniques habitant le territoire russe.

En même temps, un appel enflammé était lancé à tous les Musulmans de Russie et d'Orient, afin qu'ils prêtent leur appui sans réserve à la jeune révolution.

Musulmans de Russie, Tatars du Volga et de Crimée, Kirghizes et Sartes de Sibérie et du Turkestan, Turcs et Tatars de Transcaucasie, Tchetchènes et Montagnards du Caucase, et vous tous dont les mosquées et les oratoires ont été détruits, dont les croyances et les coutumes ont été foulées aux pieds par les Tsars et les oppresseurs de Russie, Vos croyances et usages, vos institutions nationales et culturelles sont désormais libres et inviolables. Organisez votre vie nationale en toute liberté. Vous en avez le droit. Sachez que vos droits, ainsi que ceux de tous les peuples de Russie, sont sous la sauvegarde puissante de la révolution et de ses organes. les Soviets des ouvriers, soldats et paysans. Prêtez votre appui à cette révolution et à son Gouvernement.

Mais à mesure que le Gouvernement soviétique voyait son autorité s'affermir, des conceptions nouvelles se manifestaient. Par décret du 19 mai 1920, il réorganisait le Commissariat des nationalités ; le 4 novembre, il centralisait la représentation des républiques autonomes soviétiques pendant que le *Soldat rouge* du 18 décembre 1921, organe des Soviets pour la propagande dans l'armée, annonçait que « le pouvoir des Soviets ne saurait favoriser un mouvement national quelconque dans les formes qui se sont manifestées au Caucase, en Ukraine, dans la République des Tatars... Ces formes, essentiellement bourgeoises, n'ont d'autre but que de réduire à l'esclavage les classes laborieuses indigènes ». Bientôt le décret du 24 juin 1922 faisait retomber sous le joug du pouvoir central et de ses organes administratifs les régions et républiques dites « autonomes ». Les bolchevistes ne s'étaient rapprochés des indigènes que pour mieux les asservir (1).

(1) On ne saurait envisager ici de mentionner, même sommairement, la réaction des républiques autonomes contre cette nouvelle subordination au pouvoir central. Voir à ce sujet le volume LI de la *Revue du Monde Musulman* : Les organisations soviétiques de la Russie Musulmane, par J. CASTAGNÉ, et le Bolchevisme et l'Islam, par F. TAILLARDAT (*Asie Française*, octobre 1935, p. 250-262).

Depuis, la lutte entre les Soviets et les nationalités opprimées, n'a jamais cessé. De 1923 à 1927, elle fut violente et les troupes rouges réprimèrent impitoyablement tous les mouvements d'indépendance. Puis les chefs disparurent un à un, tués au combat, assassinés ou déportés, et la masse des Turcs-Tatars parut accepter l'idéologie moscovite ; mais, depuis quelques années, c'est cette masse qui s'agite. Sa jeunesse, élevée dans les écoles communistes, oppose, aux représentants locaux du Gouvernement central, les principes staliniens eux-mêmes et travaille sourdement le peuple.

Lorsqu'on suit la politique intérieure des internationalistes moscovites, on ne peut qu'être frappé de l'évolution qui s'est produite, ces dernières années en particulier, dans le domaine du problème national, sous le couvert du drapeau de l'internationalisme, des déclarations démagogiques bienveillantes envers les « minorités jadis opprimées », de la réclame intense faite autour des « bienfaits de la fameuse politique léniniste des nationalités ». Les bolcheviks russes ont entrepris l'achèvement d'une œuvre que le tsarisme ne put réaliser : l'assimilation complète des peuples non-russes. Cette russification s'effectue ouvertement. Nous sommes loin de l'époque des mises en scène des différents « congrès des peuples d'Orient » ou de « turcologie », de la « politique proislamique dirigée contre les États impérialistes ». Nous en sommes aujourd'hui au stade du « patriotisme soviétique » qui, évidemment, ne peut être que grand-russien, à la canonisation des chefs militaires de « l'ancienne époque », des tsars « rassembleurs de la terre russe », à l'organisation (au musée de l'Ermitage, à Leningrad) d'une exposition de l'« histoire glorieuse de la Russie », où sont représentés tous les « glorieux événements » survenus depuis le début du XVII^e siècle : les victoires du prince Dimitri Pojarski, de Pierre le Grand, d'Elisabeth Petrovna, de Souvarov, de Potemkine, de Roumiantzev, voire même les trophées pris à Napoléon.

La *Pravda* et les *Izvestia*, de leur côté, reviennent presque journalièrement sur la nécessité de s'unir « sur le terrain de la reconnaissance des indiscutables prérogatives et privilèges de la culture russe, de la langue, de l'histoire russe, de tous ces bienfaits qui sont l'apanage de la population autochtone, créatrice du « Grand état prolétarien ».

Il n'est plus question de l'alphabet latin. Les républiques alliées soumises à Moscou sont obligées d'adopter l'alphabet cyrillique pour exprimer leur écriture. L'étude de la langue maternelle des peuples opprimés peut être continuée, mais à condition d'être orientée vers Moscou. Elle ne sera vraiment utile pour la régénération morale de ces peuples, que si elle se rapproche de la langue de Moscou, de la langue de la révolution d'octobre, de la « langue de Lénine, fondateur de l'Union ». Tout déve-

loppement linguistique, tout œuvre littéraire qui ne se conformerait pas à ces prescriptions serait considérée comme « contre-révolutionnaire », tenue pour un « acte antisoviétique » et ses initiateurs « comme des agents à la solde des puissances fascistes ». D'ailleurs, la *Pravda* du 27 juillet a rendu compte que, par décision de Staline, il n'y aurait plus que deux langues d'état : d'abord la langue russe, puis la langue locale, le blanc-russe. Et voici le motif de cette décision : « Il est indispensable d'unir plus étroitement encore le peuple blanc-russe à son frère aîné, le peuple grand-russe ». Il est logique de penser que la deuxième phase comportera l'interdiction pure et simple de s'exprimer dans la langue du frère cadet et les jeunes écoliers ne pourront plus lire que les ouvrages édités par les communistes. C'est évidemment le but que l'on se propose d'atteindre.

Pour localiser ou détruire les mouvements autonomistes dont ils ont mesuré l'importance et le danger, les Soviets ont pris toute une série d'autres mesures. En premier lieu, ils ont cherché à fixer les nomades et à créer un prolétariat dans ces tribus qui ignorent tout de la lutte des classes. Puis ils ont supprimé l'ancienne autarcie des territoires et les ont incorporés de force dans l'ensemble de l'économie politique. Cette mesure, en particulier, a soulevé l'indignation des chefs de l'émigration turco-tatar. Elle ne tend à rien moins qu'à spécialiser à outrance l'économie d'un pays, à supprimer l'équilibre primitif de son économie et à le rendre aussi étroitement que possible dépendant du pouvoir central. Les méthodes employées par les autorités soviétiques, dans leur « lutte pour le coton » en particulier, ont été si révoltantes, si brutales, si inhumaines, qu'elles ont soulevé l'indignation même de certains communistes « purs ».

Bounine, directeur d'une « station de machines et de tracteurs » en Asie centrale, a osé écrire :

Nous n'avons obtenu l'extension des plantations cotonnières qu'en pratiquant des méthodes de pression administrative sans assurer le blé des Kolkosiens et des paysans moyens, tenant ainsi dans un état de famine la plus grande partie de la population afin qu'elle livre les quantités de coton fixées par Moscou.

Quant aux exploitants et aux indigènes, ils ne touchaient que le stricte minimum de blé indispensable pour ne point mourir de faim. On pourrait croire que nous exagérons. Il n'en est malheureusement rien, comme le prouvent tous les faits, tous les chiffres cités par la presse communiste russe de Moscou, de Kazan ou de Tachkend. En voici un exemple tout récent : le rayon d'Aral, qui a exécuté 87,7 p. 100 du plan annuel de stockage du coton, n'avait reçu en septembre 1938 que : en sucre, 67 p. 100 du plan trimestriel de l'année ; en thé, 48 p. 100 ; en produits manufacturés, 37 p. 100. Et cela alors que le rayon de Stalinabad, qui n'avait exécuté que 47,7 p. 100 ou même moins, avait reçu 77 p. 100 de thé, 94 p. 100 de sucre et 53 p. 100 de produits manufacturés. Quant à

la région méridionale du Tadjikistan, qui devait recevoir 444 tonnes de sucre, elle n'en avait pu toucher un seul kilo !... L'antiquité nourrissait au moins ses esclaves.

Cette situation lamentable, indigne d'un peuple qui prétend être à l'avant-garde des nations civilisées, commence à être connue en Europe et dans le monde entier. Les chefs des émigrés turco-tatars (1) ont protesté à maintes reprises à Genève (2) contre la mise en vigueur de telles mesures ; mais ni M. Litvinov, ni le Président Bénès, alors tout puissants à la Société des Nations, n'ont daigné répondre à leurs suppliques angoissées.

Bien plus, les Soviets, craignant un soulèvement général dans ces régions, ont adopté une politique militaire qui tend à les isoler du reste du monde. Dans presque toutes les « républiques », ils ont installé des centres industriels spécialisés dans les fabrications d'armes et de munitions, et en ont confié la garde à des Grands-Russes transplantés par force en Asie centrale. « Tout comme pour la sûreté des navires, ils ont procédé à des compartimentages qu'ils voudraient étanches. » Grâce au Turksib, ils se sont assurés la possibilité de transporter rapidement leurs troupes de l'Extrême-Orient au Turkestan et l'on a vu, en 1936, des détachements de communistes chinois, venant de Mandchourie, rétablir l'ordre dans le Sikiang menacé par les Dounganes (3). Enfin les Soviets ont créé de toutes pièces un immense glacis de 25 à 100 kilomètres de profondeur, qui court des rives de la Caspienne aux frontières de l'Amour. Cette bande isolatrice, préalablement vidée de tous les indigènes, a été peuplée de colons sûrs pendant que la garde de tout le glacis, de tous les points particulièrement menacés, était confiée à des Russes.

Malgré ces précautions, la révolte couve. Les Soviets multiplient les déportations, les procès sensationnels. Depuis 1936, onze présidents des Comités exécutifs centraux ont été fusillés, sans compter évidemment les gens de moindre importance. Cette plus ou moins sanglante épuration a été effectuée dans toutes les « républiques sœurs » : Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie, Daghestan, Ossetie, Ukraine, Tadjikistan, Uzbekistan, Turkmenistan, Kazakstan.

(1) Ces émigrés éditent en Europe des publications fort intéressantes et admirablement renseignées : *Yash Turkistan*, directeur Oghlou Moustapha Tchokai ; — *Prométhée*, organe de défense nationale des peuples du Caucase de l'Ukraine et du Turkestan, directeurs G. Gvazava et Mir Yacoub ; — *Revue des Nations*, directeur F. Valli ; — *Le Caucase*, directeurs Enrico Insabato et Haïdar Bammate. C'est à ces revues et aux ouvrages suivants : COQUET, Les héritiers de la Toison d'Or ; la résurrection géorgienne ; — GENTIZON, Le problème du Caucase ; — MIR YACOUB, Le réveil national carélien ; — J. CASTAGNÉ, que nous avons emprunté une grande partie de notre documentation.

(2) Protestation du 25 septembre 1936 signée par Mir Yacoub (Azerbaïdjan), Tansultan Chakman (Caucase du Nord), Tchenkeli (Géorgie), Tchokai (Turkestan), Chouguine (Ukraine) — Memorandum présenté à M. Bénès, le 19 septembre 1936. — Mémoire ukrainien du 22 janvier 1938.

(3) A ce sujet, cf. F. TAILLAR : Le Turkestan chinois, dans *l'Asie Française*, janvier 1937, p. 7-20 et septembre-octobre 1938, p. 251-254.

Le thème développé par l'accusateur officiel a partout et toujours été le même : « activité contre-révolutionnaire », « espionnage au profit des puissances fascistes », « sabotage ayant pour but de renverser le pouvoir soviétique et de rétablir le régime capitaliste sous le protectorat d'une puissance fasciste ». Mais alors pourquoi, des années durant, Moscou n'a-t-il cessé de crier à tous les carrefours internationaux que le problème du nationalisme n'existait plus en U. R. S. S., et que la solution de ce problème, impossible dans les Etats capitalistes, était l'une des plus grandes conquêtes du régime soviétique ?

Cette situation devrait être connue. Elle permettrait d'opposer, à de mensongères campagnes de presse, une partie de la vérité.

Dans tous les cas, les faits que nous venons de rappeler suffisent à expliquer l'impatience avec laquelle les peuples d'Europe et d'Asie, vivant sous le régime stalinien, attendent leur libération, comme aussi les chances de la politique suivie par l'Allemagne et le Japon, tant en Europe centrale qu'en Asie antérieure ou en Extrême-Orient. Chances d'autant plus sérieuses que « le futur Etat indépendant de la Volga », cher aux émigrants, engloberait les Allemands de la Volga (ils sont 500.000), que les Tatars de la Volga sont placés géographiquement au centre des deux autres noyaux tatars, les Azerbaidjanais et les Uzbeks, et que le Japon se sert très habilement des aspirations des 50 millions de Musulmans qui voudraient bien éviter de prendre position entre les nationalistes chinois et les armées de Tokio.

* * *

En 1907, M. Paul Fesch écrivait que l'idée maîtresse du plan allemand en Turquie « est de constituer en quelque sorte, au moyen d'une seule ligne de chemin de fer, l'épine dorsale d'un gigantesque empire germanique qui irait de Hambourg au Golfe Persique, par Vienne, Belgrade, Sofia, Philippopoli, Constantinople, Koniah, Mossoul, Bagdad. De chaque côté de cet arc se souderaient des embranchements vers la Mer Noire, la Méditerranée, la Caspienne, l'Océan Indien » (1).

Mais ce vaste plan, en voie de réalisation en 1914, n'était que l'aboutissement d'un effort qui durait depuis plus de trente ans. Dès 1880, l'Allemagne avait cherché à organiser sa propagande dans le Proche-Orient. Les deux apparitions de l'empereur d'Allemagne à Constantinople en 1889, à Damas en 1898, les concessions faites à la Deutsche Bank en 1888 et en 1893, et le firman du Bagdad-Bahn de 1903, jalonnaient ses succès et précisaient l'ouverture de sa voie orientale et musulmane (2).

(1) PAUL FESCH : Constantinople aux derniers jours d'Abdul Hamid (Paris, Rivière), p. 494.

(2) Il ne s'agit ici — nous tenons à le préciser — que de la politique allemande dans le Proche-Orient et nous négligeons systématiquement son travail en Islam africain.

Elle s'y est engagée avec une méthode et une activité qui font honneur à la politique allemande ; mais, comme à l'ordinaire, elle n'a pas su limiter ses appétits et l'idée germanique était démasquée bien avant 1914. Les témoignages ne manquent pas, et, à ce propos, les citations pourraient être multipliées à l'infini.

Si l'Europe Centrale veut devenir une puissance mondiale, il faut qu'elle s'établisse sur les rives de l'Océan Indien et elle y arrivera en passant par Bagdad (1).

L'idée de fonder une Confédération d'Etats qui nous mènerait jusqu'aux portes de l'Inde acquiert une importance toute nouvelle. Nous savons que cette solution sera parce qu'elle doit être (2).

« Nous n'en sommes encore qu'à notre première guerre punique avec l'Angleterre » (3), et le Dr Hans Delbruck, dans son *Héritage de Bismarck*, écrivait en 1915 « qu'à la paix, la plus importante des revendications nationales de l'Allemagne serait celle d'une Inde allemande ».

A ses discours de Constantinople et de Damas, Guillaume II donnait pour épilogue, le 30 juillet 1914, cette annotation d'une dépêche de M. de Pourtalès.

Nos Consuls en Turquie et dans les Indes, nos Agents doivent provoquer une insurrection sauvage de tout le monde musulman contre ce peuple de boutiquiers odieux, menteurs sans conscience ; car si nous devons être saignés à blanc, l'Angleterre doit tout au moins perdre l'Inde.

Quatre jours plus tard, le 2 août 1914, le Chef d'Etat-Major général de l'armée allemande écrivait au Ministère des Affaires Etrangères à Berlin : « Il faut faire des tentatives pour provoquer une insurrection dans l'Inde, si l'Angleterre devient notre adversaire. » De son côté, la revue *Neu Orient*, durant toute la guerre, n'a cessé de consacrer de très nombreux articles à la Perse et à l'Inde, articles qui n'avaient qu'un but, préparer les voies de l'impérialisme en exaltant le sentiment public.

1918. L'Allemagne est vaincue. Tout ce qu'un travail persévérant avait réussi à créer est ruiné ou menacé de ruine : colonies de commerçants ou d'acheteurs, communautés religieuses, missions, orphelinats, écoles, banques, compagnies de chemin de fer... Mais l'idée germanique est immuable. Dès le début de 1919, la propagande de guerre reprend, un à un, tous les rouages de son mécanisme d'avant-guerre et marque une tendance à se concentrer sur l'Est, sur l'Orient, spécialement sur les pays musulmans de Constantinople à l'Inde, et sur les républiques soviétiques russes. Cette propagande à l'Est est confiée à M. von Maltzan. Tant à l'intérieur qu'au dehors du Reich, elle agit sur une série de groupes et de foyers secondaires de propagande, à qui l'on demande de développer l'expansion économique allemande et de raviver le nationalisme des flots germa-

(1) Dr RITTER : Le Cap Nord, Bagdad.

(2) Franz KOHLER : La Nouvelle triple alliance, 1915.

(3) Dr Conrad BORNHAK : Grenzboten.

niques constitués dans l'Orient russe par les colons germanophones de Crimée, de la Volga, du Caucase et du Turkestan. Le *Foyer de Berlin*, comme les *Instituts de Leipzig* et de *Koenigsberg* suivent attentivement les questions ukrainienne, criméenne et caucasienne et cherchent à attirer en Allemagne une élite de travailleurs intellectuels russes et orientaux susceptibles de lui fournir plus tard, sur place, des sympathies agissantes. Le Dr Idrissi réussit à amener à Berlin une mission de 50 étudiants boukhares; 40 étudiants afghans suivent, et on signale en outre à Berlin, dès 1922, 30 étudiants originaires du Turkestan, avec un certain nombre d'Aziris et de Persans. Il serait facile de multiplier ces exemples; qu'il suffise d'indiquer que, depuis l'armistice, les associations panislamiques se sont étrangement multipliées. Chaque nationalité orientale a désormais sa « *Gesellschaft* » politique et culturelle, et son « *Verband* » économique. Berlin est devenu un foyer pour tous les révolutionnaires de l'Inde, de l'Égypte, de la Syrie, de la Palestine, de la Perse, de l'Afrique du Nord, une sorte de quartier général d'où partent les mots d'ordre pour l'Afghanistan, le Turkestan, l'Inde (1).

Le traité de Rapallo (17 mars 1922) n'a pas eu seulement pour effet de rétablir officiellement les relations diplomatiques et commerciales entre Moscou et Berlin; il a permis à l'Allemagne d'organiser la mise en valeur méthodique de très nombreuses exploitations agricoles, minières ou industrielles qui lui avaient été accordées en Russie. Dès 1930, la basse région de la Volga, le Kouban, le Caucase, la Géorgie, la Caspienne étaient devenus, pour Berlin, les positions intermédiaires d'un plan qui s'élargissait vers l'Asie centrale. La rupture des relations entre l'U. R. S. S. et le III^e Reich a ralenti cette expansion vers l'Est; mais elle ne l'a pas détruite, car les Allemands ont laissé sur place de grands intérêts servis par des amis dévoués. D'ailleurs, à ce sujet, il convient d'être très prudent. Les contacts germano-russes n'ont jamais cessé. Il suffit d'écrire les noms de Kari Marx, d'Engels, de Lassalle et de bien d'autres pour voir ce que la théorie et la pratique révolutionnaires doivent à la pensée germanique. L'Allemagne a nourri le bolchevisme, elle l'a encadré militairement, techniquement et financièrement. En contre-partie, la révolution bolcheviste a permis à l'Allemagne d'éviter la défaite intégrale et de cacher à son peuple, sous l'apparence d'une révolution, l'écroulement militaire de son armée, puis elle lui a donné, sous un camouflage facile, les moyens matériels d'un premier réarmement. Cette symbiose que l'on a dite passagère, pro-

(1) Parmi les sociétés les plus actives, il faut citer le *Club oriental* créé par Talaat qui se réunit Kalckreutherstrasse 2, à Charlottenbourg, et qui publie le *Drapeau de l'Islam* (on y rencontre l'Emir Chekib Arslan, Cheikh Abdul Azize Tchavich, Tcherkez Arif Bey) et l'*Union des peuples opprimés*. Tous ces groupements, et ils sont nombreux, sont subventionnés par la Wilhelmstrasse.

visoire, n'en a pas moins duré. La crise politico-militaire du 4 février 1937, qui provoqua à Berlin la disgrâce de quelques hauts chefs de l'armée, a fait nettement ressortir l'entente étroite qui existait entre les Etats-Majors allemand et soviétique. Les déclarations de Boukharine et de Krestinski, en particulier, durant le fameux « procès de Moscou », ne laissent aucun doute à ce sujet. Ceux que l'on a appelés « les trotskistes » étaient au courant des négociations que Karakhan menait avec Berlin, et, comme lui, acceptaient de céder à l'Allemagne pour prix de son appui, la riche province de l'Ukraine (1). Le verdict de mort prononcé dans la nuit du 11 au 12 juin 1937 contre le maréchal Toukhatchevski stupéfia le monde, mais il ne surprit pas outre mesure les chefs du III^e Reich qui connaissaient par von Seeckt l'entente qui s'élaborait en vue d'un rapprochement définitif entre Berlin et Moscou. Et l'on peut être assuré qu'en dépit des déclarations officielles, un accord tacite règne actuellement entre les deux pays. Quel est-il exactement? Nous n'en savons rien, mais il importe de ne pas oublier que, peu de temps après l'exécution de Toukhatchevski, le Führer recevait à déjeuner, à Berchtesgaden, l'ambassadeur des Soviets M. Youreniev, et que, le 23 décembre dernier, Berlin confirmait la prorogation, pour un an, de l'accord économique germano-soviétique conciu pour l'année 1938.

Quand on traite les questions concernant la politique étrangère allemande, il importe de se montrer très circonspect dans ses conclusions, car la Wilhelmstrasse est infiniment plus souple et plus active qu'elle ne le paraît. Le Führer affirme, mais ses diplomates travaillent et la diplomatie allemande a, au moins, la très grande supériorité de ne point avoir d'œillères. En fonction d'une ou de plusieurs idées maîtresses, elle évolue et s'adapte aux idéaux des peuples, qu'elle sait d'ailleurs être variables. Point n'est besoin de donner des exemples. Ils surgissent nombreux dans la mémoire. En février 1937, Paul Rohrbach, qui fut avec Rosenberg le conseiller politique du Führer, rappelait avoir, au début de la guerre, préconisé la dislocation de l'Empire russe en agissant sur les allogènes. Il avait comparé la Russie à une orange dont toutes les parties se détacheraient lorsqu'on aurait réussi à entamer l'écorce qui les maintenait. Aussi conseillait-il au printemps de 1915 de pousser à fond l'attaque contre la Russie pour exploiter les succès d'Hindenburg et dépecer l'orange. « Si l'on avait agi ainsi, l'Allemagne aurait eu les coudées franches pour concentrer toutes ses forces sur le front français. La guerre se fût terminée deux ans plus tôt et les Allemands eussent été vainqueurs » (2). L'abdication du tsar en 1917 devait justifier

(1) Voir à ce sujet, J. DE SAINT-CHAMAN : Les contacts germano-russes. *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1^{er} juillet 1938.

(2) Henri ROLLIN : La marche vers l'Est. *Le Temps*, décembre 1938.

ces prévisions en déchainant les forces centrifuges de l'empire.

A l'heure actuelle, il est impossible de ne point connaître les désirs de l'Allemagne puisque nous avons *Mein Kampf* (1) et *Ma Doctrine* (2).

Nous autres, nationaux-socialistes, biffons délibérément l'orientation de la politique étrangère d'avant-guerre. Nous commençons là où on avait fini 600 ans auparavant. Nous arrêtons l'éternelle marche des Germains vers le Sud et l'Ouest de l'Europe et nous jetons nos regards vers l'Est. Nous mettons fin à la politique coloniale et commerciale d'avant-guerre et nous inaugurons la politique territoriale de l'avenir. Mais parler aujourd'hui de nouvelles terres en Europe, c'est penser d'abord à la Russie et aux pays voisins qui en dépendent. Le destin même semble vouloir nous la montrer du doigt : en livrant la Russie au bolchevisme, il a privé le peuple russe de la classe d'intellectuels qui fonda et dirigea jusqu'à ce jour son existence d'état (3).

De son côté, Rosenberg affirmait dans *Die Zukunft einer deutschen Aussenpolitik* : « Puisque nous ne saurions oublier que la disparition de l'Etat polonais est le postulat essentiel de l'Allemagne, une alliance entre Kiev et Berlin et la création d'une frontière commune s'imposent comme une nécessité d'état à la future politique allemande. » Et M. Hitler, dans une déclaration publiée par le journal ukrainien *Novy Tchass*, disait encore en 1934 :

L'Allemagne aurait souhaité voir l'Est de l'Europe un puissant Etat ukrainien. Mais sans doute la création de cet Etat ne sera-t-elle possible que lorsque se posera la question du partage de la Russie.

L'Allemagne a choisi. D'abord l'extension du III^e Reich à tous les territoires peuplés d'Allemands ; puis la vassalisation des Slaves ou des peuples limitrophes de la Russie ; enfin, comme dit M. Coebbels, « le partage de la terre ». La carte de l'Europe prend ainsi un extraordinaire relief. Une triple coulée germanique apparaît en marche : celle du Nord qui, par la Prusse orientale, tend vers Klaïpeda (Memel) et Kovno (Kaunas) (4) ; celle du centre qui, par la Silésie et la Tchecoslovaquie, atteint la Vistule, l'Ukraine et la Mer Noire ; celle du Sud enfin, en direction de la Méditerranée, du Bosphore et de l'Asie Mineure.

L'émiettement de l'Europe danubienne, l'évolution de la Russie soviétique, qui devient de plus en plus moscovite et asiatique, l'annexion de l'Autriche et la mise en tutelle de la Tchéco-

slovaquie ont totalement modifié la situation en Europe centrale. Dès le début de la crise tchécoslovaque, on assista à une étrange recrudescence de l'agitation politique dans ces régions. La bagarre de Lvov, la propagande ukrainienne faite par la radio de Vienne, l'attitude pro-allemande de Mgr Volosin, les attentats de Cernauti prouvèrent que certaines propagandes n'étaient pas étrangères à ces manifestations. Aussi des voix nombreuses s'élevèrent-elles dans la presse polonaise et soviétique pour dénoncer les dangers auxquels la Pologne et la Russie risquaient d'avoir à faire face par suite de la tactique allemande de « ruiner la cohésion intérieure des Etats pour les mettre à sa merci ». Certains y virent même, à Varsovie comme à Moscou, la prochaine étape de ce *Drang nach Osten* qui, après l'absorption de l'Autriche et la vassalisation de la Tchecoslovaquie, viserait Lvov et Kiev pour se poursuivre à travers l'Iran jusqu'aux frontières de l'Inde, ainsi que l'indiquait récemment encore le *Daily Telegraph*.

* * *

Dans quelle mesure l'Allemagne, maintenant qu'elle a fait sauter les verrous qui s'opposaient à son expansion vers l'Est, va-t-elle agir sur les peuples de l'Europe orientale et méditerranéenne ?

En direction du Sud-Est, elle sait que toute action politique lui est provisoirement interdite tant par l'entente balkanique, qui a groupé, en février 1934, la Roumanie, la Turquie, la Yougoslavie et la Grèce, que par le Pacte de Paix perpétuelle de février 1937, qui a admis le vieux principe « les Balkans aux Balkaniques » et lié la Bulgarie aux autres nations. Quand, le 31 janvier 1938, M. Metaxas, agissant comme président en exercice de l'entente balkanique, a signé avec M. Krosseivanov, président du Conseil de Bulgarie, une convention abolissant, en fait, les dernières restrictions imposées par le chapitre IV du traité de Neuilly, il a fait des Balkans un élément d'ordre européen. Toutes ces nations forment à l'heure actuelle un bloc qui n'entend pas se laisser manœuvrer par le III^e Reich.

Au Nord, Berlin ne songe pas à intervenir à Varsovie ; mais la presse allemande se montre très attentive au mouvement autonomiste ukrainien. Le *Berliner Tageblatt* rappelle, avec une insistance toute particulière, que cette autonomie a été accordée en 1923 par la Conférence des ambassadeurs et que la Pologne n'a pas tenu ses engagements. « Dans ces conditions on comprend que la non-exécution de cette promesse solennelle, faite il y a vingt ans, puisse causer une certaine effervescence dans les milieux nationalistes ukrainiens. » Cet argument a été déjà invoqué pour justifier le mouvement des Sudètes. A cette époque, les Polonais encourageaient les revendications allemandes. Ils voient aujourd'hui cette même thèse se retourner

(1) Nous parlons ici de l'édition définitive, et non pas de certaines brochures tronquées de caractère pamphlétaire qui sont vendues en France.

(2) Paris, Fayard, 1938. La lecture de cet ouvrage est indispensable, car *Mein Kampf* a été composé entre 1924 et 1926. Depuis cette époque, l'évolution politique et économique du monde a introduit dans la doctrine nationale-socialiste des éléments qui complètent, modifient ou infirment certaines affirmations doctrinales de *Mein Kampf*.

Le fait est surtout apparent dans le chapitre des relations franco-allemandes. Les discours de Coblentz (26 août 1934), de Sarrebruck (1^{er} mars 1935), au Reichstag (7 mars 1936) et le dernier accord franco-allemand signé à Paris en décembre 1938 modifient la position primitive prise par le Chancelier Hitler.

(3) *Ma Doctrine*, p. 289.

(4) Voir à ce sujet Jacques LEBÈGUE : L'Allemagne, la Baltique et les pays Scandinaves. *Revue Politique et Parlementaire* du 10 avril 1938.

contre eux, et n'ont trouvé d'autre solution à la question ukrainienne que de renverser leur système d'alliance. Renonçant à l'idée de Pilsudski sur l'ennemi le plus redoutable, Varsovie offre donc (1) un accord à Moscou. Sans qu'il faille envisager des complications immédiates entre Berlin et Varsovie, il y a pourtant là une situation de fait qui commande la plus sérieuse attention. Mais, dans la question ukrainienne, ce n'est pas de l'extérieur que viendra le changement, c'est de l'intérieur. On a écrit qu'en s'opposant au partage de la Ruthénie subcarpathique, l'Allemagne avait voulu se réserver une porte d'invasion en Ukraine et l'on a commis, semble-t-il, une erreur. Si le Reich a soutenu la Ruthénie, c'est parce qu'un flambeau d'indépendance s'y allumait et que son développement attirerait le regard envieux des Ukrainiens de Pologne, de Russie et de Roumanie. En attendant l'arrivée de ce moment, les Allemands ont repris la méthode qui leur avait si bien réussi avant-guerre : celle de la pénétration économique.

Les déclarations de M. Funk, faites à Sofia, précisent le plan allemand d'expansion et montrent avec quelle habileté le Reich utilise l'incontestable accroissement de prestige que l'Allemagne a retiré des événements qui viennent de se passer en Europe centrale.

On ne peut pas nier que, de la Mer du Nord à la Mer Noire, existe un territoire économique naturel dans lequel trouvent place de nombreuses économies nationales. Les idées que j'ai soumises aux divers Gouvernements reposent sur ce fait que, dans tous les Etats, existent des possibilités économiques encore inexploitées. L'Allemagne aidera à développer et à extraire ces richesses du sol et ces produits du sol qui restent encore inutilisés. De cette manière, l'Europe du Sud-Est obtiendra un pouvoir d'achat plus grand et un niveau de vie plus élevé. Elle pourra acheter davantage à l'Allemagne, et, inversement, l'Allemagne deviendra, pour ces régions, un client encore plus important que jusqu'ici.

Comme les possibilités d'une augmentation de la production sont souvent limitées, l'Allemagne aidera l'Europe du Sud-Est au moyen de crédits en marchandises. Déjà il a été consenti à la Turquie un crédit allemand de 150 millions de reichmarks. Ce n'est pas là un endettement du pays au sens traditionnel du mot, car en échange l'Allemagne importera de ce pays plus de marchandises qu'auparavant.

Les dettes en devises forment contraste avec ces crédits en marchandises, car les dettes en devises conduisent à des mesures de déflation, qui aggravent forcément la situation économique d'un Etat. Les Etats ne peuvent avoir aucun intérêt à cette méthode.

Auprès de tous les Gouvernements, poursuit le Ministre, j'ai trouvé des dispositions extraordinairement favorables à mes propositions.

A son retour à Berlin, M. Funk a précisé sa pensée et les intentions du Gouvernement allemand en déclarant :

Les négociations que nous avons menées ont surtout porté sur la possibilité de développer davantage, avec l'aide de l'Allemagne, les forces productives de ces pays, de façon à leur permettre de vendre plus à l'Allemagne et de lui acheter également plus. La Yougosla-

(1) Depuis, M. Beck semble vouloir se rapprocher à nouveau de l'Allemagne.

vie, la Bulgarie et la Turquie, qui entretiennent des liens d'amitié politique, forment une sorte d'axe balkanique qui va de la frontière du Reich à la Mer Noire. C'est ce qui a permis la discussion de plans économiques de grande envergure et intéressant les trois pays, tels que la construction de grandes routes ou l'établissement de câbles téléphoniques. Ces trois Etats, d'autre part, possèdent de grandes ressources naturelles, notamment en minerais, qui sont loin d'être mises en valeur. Ils ont, en même temps, l'intention d'orienter leur production agricole dans un sens qui leur permettra de vendre en plus grande quantité à l'Allemagne certains produits comme le coton et les oléagineux, dont la qualité répond bien aux besoins de l'Allemagne.

On se propose de mettre en valeur, avec l'appui de l'Allemagne, différentes réserves importantes de matières premières. Grâce au rôle important du Danube pour l'Europe du Sud-Est, il se constitue ainsi une entité économique qui ira de la Mer du Nord à la Mer Noire et dont les éléments se complètent tout naturellement. L'Europe du Sud-Est et l'Asie Mineure possèdent presque tout ce dont l'Allemagne a besoin.

Il est incontestable que l'Allemagne est le seul grand acheteur possible de produits de l'Europe du Sud-Est. Nous y achetons plus du double de ce que l'Angleterre, les Etats-Unis et la France réunis y achètent. Par l'incorporation du territoire allemand des Sudètes qui, économiquement, entretient d'étroites relations avec l'Europe du Sud-Est, le rôle de l'Allemagne s'est encore accru.

Je suis rentré de ce voyage avec la conviction que les courants de force qui émanent de l'Allemagne d'aujourd'hui ont été encore favorisés par ces fructueuses négociations. Il est apparu combien sont utiles les échanges d'idées avec les personnalités dirigeantes, ainsi que les contacts personnels de pays à pays et de peuple à peuple.

C'est pourquoi j'ai invité les Ministres de l'Economie Yougoslave, Bulgare et Turc à venir à Berlin et pourquoi mes invitations ont été partout acceptées avec des sentiments d'amitié.

Le *Völkischer Beobachter* affirme, de son côté, que la politique commerciale allemande dans le Sud-Est de l'Europe n'a rien d'impérialiste.

L'Allemagne ne cherche pas de vastes à exploiter, comme on le prétend à Paris et à Londres. Elle ne s'inspire pas d'une politique, mais uniquement des besoins économiques du Reich, qui se trouvent complémentaires de ceux de ces régions. « L'Allemagne n'aspire pas au monopole commercial dans les pays danubiens et balkaniques. Elle se félicitera même des affaires que ces pays pourront conclure ailleurs et qui augmenteront leur capacité d'achat. » Cette vision ressortit à un avenir un peu lointain, un avenir où, peut-être, l'axe Rome-Berlin ne jouera pas un rôle significatif, mais elle annonce — symbole de l'éternelle poussée vers l'Est et le Sud-Est, — la réponse de l'Allemagne à la question d'Orient des diplomates de jadis.

On ne saurait interpréter complètement le succès rapide de M. Funk si l'on perdait de vue le fait que les regards de l'Allemagne se lèvent vers des horizons plus éloignés encore.

En premier lieu, il convient de se rappeler que ce n'est plus simplement l'Allemagne, mais l'Allemagne nazie qui s'apprête à jalonner son *Lebensraum* immédiat et que, toute son industrie étant rigoureusement contrôlée par l'Etat, il est illusoire de faire une distinction entre la

forme politique et le contenu économique de cet Etat.

Les affaires et la nation ne font qu'un et la compréhension imparfaite de cette identité a abouti à de nombreuses sous-estimations de stabilité du système économique nazi. Il n'est pas difficile dans ces conditions, comme le dit un correspondant particulier du *Times* (1), de prévoir la forme que prendra son extension économique.

Elle n'a pas, en effet, de capitaux à placer à l'étranger, mais elle possède une main-d'œuvre spécialisée, des connaissances techniques et un contrôle unifié qui est à même de concevoir des plans d'une vaste envergure et de les mettre à exécution. Elle possède surtout l'expérience, durement acquise, qui permet à tout l'ensemble de sa population de s'attaquer avec enthousiasme et discipline à des tâches difficiles. Converties en socs de charrues, ses épées n'en seront pas moins formidables.

M. Funk a d'ailleurs reconnu que, « dans l'Europe sud-orientale, la politique économique ne peut être disjointe de la politique générale (2) ». En ce qui concerne l'Ukraine, le plan Paul Rohrach de 1915, les affirmations de Rosenberg et les déclarations du Führer, soigneusement répandues ne pouvaient manquer d'avoir un profond retentissement dans les milieux ukrainiens les plus exaltés. Ils y virent plus qu'une évocation du passé, une anticipation autorisée de l'avenir.

Dans ses *Souvenirs de guerre*, Ludendorf a expliqué pour quelles raisons l'Allemagne s'était si vivement intéressée à cette région. « Nous avons besoin de ses céréales », a-t-il affirmé, et la publication des instructions du Gouvernement allemand n'a fait que souligner cette préoccupation essentielle. De son côté, le commandant de l'armée autrichienne d'occupation, le général Krause, précisait dans son rapport au Gouvernement austro-hongrois : « Les Allemands visent en Ukraine un but économique précis ; ils veulent conserver pour toujours le chemin le plus court vers Bakou, la Perse, la Mésopotamie, chemin que leur pénétration en Ukraine a mis entre leurs mains. » Il est vraisemblable que leurs désirs n'ont pas diminué. Le bassin charbonnier du Donetz, les plaines si fertiles du tchernoziom ukrainien et le pétrole de Bakou, à défaut de celui de Roumanie, seraient un heureux complément à l'économie allemande. Mais le III^e Reich se gardera d'agir brutalement. Il laissera sa diplomatie soutenir, au nom d'un principe wilsonien, les peuples qui « veulent disposer d'eux-mêmes ».

Les expériences faites en Autriche et, plus récemment, en Tchécoslovaquie ont démontré que cette méthode donne, avec infiniment moins de risques, des résultats plus importants que

celle d'un conflit déclaré. Croit-on en Europe que le paysan ukrainien, pour aussi docile qu'il soit, acceptera toujours la domination de Moscou qui lui a pris ses terres, l'a laissé mourir de faim, l'a déporté, massacré et qui, aujourd'hui encore, lui achète son blé à vil prix pour le lui revendre très cher sous forme de pain ? Songe-t-on aux souffrances endurées par les Géorgiens, les Circassiens, les Azerbaïdjanais, les Turkmènes, les Boukhares, qui n'ont qu'une possibilité : celle d'exécuter les ordres de Moscou s'ils ne veulent s'exposer aux représailles de la flotte aérienne soviétique ? Et a-t-on réfléchi à la portée exacte du pacte antikomintern conclu entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon (1) ?

L'axe Berlin-Tokio, pour employer une terminologie à la mode, traverse des régions qui sont le centre des mouvements nationaux importants. Nous avons précisé les raisons, sentimentales, économiques, géographiques ou historiques, pour lesquelles ces peuples aspiraient à l'indépendance. L'attitude prise par les Etats dits totalitaires, par l'Allemagne en particulier, ne peut que renforcer la volonté de libération de ces peuples. Et l'émigration, qu'elle soit ukrainienne ou turco-tatare, trouve aide et protection à Berlin. Elle constitue, on ne doit pas l'oublier, un lien géopolitique très important dans le pacte anti-communiste, à qui les événements de Munich ont conféré une vitalité nouvelle. La journée du 30 septembre dernier doit être considérée comme une ligne de démarcation très nette entre deux périodes de l'histoire. Elle a consacré l'effondrement de la S. D. N., celui de la Russie soviétique en tant que force militaire capable d'intervenir sur l'échiquier européen, l'enterrement de la Petite Entente, enfant gâtée de MM. Bénès et Titulesco, et le reflux du bolchevisme qui regagne, bien à contre-cœur, les voûtes sombres du Kremlin et qui, s'il est encore capable de retours offensifs sanglants, est définitivement vaincu, quoi qu'en puissent penser ses chefs.

Quand on traite des prétentions allemandes et japonaises en Asie, ces constatations inéluctables ne doivent jamais être négligées. Récemment encore, le baron von Freytagh Loringhoven écrivait, dans un article de la *Europäische Rundschau*, que les peuples opprimés avaient le plus grand intérêt à s'allier à l'Allemagne ; « en se mettant au service de douteuses tendances germanophobes, ils se priveraient des sympathies de ceux qui sont leurs alliés naturels, et qui pourraient leur être plus utiles que n'importe qui ».

Ces conseils seront entendus. A l'heure présente, où les traités ne sont plus ou ne jouent plus, le III^e Reich, qui incarne la force, attire

(1) *Times* du 18 novembre 1938.

(2) Cette affirmation met fin à la controverse instituée entre ceux qui affirmaient que le III^e Reich se contenterait d'avantages économiques et ceux, moins nombreux, qui pensaient que la pénétration commerciale et industrielle n'était que le prélude à une vaste opération politique.

(1) Nous ne pouvons, dans cet article, développer ce point particulier qui veut une étude approfondie. Nous nous réservons d'indiquer, ici même, quelle est la politique islamique du Japon en Extrême-Orient et en Asie Centrale en fonction du pacte anti-ikomintern et en relation étroite avec celle adoptée par le III^e Reich.

les regards de tous ceux qui aspirent à un changement... et ils sont nombreux.

L'originalité de l'opération que conduit Berlin, est de provoquer des rassemblements ukrainiens et turco-tatars au nom du principe wilsonien de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce principe, que Berlin a violé par ailleurs avec tant de tranquille audace, aura pour curieux effet de mettre en application les articles 13 et 17 de la constitution stalinienne qui sont lourds de menaces pour l'union des Républiques soviétiques. L'Allemagne compte bien utiliser ce choc en retour. Elle est poussée dans cette voie par de puissants liens historiques, par la configuration de ses frontières, par la substance même de son être politique et de ses affinités.

Il reste à savoir si on lui laissera la liberté d'agir ; mais cela est une autre histoire, comme aurait dit Kipling.

F. TAILLAR.

France et Iran

Aux derniers jours de 1938, les journaux annoncèrent que l'Iran suspendait ses relations diplomatiques avec la France. Peu après, une note de la Chambre de Commerce franco-iranienne de Paris indiquait brièvement au public les conséquences morales et matérielles de cet événement, conséquences insoupçonnées de ceux qui ignorent plus ou moins complètement l'histoire et la surprenante évolution de l'Iran moderne.

Par contre, le public n'ignore pas les incidents qui furent sinon la cause, du moins l'occasion de cette rupture. Un jour, c'est un article de magazine qui décrit sur un mode mi-satirique, en les présentant comme actuelles, une série de coutumes disparues depuis des années, et qui existèrent aussi bien en Europe qu'en Iran. Sans doute, son auteur péchait seulement par ignorance ou maladresse ; et, malgré le regrettable effet qu'il produisit à Téhéran, cet article n'aurait pas altéré, à lui seul, les relations des deux pays. Mais d'autres journalistes n'hésitèrent pas à émettre sur la plus haute personnalité de l'Iran certains jeux de mots dont nous avons vu quelques intellectuels Iraniens sourire dédaigneusement, en disant : « Les Français sont moins spirituels qu'autrefois ! »

En 1937, un éminent parlementaire français reçut à Téhéran l'accueil le plus flatteur. Au cours d'une audience, le souverain lui-même avait manifesté son désir de relations cordiales avec la France. Mais, ensuite, d'autres articles parurent : la rupture des relations diplomatiques enlève un important contingent d'élèves à nos établissements d'enseignement, porte à notre

industrie et à notre commerce un préjudice certain, compromet la situation de nos fonctionnaires détachés dans les administrations de l'Iran.

La liberté de la presse est un dogme. Mais la liberté ne se conçoit qu'associée au sens critique. Or, si l'on admet la bonne foi des auteurs de tels articles, on a tout lieu de penser qu'ils ne se doutent même pas de l'effet qu'ils produisent hors de France. On oublie trop souvent que l'humour varie suivant les peuples : ce que nous croyons innocente plaisanterie devient injurieux ou grossier au-delà de nos frontières, plus facilement encore sous l'aspect d'une traduction qui, le plus souvent et même honnêtement, déforme plus ou moins les intentions d'un auteur. Les Français qui connaissent l'Orient considèrent qu'il en est précisément ainsi pour les articles de ce genre ; ils souscrivent aux déclarations précises et fermes que M. Louis Marin fit à la Chambre des Députés, le 25 janvier.

Ces incidents sont regrettables, car ils déprécient aux yeux de nos amis étrangers notre réputation de finesse et de courtoisie, contestée si souvent par nos adversaires. Plus regrettables encore puisqu'il s'agit d'une nation, grande par son rôle historique et artistique, à laquelle nous nous sentons liés par une amitié séculaire.

Ce n'est point ici le lieu d'exposer en détail les relations qu'entretenaient la France et l'Iran. Pourtant, dans les circonstances présentes, il ne semble pas superflu de rappeler que ces relations furent inaugurées, dès le XIII^e siècle, par les ambassadeurs qui circulèrent entre les cours de Louis IX, de Philippe III et du maître de la Perse ; au XV^e siècle, l'empereur Timour assurait Charles VI de ses bonnes intentions. A ces relations officielles (dont les preuves se trouvent conservées aux Archives de France), il faut ajouter les relations commerciales, beaucoup plus suivies, que l'histoire n'a pas relatées par le menu : pour n'en citer qu'un exemple, l'an 1266 marque l'entrée de commerçants marseillais en Perse.

Au XVII^e siècle, sous le règne de Châh-Abbâs, la Perse devient un pôle d'attraction pour les puissances européennes : Louis XIII et Louis XIV envoient alors plusieurs ambassades qui aboutissent à un traité de commerce ; le Châh autorise l'installation de missionnaires français, — qu'il invite même parfois à discuter publiquement avec les théologiens musulmans ; le P. Raphaël, Tavernier, Chardin, honorés de la faveur du souverain, composent leurs inoubliables descriptions du pays. Les tombes des Français qu'on voit encore au cimetière d'Ispahan rappellent l'influence dont ils jouissaient à cette époque.

A la suite de l'ambassade persane de 1715, la Perse pénétra dans la littérature française et dans l'érudition : par sa mémorable traduction des livres sacrés de l'ancienne Perse, Anquetil-Duperron fonda l'étude méthodique de la civilisation iranienne ; et il suffit de mentionner

en ce domaine l'apport considérable des Orientalistes français. Dès lors, nos relations avec la Perse sont continues. Sous le Premier Empire, un ambassadeur persan réside à Paris, tandis que Napoléon maintient quelque temps une mission militaire à Téhéran. Les contacts diplomatiques eurent pour résultat la conclusion d'un traité de commerce et d'amitié (1855). Cinq ans plus tard, le premier groupe d'étudiants persans prenait le chemin de la France ; et nous ne saurions oublier qu'aussitôt après la guerre de 1870, le souverain de l'Iran vint officiellement à Paris.

On objectera que tout cela fait partie du passé. Mais il était nécessaire d'expliquer pourquoi nous occupions en Iran, tout récemment encore, une situation privilégiée : plusieurs de nos compatriotes professant à l'Université de Téhéran, des collèges et écoles secondaires organisés par nous dans plusieurs villes, l'étude de notre langue inscrite aux programmes des écoles ouvertes par les puissances étrangères, l'importante direction du service des antiquités et des monuments historiques, une mission d'instructeurs militaires, quelques ingénieurs dans les services techniques. En outre, depuis plusieurs années, des groupes d'officiers et d'étudiants venaient compléter leurs études en France, envoyés par leur Gouvernement.

Sans doute, on remarquera que les Iraniens — comme d'autres Orientaux — réduisent progressivement le concours des étrangers dans leurs administrations et leurs établissements d'enseignement. Ayant étudié les méthodes de travail européennes et américaines, ils se jugent en état de les inculquer eux-mêmes à leurs étudiants. Mais, au moment même où le rôle pédagogique des étrangers semble atteindre son terme, l'essor économique de l'Iran, provoqué par la volonté du souverain, crée pour eux des possibilités nouvelles de collaboration. Ceux qui n'ont point parcouru le pays avant l'avènement de la dynastie Pahlavi ne peuvent comprendre pleinement cette transformation : développement et entretien des grandes routes, sécurité garantie par une police disciplinée, assainissement des finances. Ces premières réformes eurent pour conséquences immédiates l'extension de l'instruction publique, de l'agriculture et de l'activité industrielle ; les progrès de l'urbanisme entraînent ceux des travaux hydrauliques, de l'électrification des villes et des campagnes. Des ingénieurs étrangers collaborèrent à la construction du chemin de fer transiranien, dont les embranchements seront l'œuvre des mois prochains. Des usines (savonneries, cimenteries, sucreries, filatures) fonctionnent ou s'édifient en divers lieux. Quant au sous-sol, les études des géologues ont décelé sa richesse ; et il est superflu d'insister sur l'importance exceptionnelle des gisements pétroliers.

A supposer même que l'Iran refuse désormais le concours de la France — et l'ancienne amitié des deux nations, rappelée plus haut, nous empê-

che de le croire — une élite intellectuelle, une des plus brillantes de l'Asie, accepte depuis longtemps l'influence de nos penseurs et de nos artistes. Cette clientèle éclairée, des initiatives bien conduites sauraient la retenir et même l'augmenter au profit du livre français. Si notre influence politique subit une éclipse, si les techniciens étrangers sont plus attentifs que les nôtres à l'expansion économique de l'Iran, du moins notre influence intellectuelle se maintient encore et ménage l'avenir. Entre deux pays, l'un et l'autre héritiers d'un passé littéraire et artistique où l'on découvre tant d'affinités, le commerce spirituel ne saurait disparaître. Mais, plus encore aujourd'hui qu'hier, il importe de l'estimer à sa valeur et de savoir éviter les actes ou propos qui risqueraient de l'amoin-drir.

Henri MASSÉ.

Du Yunnan à l'Océan Indien et à la Mer de Chine

Jusqu'ici considérée comme une *province éloignée* ou une simple *marche* de l'Empire, le Yunnan emprunte aux circonstances issues du conflit sino-japonais une importance exceptionnelle. Depuis que les Nippons occupent les principaux ports de Tientsin à Canton et cette méditerranée intérieure que constitue le Yang-tsé-Kiang de Changhaï à Hankéou, l'accès du Pacifique est pratiquement fermé à la Chine. Les petits ports du Sud, tels que Wen-Tchéou, Foutchéou, Swatow ou Packoï, quelque libres qu'ils soient en apparence, sont inutilisables en raison de l'insuffisance de leurs aménagements ou de leurs liaisons avec l'intérieur.

En dehors des chemins qui, par Lan-Tchéou (Kansou) et Ouroumtchi (Si Kiang), empruntant partiellement l'ancienne route de la Soie, relie la Chine à l'U. R. S. S. à travers la Mongolie et le Turkestan, et qui, de Chun King, capitale provisoire de Chang Kai Shek, au terminus du chemin de fer soviétique, n'ont pas moins, dit le *Times*, de 2.000 milles anglais, deux voies seulement ouvrent maintenant leurs possibilités aux échanges du vieil Empire avec les pays d'Outre-Mer, et toutes deux partent de Yunnanfou : la première se dirige vers la Birmanie, la seconde vers le Tonkin.

A vrai dire, l'idée de relier directement la Birmanie à la Chine méridionale est ancienne : l'infatigable Marco Polo en avait déjà reconnu l'un des tracés possibles, lorsque, le premier parmi les Européens, il franchit les limites de l'Empire chinois pour pénétrer dans le « Mien », nom par lequel les Chinois, alors comme aujourd'hui, désignaient la Birmanie.

La route Birmanie-Yunnan, appelée à ouvrir à la Chine une fenêtre sur l'Océan Indien, a été construite en deux tronçons. Le premier, long de 275 milles de Yunnanfou à Hsia Kouan (à quelque distance de Talifou) a été entrepris dès avant la guerre; le second, long de 343 milles et qui aboutit à Muse (frontière sino-birmane), vient d'être achevé; sa construction n'a demandé qu'un peu plus d'un an.

A ce sujet, le *Times* note la grande rapidité d'exécution et le coût peu élevé de ce deuxième tronçon. Il attribue cette rapidité d'exécution à l'intérêt que lui ont porté le général Lung-Yun, gouverneur du Yunnan, et le maréchal Chang Kai Shek. En dépit de ces circonstances, il paraît aventuré de considérer comme susceptible de supporter un trafic important une voie aussi rapidement faite et où les difficultés à vaincre étaient grandes du fait de la traversée des vallées profondes du Salween, du Shewli et du Mékong, cours d'eau importants descendant du plateau tibétain et qui coupent le tracé suivi par la route. Celle-ci a dû en outre emprunter des cols dont l'attitude est rarement inférieure à 8.000 pieds au-dessus du niveau de la mer et à 4.000 pieds au-dessus de ces fleuves.

Ces obstacles, affirme le *Times*, auraient été surmontés sans recours à aucune sorte d'engins mécaniques dans un pays où les véhicules munis de roues étaient, et pour cause, entièrement inconnus. Le même journal ajoute que la ténacité chinoise, stimulée par le désir de renforcer l'appareil défensif de la Chine, aurait remporté là une nette victoire; la nouvelle route aurait l'avantage de se raccorder à un réseau routier intérieur déjà fort avancé, et se prêterait à la circulation de camions-automobiles. Aussi un crédit de 500.000 livres aurait été consenti récemment à Londres au Gouvernement chinois pour être consacré en partie à l'achat de camions, et en partie, à l'achat de fournitures qu'il serait sans doute indiscret de spécifier.

Nous avons quelque peine à partager l'optimisme du journal anglais sur l'avenir de cette nouvelle route. L'expérience que nous avons des routes construites dans un pays, le Laos, qui présente avec la Birmanie de grandes similitudes, nous porte à un certain scepticisme. Il n'est point d'année en effet, où, durant la saison des pluies, ne soit interdite par le Résident supérieur au Laos l'utilisation des principales voies de communications terrestres de ce pays, bien que la circulation y soit infiniment moins active qu'elle ne doit l'être sur la route sino-birmane considérée.

Notons, d'autre part, que le parcours Hsia Kouan-Yunnanfou n'offre pas moins de difficultés que le tronçon Muse-Hsia Kouan. Nous relevons entre les deux premiers points cinq cols au moins d'une altitude de 2.250 à 2.775 mètres.

De la route Yunnanfou-Muse se détache, à mi-chemin de Hsia Kouan à Muse, à Paoshan, une voie, simple piste militaire, qui, passant par Tengyuen, rejoint, en Birmanie, Bhamo, terminus

d'une des deux lignes (la première aboutissant à Muse) qui, de Mandalay, se dirigent vers la frontière birmane. Entre Mandalay et Rangoon, les transports sont effectués soit par la voie ferrée, soit par l'Irrawaddy.

La presse japonaise affecte d'attacher une grande importance à l'ouverture de la route aboutissant à Muse, comme à celle de la piste aboutissant à Bhamo. L'*Osaka Asahi Shimbun* assure que, sur la première de ces voies, des camions-automobiles, chargés d'armes et de munitions, partent toutes les trois minutes. Il y aurait en réserve à Lashio (Birmanie) constamment 300 gros camions. Insistant sur la sympathie non déguisée du Gouvernement britannique pour l'administration du général Chang Kai Shek, le même journal fait état de l'arrivée (le 8 novembre) au large de Rangoon d'un navire anglais venant d'Odessa et ayant à son bord 6.000 tonnes d'armes et de munitions. Il ajoute que, depuis cette date, de nombreux convois de matériel de guerre destiné aux armées chinoises auraient emprunté la route de Birmanie et que des tanks de grande taille auraient été débarqués de navires britanniques dans les ports birmans.

Des assertions semblables ayant été formulées par la presse japonaise, en ce qui concerne le ravitaillement des armées chinoises par la voie du Tonkin, sans aucun fondement, nous ne pouvons qu'accepter avec une prudente réserve les affirmations nippones sur l'utilisation, par d'importants convois militaires, de la route Birmanie-Yunnanfou. En admettant même que les Chinois, dans une région si peu favorable à la construction de routes susceptibles de supporter un trafic important, aient réalisé des prodiges, il faudra plusieurs années encore pour que cette voie soit assise et capable de répondre aux espérances certainement prématurées qu'elle a fait naître.

Il en est tout autrement du chemin de fer Haïphong-Yunnanfou. Le *Times*, avec un pessimisme excessif et une appréciation peu exacte (nous l'allons montrer) de la réalité, déclare cette voie ferrée « matériellement hors d'état » d'assurer le transport d'un volume considérable de marchandises de toute nature.

Il est hors de contestation que la construction du chemin de fer Haïphong-Hanoï-Yunnanfou doit être considérée, d'une part comme un chef-d'œuvre de la technique ferroviaire française, en raison des immenses difficultés matérielles que nos ingénieurs eurent à vaincre, d'autre part comme une initiative révélant une haute prescience de l'avenir chez ses promoteurs. Non seulement elle ouvrait au Yunnan l'accès le plus court vers la mer, mais, sous la réserve d'une prolongation (actuellement entreprise) du rail jusqu'au Yang-Tsé, elle était susceptible de procurer au Szechwan les mêmes commodités. D'une longueur totale de 859 km., elle a été achevée en moins de dix ans. Le coût

CARTE ROUTIERE DU YUNNAN



en a été de 243.500.000 francs or, dont 165.500.000 francs pour la section située en territoire chinois. Les 155 tunnels ont une longueur totale de 17.864 mètres et le nombre des ponts ou viaducs, sur le seul parcours chinois, est de 3.422. Il convient de donner ces indications et ces chiffres pour se faire une idée de ce que coûterait une voie ferrée ou seulement une route, automobile toute l'année, entre Yunnanfou et le terminus du chemin de fer birman et du temps qui serait nécessaire à la construction de l'une ou de l'autre.

La ligne Haïphong-Yunnanfou n'a pas été seulement une réalisation technique admirable ; elle s'est aussi révélée une entreprise commerciale et financière des plus satisfaisantes. Les marchandises transportées en 1937 ont été de 435.000 tonnes. Le tonnage kilométrique dépasse le chiffre de 81 millions de tonnes kilométriques. Les recettes correspondantes s'élèvent à 42 millions de francs, contre 31 millions en 1936, favorisées, il est vrai, par les fluctuations monétaires. Défalcation faite des prélèvements pour amortissements, réserves, achats de matériel et travaux, le bénéfice net pour la Compagnie ressort, pour l'exercice 1937, à 8 millions. La colonie, qui est son associée, reçoit une rémunération de 8 p. 100 environ des capitaux qu'elle a investis dans l'entreprise. Peu de chemins de fer dans le monde peuvent s'enorgueillir de semblables résultats.

L'avance prise ainsi par le chemin de fer Haïphong-Yunnanfou apparaît telle qu'il ne semble pas qu'il y ait de voie automobile ou ferrée qui puisse, dans le présent ou dans l'avenir, la concurrencer.

Et sans doute est-ce aussi le sentiment des Anglais de Hong-Kong. Selon un article du *Hongkong Daily Press* reproduit par un journal du Tonkin, la *Volonté indochinoise*, les Anglais envisagent d'emprunter désormais la voie du Tonkin pour le trafic entre le grand port britannique et la Chine du Sud. Ils admettent que, même dans l'hypothèse où les Chinois pourraient récupérer Canton, la Rivière des Perles resterait pratiquement fermée, comme le Yang-Tsé, aux puissances occidentales. Déjà plusieurs firmes de Hong-Kong ont envoyé à Haïphong des agents chargés d'étudier la possibilité d'un trafic Hong-Kong-Chine du Sud, transitant par le grand port tonkinois et empruntant soit la ligne Hanoï-Yunnanfou pour le trafic avec le Yunnan, soit une partie de cette ligne et la ligne Hanoï-Langson-Longtcheou-Nanning pour le trafic avec le Kouangsi.

Sur le même sujet, l'*Impartial* (de Saïgon) déplore la timidité du Gouvernement français, qui se refuse à tirer parti d'une situation privilégiée. Il signale la présence au Tonkin de commerçants chinois riches et d'hommes d'affaires, dont l'activité ne devrait pas être entravée par une politique d'une prudence excessive.

De Hanoï et de Haïphong, écrit-il, les relations avec le Kouangsi et le Yunnan offrent des garanties de

sécurité et de régularité qui peuvent déterminer les hommes d'affaires exilés à engager des tractations nouvelles avec leurs compatriotes d'au-delà les frontières pour l'exportation de produits indochinois. La création toute récente d'une agence de la Bank of China à Hanoï, au capital de 40 millions de dollars, semble bien démontrer que nos hôtes entendent tirer parti de leur établissement au Tonkin. Les deux cents camions, marqués de la Croix Rouge, qui attendent dans les docks de Haïphong leur envoi au Yunnan et au Kouangsi suffisent à prouver que les Etats-Unis s'intéressent au sort des armes chinoises.

Nous avons préconisé ici-même, dans nos « Regards sur l'Indochine », la pratique de notre part d'une stricte neutralité dans la lutte regrettable qui se poursuit en Chine ; mais ce n'est pas sortir de la neutralité, semble-t-il, que de suivre dans les opérations de transit à travers le Tonkin les méthodes que nous avons admises dans nos relations avec l'Espagne dite gouvernementale, comme avec celle à qui nous déniions cette qualité, sous le couvert de la politique de non-intervention.

Au lieu de nous en tenir à cette attitude d'une incontestable logique, écrit le *Courrier d'Haiphong*, nous avons commencé à finasser, à refuser au Japon le droit de nous acheter des ferrailles, mesure absurde qui ne pouvait le priver de fer, mais qui était un acte inamical ; après quoi on a interdit la sortie des minerais de fer eux-mêmes, au grand dommage de notre exportation et de nos mines. En sens inverse, on commence à interdire le transit pour la Chine, aux dépens de ses fournisseurs français, des transporteurs, de nos chemins de fer et de notre budget par les recettes de transit.

S'engager dans cette voie est courir au-devant de constantes difficultés, car on risque, après avoir interdit le matériel de guerre proprement dit — que l'Angleterre, moins naïve que nous, a transité par Hongkong jusqu'au dernier moment — après avoir interdit les camions qui sont prétendus, eux aussi, être du matériel de guerre, de se voir demander successivement l'interdiction des machines, des rails, des tissus avec lesquels peuvent s'habiller les soldats, du pétrole et de l'essence, et finalement de tout. Dans les guerres modernes, tout est employé ; tout par conséquent peut devenir matériel de guerre. Jusqu'aux hommes eux-mêmes, qui peuvent devenir des soldats : un beau jour on nous demandera d'en arrêter le transit ; que deviendront alors nos chemins de fer ?

D'ailleurs la question se complique du fait que rails, locomotives et camions, tissus, vêtements et cuirs, céréales et produits alimentaires, s'ils peuvent servir à transporter, habiller et nourrir des troupes, peuvent servir aussi à transporter, habiller et nourrir des civils, des malades, des blessés, des réfugiés, des femmes et des enfants. Arrêter tout cela à notre frontière, c'est peut-être commettre un acte de simple inhumanité, et nous ne pouvons pas le savoir à l'avance. Alors laissons passer, comme on laisse tout passer pour le Japon.

Le Japon ne saurait s'en plaindre. Il n'a pas voulu déclarer la guerre à la Chine pour ne pas souffrir, dans ses rapports indispensables avec les Etats-Unis, de l'application de la loi sur la neutralité. D'autre part, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France elle-même viennent de notifier au Japon leur volonté que ne soient pas affectés par les événements actuels leurs droits et leurs intérêts en Chine. Le droit de commercer librement avec la Chine est un de nos droits essentiels ; sauf en ce qui concerne les livraisons

de matériel de guerre parce qu'elles ne peuvent que prolonger un sanglant conflit, ne souffrons pas qu'il nous soit dénié. L'avenir de notre chemin de fer Haïphong-Yunnanfou y est directement intéressé. Ce serait inciter, en effet, les Anglais et les Chinois à poursuivre, en dépit de toutes les difficultés et même au prix d'énormes sacrifices, la route de Birmanie que de ne pas les laisser user, sous la réserve indiquée ci-dessus, de cette voie si précieuse de communication. C'est tenir d'ailleurs entre la Chine et le Japon une balance égale que de permettre à l'une d'utiliser, pour ses besoins légitimes, un chemin de fer qui, sur un large parcours, emprunte son propre territoire et que de fournir à l'autre le minerai de fer et le charbon qu'il nous demande pour ses industries.

P. B. DE LA BROUSSE.

Le Conflit Sino-Japonais (1)

(Quelques Faits)

La note anglaise, rédigée à l'imitation de la note de Washington, du 30 décembre, et remise le 14 janvier, au Gouvernement japonais (*Asie Française*, p. 24-25), s'élève contre les déclarations faites par le prince Konoye.

Le Cabinet britannique dénonce la prétention du Japon de gouverner la Chine par l'intermédiaire du Conseil des Affaires chinoises établi à Tokio. Le rédacteur de la note anglaise voit une contradiction dans l'affirmation de ne chercher aucune conquête territoriale, de respecter la souveraineté chinoise, et dans le fait d'imposer des conditions au nombre desquelles se trouve l'abandon aux Nippons de la direction de la vie politique, économique et culturelle du pays. Le Cabinet de Londres déclare qu'il n'est pas disposé à accepter des changements de la nature de ceux indiqués à Tokio et imposés par la force. Il est résolu à s'en tenir aux principes du traité des neuf puissances.

La note anglaise est conçue dans un esprit ferme et décidé. En voici les principaux passages :

De ces déclarations et d'autres informations officielles publiées au Japon, le Gouvernement de Sa Majesté conclut que le gouvernement japonais se propose d'instituer une combinaison tripartite composée du Japon, de la Chine et de la Mandchourie, dans laquelle l'autorité suprême reviendrait au Japon, cependant que la Chine et la Mandchourie se verraient confier des rôles secondaires.

En ce qui concerne la Chine, il semblerait que le Gouvernement Japonais doive la gouverner, tout au moins pour un certain temps, par l'intermédiaire du Conseil pour le développement asiatique à Tokio, chargé de formuler et d'exécuter une politique relative aux affaires politiques, économiques et culturelles de Chine.

D'après le prince Konoye, les hostilités doivent se prolonger en Chine, jusqu'à ce que le Gouvernement Chinois actuel soit écrasé ou consente à participer à la combinaison envisagée, dans des conditions prescrites par le Japon. La Chine, a-t-il déclaré, devra conclure avec le Japon un accord contre le Komintern et des troupes japonaises seront stationnées en des points spécifiés du territoire chinois pendant une période indéterminée, apparemment afin d'assurer l'observation des conditions japonaises à toute suspension des hostilités.

En outre, Son Excellence a déclaré que la région de Mongolie intérieure doit être désignée comme une zone spéciale anticommuniste. La signification de ces termes n'est pas claire, mais, en l'absence de plus amples informations, on ne peut qu'admettre que la Mongolie intérieure doit être soumise à une domination militaire japonaise, encore plus complète que dans le reste de la Chine.

Le gouvernement de Sa Majesté ne sait comment concilier l'assurance du prince Konoye que le Japon ne cherche aucune conquête territoriale et respecte la souveraineté de la Chine avec l'intention déclarée du Gouvernement Japonais de contraindre le peuple chinois, par la force armée, d'accepter des conditions au nombre desquelles est l'abandon, au Japon, de la direction de sa vie politique, économique et culturelle, le maintien pour une période indéfinie de garnisons japonaises considérables en Chine et le détachement virtuel, d'avec la Chine, du territoire de la Mongolie intérieure.

En ce qui le concerne, le gouvernement de Sa Majesté désire affirmer qu'il n'est pas disposé à accepter ni à reconnaître des changements de la nature de ceux indiqués et imposés par la force. Il a l'intention de s'en tenir aux principes du traité des neuf puissances, et ne saurait accepter la modification unilatérale des termes de cet instrument.

Cependant, tout en affirmant que les traités ne sauraient être modifiés par voie unilatérale et doivent l'être seulement par voie de négociations entre tous les signataires, le gouvernement de Sa Majesté ne prétend pas que les traités soient éternels. Si donc le Gouvernement Japonais a quelques suggestions positives à faire au sujet de la modification de l'un quelconque des accords multilatéraux relatifs à la Chine, le gouvernement de Sa Majesté sera, en ce qui le concerne, disposé à prendre ces suggestions en considération. Entre temps, le gouvernement de Sa Majesté réserve tous ses droits aux termes des traités existants.

J'ai en outre pour instructions de me référer à cette partie de la déclaration du prince Konoye, en date du 22 décembre, affirmant que le Japon est disposé à envisager l'abolition de l'exterritorialité et la reddition des concessions et établissements étrangers en Chine. Cette proposition destinée à faire que la Chine soit tentée d'accepter les exigences japonaises semblerait ne demander que de minces sacrifices aux Japonais, car s'ils réalisent leurs projets de domination sur la Chine, ils n'auront plus besoin de droits d'exterritorialité ni de concessions. D'autre part, le gouvernement de Sa Majesté désire rappeler qu'il avait engagé et presque mené à bien des négociations avec le Gouvernement Chinois en 1931, pour l'abrogation des droits exterritoriaux britanniques.

Ces négociations furent suspendues par le Gouvernement Chinois à la suite des perturbations apportées par la crise de la Mandchourie par les forces japonaises pendant cette année. Mais le gouvernement de Sa Majesté a toujours été prêt à reprendre les négociations dans des circonstances favorables. Et il est disposé à discuter cette question et d'autres problèmes analogues avec un Gouvernement Chinois entièrement indépendant, lorsque la paix aura été rétablie.

En conclusion, je suis chargé de déclarer que si, comme cela est possible, le gouvernement de Sa Majesté s'est en quelque façon mépris sur les intentions du Gouvernement Japonais, il estime que la cause en est dans la façon ambiguë dont ces intentions ont jusqu'ici été exprimées, et il accueillerait volontiers

(1) Suite. V. le précédent article de la série dans le numéro de janvier 1939, pp. 24-25.

un exposé plus précis et détaillé des conditions dans lesquelles le Japon mettrait fin aux hostilités et de la politique japonaise envers la Chine.

A son tour l'ambassade de France à Tokio communique une note au Ministère japonais des Affaires étrangères. Ce document souligne que les projets japonais diffèrent profondément du traité des neuf puissances et l'on s'y refuse à reconnaître une dénonciation unilatérale de ce traité. Le Japon est sollicité de faire des suggestions en vue de la modification de ce traité, tout en sauvegardant les intérêts français en Chine.

A la suite de la publication de ces notes, la discussion du problème extrême-oriental se trouve placée, semble-t-il, sur le terrain international.

* * *

Dans les derniers jours du mois de janvier, le maréchal Chang Kai Shek a déclaré que le moment était venu pour la Chine de se préparer à l'offensive en vue de la victoire finale.

Le maréchal a insisté sur la nécessité de faire connaître les buts exacts de la résistance et la position des deux adversaires.

Selon lui, le Japon est voué à une défaite inévitable dont il a énuméré les raisons :

1° Le Japon, en faisant la guerre, a contrarié le développement progressif de sa politique continentale ;

2° Le Japon a échoué dans ses tentatives de forcer la Chine à capituler sans guerre, ou de conclure une paix hâtive ;

3° Il a commis une erreur stratégique en s'enfonçant de plus en plus en Chine ;

4° Il a commis une erreur politique en formant des régimes de « fantoches » ;

5° Il a commis une erreur diplomatique en agissant à l'égard des puissances de telle manière que son isolement s'accroît ;

6° Le Japon ignore l'histoire de la Chine et méconnaît les nouvelles forces de la nation engendrées par la révolution.

En conséquence, ajoute le maréchal Chang Kai Shek, nous devons consolider nos forces morales en écartant toute idée de conciliation ou de capitulation. Nous devons suivre la voie du droit et de la justice avec d'autant plus de confiance que la situation internationale indique la volonté des démocraties de résister à toute agression.

Nous devons maintenir l'unité nationale en face de l'arrogance et du désordre de l'ennemi. Il nous faut développer les possibilités agricoles du pays et réduire les dépenses afin d'exploiter les faiblesses du Japon, pays essentiellement industriel. Il faut utiliser au maximum les avantages climatiques et géographiques de notre pays et hâter l'œuvre de reconstruction qui est capable d'entraîner l'écroulement économique et social de l'ennemi.

Le maréchal Chang Kai Shek a souligné l'importance des pertes japonaises qui résultent de la nécessité pour le Japon d'engager la majorité de ses effectifs en Chine, alors qu'il avait

l'intention de réserver 70 p. 100 de ses troupes contre l'U. R. S. S.

Les comités centraux exécutifs du Kouomintang, réunis fin janvier à Tchongking, ont examiné :

1° La création d'un Comité de coordination entre le Kouomintang et le parti communiste en vue de renforcer la politique nationale ;

2° L'incorporation des jeunes communistes au sein des jeunes du Kouomintang, les communistes donnant des garanties de loyalisme ;

3° La réorganisation des organes directeurs du Kouomintang ;

4° La simplification de l'appareil administratif de l'Etat ;

5° La situation militaire, et notamment le renforcement de la mobilisation nationale et l'extension de la guérilla ;

6° Le développement économique des régions du Sud-Ouest et des régions frontalières de Mongolie et du Tibet ;

7° Le resserrement des relations avec les démocraties.

Le parti communiste a adressé de Yen-an, dans le Chensi, au congrès du Kouomintang, un télégramme dans lequel il affirme de nouveau son entière communauté de vues avec le Kouomintang dans l'esprit de résistance au Japon, et recommande l'obéissance absolue à Chang Kai Shek.

Du côté opposé, sur le front Japon-Mandchoukouo-Chine du Nord, la politique russophobe se montre active.

Le 17 janvier, les Ministres d'Allemagne et d'Italie à Singking remirent, au premier Ministre du Gouvernement mandchou, une invitation à signer le pacte antikomintern. Le Mandchoukouo a résolu aussitôt d'adhérer à ce pacte. Cette décision, ont déclaré les journaux allemands, crée en Extrême-Orient un bastion puissant contre le bolchevisme. Le Gouvernement mandchou luttera plus encore qu'autrefois contre l'action communiste de Moscou en Extrême-Asie.

Cependant la presse japonaise insiste sur l'isolement de l'U. R. S. S. dans le monde. La nocivité de sa doctrine a bien diminué, estime-t-elle, et l'influence soviétique ne s'étend plus que sur une portion de la Chine. Tokio semble avoir l'impression que Moscou n'offre plus qu'une faible résistance, même sur le terrain diplomatique. Bref, la situation de l'U. R. S. S. serait de plus en plus mauvaise. « Mais, ajoute le *Nichi-Nichi*, sa situation, si mauvaise soit-elle, ne permet pas au Japon de relâcher son attention. » La grande crainte de Tokio est de voir se dessiner un rapprochement américain-anglo-français avec l'U. R. S. S.

* * *

Dans les premiers jours du mois de février,

le Japon a mis à exécution un projet envisagé depuis l'ouverture des hostilités dans le Sud : l'occupation de la grande île de Haïnan. Cette détermination a marqué la volonté de renforcer le blocus et de hâter par ce moyen la fin du Gouvernement de Chang-Kai-Shek, sans tenir compte de l'accord franco-chinois de 1897 par lequel le Gouvernement impérial de Pékin s'était engagé à ne céder à aucune puissance étrangère l'île de Haïnan qui commande le golfe du Tonkin.

« Cette affaire (l'occupation de Haïnan), dit le porte-parole du Gaimusho, qui n'a rien à voir avec le maintien de l'ordre et de la paix dans les régions désignées dans l'accord franco-japonais de 1907, non plus qu'avec les notes échangées par la France et la Chine en 1897 sur la cession de l'île de Haïnan à une tierce puissance, n'entraîne aucune obligation pour le Japon. » Elle est cependant de nature à soulever bien des difficultés !

A. M.

Les constructions de Chemins de Fer en Chine

La Chine ne possède, à l'heure actuelle, qu'à peu près 10.000 kilomètres de chemins de fer pour tout son territoire. Ces lignes, achevées de 1881 à 1935, représentent 8.110 kilomètres, dont une part considérable se trouve en Mandchourie et dans la Chine du Nord, où ils sont déjà saisis par les Japonais ou réservés pour une future exploitation japonaise. Quel sera le sort des autres ? et, surtout, la réalisation des lignes nouvelles se poursuivra-t-elle suivant le plan prévu ? c'est ce qu'il est difficile de savoir à l'heure actuelle.

Le plan de construction de cinq ans du présent ministre des chemins de fer, M. Chang-Kia-ngan, envisageait 8.477 kilomètres de lignes nouvelles, dont une partie était déjà en construction ou devait, d'après les accords, être commencée en 1937. Sauf l'extension de la ligne de Lunghai vers l'extrême Nord-Ouest, toutes les constructions décidées par Nankin se cantonnaient aux régions du Centre, du Sud et du Sud-Ouest. Dans la Chine du Nord, les seules lignes nouvelles prévues circulaient à travers le Chantoung ouest et sud-est. Quant aux territoires qui bordent la Mandchourie, particulièrement les provinces de Hopeï, Chahar et Chansi, Nankin n'y prévoyait aucun plan de constructions nouvelles ou d'extension des lignes existantes. Avant même les hostilités, c'étaient déjà les Japonais qui se préparaient à construire des chemins de fer dans ces régions, avec ou sans la coopération du Conseil politique du Hopéi-Chahar.

Quels étaient, avant 1937, les plans de construction pour la Chine proprement dite ?

Les principales lignes nouvelles couvertes par des accords de construction ou d'emprunt autorisés par le Ministère des Chemins de fer de Nankin étaient :

1^o Le chemin de fer Nankin-Kiangsi, branche de la ligne projetée du Sud-Est, qui doit relier Nankin, Canton et Hankéou, par Nanchang, sur la ligne Nanchang-Kiukiang et Chouchéou, sur la ligne Canton-Hankéou. La firme constructrice autorisée par le Gouvernement de Nankin est la « Kiangnan Railway Co », qui a à sa tête M. T. V. Soong, directeur de la banque de Chine. En 1934, le Ministère des chemins de fer accordait à cette compagnie une concession pour la construction d'un chemin de fer de Nankin à Wouhou, Hsuanchen, Hui-chéou, Keenum, Kin-teh-chun et, de là, à Kou-chéou et la limite provinciale du Kuantung. Le capital versé était de 3 millions de dollars chinois, avec un montant additionnel de 3 millions d'obligations. La section nord, de Nankin à Sunchiafou, fut construite en deux parties, de 1934 à 1935, époque à laquelle la ligne fut ouverte au trafic sur une distance de 178 kilomètres. La convention actuelle porte sur l'extension de cette ligne de Sunchiafou à Kuéichi, sur le chemin de fer Chékiang-Kiangsi, soit une ligne de 480 kilomètres qui devait être achevée l'année dernière. Dans ce but, deux emprunts ont été approuvés par Nankin, l'un auprès d'un syndicat bancaire de Changhaï, qui comprend la Banque des communications, la Banque des fermiers de Chine (toutes les deux contrôlées par des majorités de capital du gouvernement) et la Kuicheng Banking Corporation, pour un prêt comptant de 14 millions de dollars, gagé par une émission spéciale de 14 millions de dollars d'un emprunt de reconstruction du chemin de fer Nankin-Kiangsi ; un autre accord a été passé pour un prêt en matériel de 900.000 livres avec la firme anglaise Jardin, Matheson and Co, soutenue financièrement dans cette transaction par la Hongkong and Shanghai Banking Corporation et le fonds britannique de l'indemnité des Boxers.

2^o Le chemin de fer Hunan-Kuéichou, branche de la ligne projetée du Sud-Ouest, à travers les Hunan, Kuéichou, Ssetchouen et Yunnan et reliée par les lignes Nanchang, Pinghsiang et Yushan-Nanchang avec le Kiangsi et le Chékiang. La ligne qui doit être ainsi construite couvrira, de Chuchéou (Hunan) à Kueiyang (Kueichou), une distance de 1.000 kilomètres. Une convention d'emprunt de 30 millions de dollars pour l'achat du matériel et la construction de ce chemin de fer a été conclue avec un groupe allemand, dirigé par Otto Wolf, le magnat industriel de Cologne, et comprenant les firmes allemandes Ferrostahl, Krupp et Stahlunion. La même convention prévoit un emprunt futur de 10 millions de dollars en matériel, dont une partie sera employée à la reconstruction du pont de la Rivière Jaune, sur la ligne Peiping-

Hankéou. Cet emprunt, d'un total de 40 millions de dollars, portant intérêt à 6 p. 100 par an, doit être remboursé en douze ans. En fait, son rachat, comme les autres accords de crédit de l'Allemagne avec Nankin, est combiné avec un accord de 100 millions de dollars entre Nankin et l'Allemagne, par lequel les importations de machines allemandes, avions, etc., achetées directement par Nankin ou par des entreprises gouvernementales doivent être soldées par la livraison de certaines matières premières dont l'industrie germanique a besoin. On remarquera à ce propos que tout le système favorise beaucoup les entreprises d'acier et de munitions Otto, Wolf, Krupp, Stahlunion et autres membres du groupe des industries allemandes de guerre qui prirent une part si active dans l'accord germano-nippon, concernant la coopération allemande dans le plan de mécanisation des forces militaires japonaises.

L'accord pour la construction du chemin de fer Hunan-Kueichou prévoit son achèvement en trois ans. Il constitue le second investissement allemand dans la même région pour la construction de chemins de fer en connexion avec la ligne projetée du Sud-Ouest, le premier étant le chemin de fer Yushan-Nanchang, dont le matériel fut fourni par Otto Wolf et qui vient d'être ouvert au trafic.

3° Le chemin de fer Chengtu-Chung-king, le premier chemin de fer du Ssetchouen, d'une longueur d'environ 523 kilomètres. La firme constructrice est la Chuan Chien Railway Co, soutenue par un syndicat bancaire de Changhaï avec l'assistance du Gouvernement de Nankin et de celui de la province. Le coût de construction est estimé à 56 millions de dollars, dont 20 millions seront fournis par la Chuan Chieng Railway Co, le reste, soit 34.500.000 dollars, devant l'être par un syndicat français pour un montant de 7 millions de dollars comptant et 27.500.000 dollars en matériel. Ce syndicat financier et industriel français est représenté par la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie. L'emprunt, rachetable en quinze ans, est conclu par la China Development Finance Corp., agissant pour le compte de la Chuan Chien Co; il est garanti par le Ministère des chemins de fer. Deux Français doivent assister la Compagnie comme conseillers techniques. La ligne doit être achevée en moins de trois ans.

En outre de ces accords pour la construction de nouveaux chemins de fer, il existe bien d'autres projets pour l'extension des lignes existantes. Les uns sont déjà couverts par des accords, d'autres sont à l'étude au ministère des chemins de fer. Les plus importants sont :

1° L'extension du chemin de fer de Lunghaï, de Paochi (Chensi), terminus actuel, à Lanchéou (Kansu) et, plus tard, à Chengtu (Ssetchouen). Il traversera ainsi les provinces du Kiangsu, Honan, Chensi et Kansu, sur une distance de 1.682 kilomètres. La longueur de l'extension

de Paochi à Lanchéou est de 420 kilomètres. La section Sian-Paochi, de 173 kilomètres, doit être bientôt ouverte au trafic. Pour la construction de Paochi à Lanchéou, un emprunt en matériel de 50 millions de dollars a été conclu avec une société belge, la Compagnie générale de Chemins de fer et Tramways en Chine. Il est remboursable en sept ans et porte intérêt à 6 p. 100.

2° Sur la section Hangchéou-Yushan du chemin de fer Chékiang-Kiangsi, le tracé léger actuel doit être refait pour le trafic lourd, permettant une liaison avec Changhaï par la ligne Changhaï-Hangchéou et la ligne Canton-Hankéou à Yushan. La longueur de cette section est de 350 kilomètres. Deux emprunts ont été approuvés pour ce projet, l'un pour un prêt comptant de 2.800.000 dollars d'un syndicat bancaire de Changhaï et l'autre, de 6 millions de dollars en rails et autres matériels d'une firme tchécoslovaque. Ce dernier doit être payé en sept ans sur des billets à ordre du chemin de fer garantis par le Ministère. Le travail devait être achevé à la fin de juin 1937.

3° L'achèvement du chemin de fer Changhaï-Hangkéou-Ningpo. La dernière section Zakhou-Tsaongo, d'environ 87 kilomètres, devait être terminée à l'automne 1937, en même temps que la construction du pont de la rivière Chien-Tang, la partie la plus importante du projet. Celui-ci est financé à la fois par un emprunt des British Boxer Indemnity trustees et par un autre syndicat bancaire chinois. La construction du pont de la Chien-Tang est financée par un emprunt de la même source anglaise et par le Ministère des chemins de fer et le Gouvernement provincial de Chékiang; la construction en est confiée à une firme chinoise fournie de matériel étranger anglais et allemand.

4° L'extension du chemin de fer Canton-Hangkéou, du terminus de Canton à Whampoo, soit environ 26 kilomètres. Ces dépenses sont supportées par le chemin de fer, dont l'achèvement fut financé par un emprunt des British Boxer Indemnity trustees. Le Gouvernement provincial du Kouang-toung a alloué 1 million de dollars pour le développement du port de Whampoo.

Dans un examen général des « chemins de fer nationaux chinois », par M. Chang Kia Ngau, publié dans la *Quarterly Review of Chinese Railways* de janvier 1937, un autre projet était encore mentionné : la ligne Tsinan-Liao-cheng, partie d'une ligne qui irait de Tsinan, par Liao-cheng et Lungwangmiao, jusqu'à Changteh, dans la partie nord du Honan. Une branche de la ligne doit être construite en direction sud de Lungwangmiao jusqu'à Taokéou, pour joindre le chemin de fer Taokéou-Chinghna, tandis qu'une autre branche serait construite entre Liao-cheng et Linching. La longueur de la ligne projetée est approximativement de 120 kilomètres. Ce projet est à l'étude au ministère. Pour la construction des lignes de la Kiangnan Railway Co et de la Chuanchien Railway Co,

une firme a déjà été formée; elle réunit le Ministère des chemins de fer, le Gouvernement provincial du Chantoung et des marchands chinois du Chantoung. Cette firme est connue sous le nom de « Tsinan-Liao-cheng Railway Co ». On ne sait rien des sources étrangères d'emprunt de matériel pour la réalisation de ce projet.

Les plans de Nankin regardant cette ligne étaient particulièrement intéressants du fait qu'ils concernaient une construction de chemins de fer dans une zone d'intérêts japonais.

La *China Weekly Review* de janvier 1937 rapportait encore un autre projet dans le Chantoung du Sud-Est, attendant l'approbation de Nankin : une branche du chemin de fer Tientsin-Pukéou de Tseyang (Chantoung Sud) à Lienyung (côté nord du Kiangsu), longue d'environ 700 li. L'approbation de la section Chantoung de l'Association nationale de reconstruction économique du peuple a été passée à l'Office central de Nankin de cette association, dirigée par Chang Kai Shek, pour approbation finale. La ligne proposée doit être une entreprise semi-gouvernementale.

Les deux projets montrent l'intérêt considérable que prennent le Gouvernement provincial et les marchands du Chantoung à la construction de nouveaux chemins de fer, sans appel à la participation financière des syndicats bancaires de Changhaï.

On peut mentionner, à ce propos, que les Japonais se préparent à la construction du chemin de fer Tien-Tsin-Shihchiachuang, négociant, à ce sujet, avec le Conseil politique du Hopeï-Chahar, après avoir protesté à la fois contre l'intérêt que semblait prendre Nankin à cette ligne et contre tout financement britannique de chemins de fer dans la région du chemin de fer Tien-tsin-Pukéou. Le programme actuel du Ministère des chemins de fer de Nankin est basé sur des principes entièrement différents de l'ancien système de concessions à des puissances étrangères et à des groupes financiers. La Chine y avait été contrainte par des traités inégaux visant à la création de sphères impérialistes d'influence. C'était le résultat d'une lutte générale, parmi les puissances intéressées, pour des concessions territoriales, minières, de chemins de fer. C'est encore la situation, en ce qui concerne les chemins de fer de Mandchourie et d'une partie du Hopeï-Chahar et du Chantoung, et la politique japonaise suppose une extension de cette sorte de monopole à toute la Chine du Nord. Une des raisons fondamentales du manque d'intérêt du capital américain pour les concessions de chemins de fer en Chine a été le système de « la porte ouverte » pratiqué par l'Amérique et son opposition aux politiques visant à la création de sphères d'influence et au partage de la Chine. Les plans du Ministère des chemins de fer de Nankin, particulièrement depuis que M. Chang Kia Ngau est à sa tête, ont montré une faible part d'influence étrangère, la

plus grande part revenant à l'initiative chinoise pour la construction de nouvelles lignes.

Les seules concessions à des pressions étrangères, jusqu'à l'année dernière, avaient été l'abandon de la Chine du Nord menacée par les Japonais et la tendance à composer avec les plans japonais, visant à usurper le contrôle de tous les intérêts des chemins de fer dans cette zone. La faveur marquée aux investissements allemands dans les constructions de chemins de fer de la Chine centrale peut aussi être considérée comme une tentative pour modérer l'opposition japonaise au programme de construction de chemins de fer du gouvernement chinois. La manière dont sont financées les constructions de chemins de fer marque clairement la différence des méthodes actuellement suivies par le Ministère, avec les anciens procédés des concessions étrangères. La politique de Chang Kia Ngau observe sur ce point une décision rendue par le Conseil central politique, sur la proposition du Dr Kung, ministre des Finances, en mars 1936, d'après laquelle le Gouvernement doit son assistance aux banques chinoises en leur facilitant des investissements dans des entreprises industrielles.

A la même époque, le Gouvernement fut forcé, par des obstacles internationaux et par l'opposition japonaise (ils empêchèrent d'importants emprunts étrangers), de se tourner plus activement vers le marché de placement intérieur chinois. Les investissements privés dans les banques chinoises s'élèvent à plus de 270 millions de dollars, les investissements dans les filatures de coton à plus de 46 millions et dans la meunerie à plus de 40 millions. En vue de diriger le capital chinois vers les constructions de chemins de fer, le Gouvernement a approuvé l'émission de « bons de construction de chemins de fer » pour un total de 120 millions de dollars par émissions successives de 40 millions en mars 1936, 1937 et 1938, à un taux de 6 p. 100 par an, remboursables en vingt ans à partir de la seconde année de l'émission. Avec l'aide de cette émission de bons en coopération avec les principales banques chinoises et grâce à des réformes visant à rétablir le service des dettes de chemins de fer qui avait été interrompu tant en Chine qu'à l'étranger, ainsi qu'avec le support des fonds remis des indemnités belge et anglaise des Boxers, le Ministère des chemins de fer a réussi à créer des conditions plus favorables dans le pays et à l'extérieur pour les nouvelles constructions avec de nouvelles méthodes de capitalisation. Comme ces constructions nécessitent d'énormes investissements de capital et comme la conjoncture chinoise rend nécessaire l'importation de matériels étrangers, depuis les traverses et les rails jusqu'aux ponts, locomotives, matériel roulant et machines pour les usines de réparation, ces investissements chinois dans les constructions de voies ferrées furent jusqu'à une date récente négligeables. Le système des concessions étran-

gères dans des sphères d'influence reconnues de caractère impérialiste, le contrôle des lignes par les chefs militaires et leurs abus dans les guerres civiles, ajoutèrent de nouveaux obstacles aux investissements de capital chinois dans les constructions de chemins de fer. Avec la réforme du système monétaire et l'établissement de la banque centrale de Chine à la tête d'un système de banques contrôlées par le Gouvernement, avec aussi l'accumulation d'énormes capitaux intérieurs dans les banques chinoises, particulièrement à Changhaï, les syndicats bancaires chinois assistés par les Gouvernements central et provinciaux et soutenus par des crédits étrangers pour les fournitures de matériel, eurent de nouvelles facilités. Un autre stimulant fut constitué par les progrès accomplis dans l'unification de la Chine dans les régions du Centre, du Sud, du Sud-Ouest.

Afin d'augmenter la participation chinoise dans les investissements de capital en voies ferrées, le Gouvernement, en collaboration avec les principales banques, forme des compagnies privées de construction comme la Kiangnam Railway Co, la Chuanchien Railway Co et la Tsinan-Lincheng Railway Co. Le but de ces compagnies, qui sont exclusivement chinoises et régies par les lois chinoises, a été établi dans les termes suivants dans un article récent sur le chemin de fer de Kiangnam par H. S. Shou, vice-président de la Kiangnam Railway (*Quarterly Review of Chinese Railways*, janvier 1937):

50 p. 100 des investissements en chemin de fer passent en frais de constructions tels que : terrassements, constructions de ponts, transports de matériel et pose de la voie. La Chine elle-même doit y pourvoir.

Des principales banques chinoises qui participent à la formation de ces compagnies, les plus importantes sont sous le contrôle du Gouvernement. Ce système permet d'organiser les compagnies en question dans des conditions de monopole les plus favorables. Les financiers chinois peuvent fournir une part considérable de leur capital en emprunts et bons du Gouvernement. Ils peuvent également contracter des emprunts étrangers avec le minimum de risques puisqu'ils sont garantis par le Gouvernement. Les capitalistes chinois doivent être ainsi encouragés à investir leur argent dans les Compagnies de chemins de fer privées. Ces compagnies ont des concessions pour bâtir et créer des lignes ainsi que pour conclure, avec l'approbation du ministère des chemins de fer, des accords pour l'achat des matériels industriels étrangers. La Chuanchien Railway, par exemple, a besoin de 54.500.000 dollars pour construire la ligne Chengtu-Chung-King. Le capital de 20 millions pour les travaux est constitué par des parts du ministère des chemins de fer et du Gouvernement provincial du Ssetchouen de 4.500.000 dollars chacune, les 11 millions de dollars restants étant fournis par des fonds privés souscrits par la China development corporation, institution contrôlée

par les banques du Gouvernement. Cette corporation, agissant comme mandataire de la Chuanchien Railway Co, a aussi conclu un emprunt de 34.500.000 dollars auprès d'un syndicat français. Sur cette somme, 27.500.000 dollars sont fournis en matériel et 7 millions comptant, cette dernière somme représentant probablement un investissement d'avance des mêmes intérêts pour une construction future. Des compagnies de ce genre sont libres d'acheter leur matériel où elles trouvent les prix les plus raisonnables et les conditions de crédit les plus favorables. La Kiangnam Railway Co, par exemple, commença la ligne Nankin-Wouhou à une époque où l'on ne pouvait pas encore s'assurer de longs délais de crédit. Elle acheta donc des traverses et 134 « box cars » en Amérique, 6 locomotives d'occasion au chemin de fer Pékin-Liaouming, 4 en Belgique et une en Pologne et 18 châssis de matériel roulant en Allemagne, les carrosseries étant construites en Chine.

Des accords de crédit à long terme ont maintenant été conclus avec l'Allemagne, la France, l'Angleterre, ce qui montre que le marché international du crédit est actuellement plus favorable à la construction de chemins de fer chinois sous la forme d'entreprises dirigées par des compagnies semi-gouvernementales agissant comme des compagnies privées, mais ayant le ministère des chemins de fer comme principal actionnaire et garant des emprunts en matériel étranger. M. Chiang Kia Ngau, le ministre actuel, que son activité précédente comme directeur de la banque de Chine a fait connaître pour sa grande expérience financière et des affaires, représente, au Ministère des Affaires Étrangères, les principales banques de Changhaï par lesquelles le Ministère trouve des occasions d'investissement immédiat et profitable pour le capital bancaire chinois. Cependant, certains de ces accords d'emprunt étrangers peuvent avoir entraîné le Gouvernement à prendre des risques et des responsabilités dangereuses pour la défense nationale de la Chine. Sa politique en faveur des placements allemands peut s'expliquer d'abord par la grande aisance avec laquelle l'Allemagne s'adapte aux luttes de tarifs et combine des facilités de crédits avec des accords d'échange de matières premières chinoises, ce qui convient fort bien au besoin de placements immédiatement profitables des principales banques chinoises. Si l'on considère l'alliance de l'Allemagne avec le Japon et ses revendications coloniales, ainsi que sa rivalité croissante avec l'Angleterre et son hostilité envers l'U. R. S. S., la politique de Chang Kaï Shek en faveur des placements allemands en constructions de chemin de fer, dans des régions telles que la Chine du Centre et du Sud-Ouest, est une menace directe pour la défense nationale de la Chine. On peut la regarder comme un signe de la tendance dangereuse de quelques cercles financiers de Changhaï, soutenus par des sympathies fascistes à Nankin,

à transiger avec le Japon sur la base d'un renoncement à toute politique nationale pour recouvrer les territoires perdus ou pour combattre la domination du Japon sur les régions qu'il est en train de conquérir contre l'U. R. S. S. Même du point de vue des intérêts des capitaux chinois, une telle politique envers l'Allemagne est à courte vue et dangereuse, de même que la position de la Grande-Bretagne vis-à-vis du Japon, en favorisant les intérêts allemands aux dépens directs des Anglais, ne ferait que renforcer la position japonaise en Extrême-Orient et encourager le Japon à de nouvelles attaques en Chine.

Il se peut cependant que cette situation soit aussi prise en considération dans la politique ferroviaire du Gouvernement chinois, en ce qui concerne les intérêts français et britanniques. La méthode de distribution des emprunts parmi les intérêts étrangers montre que le principe dominant est d'assurer les facilités plus favorables de crédits à longs termes dans des conditions qui permettent une immédiate et large participation de capital chinois. D'un autre côté, le fait de placer des ordres considérables auprès de ces intérêts étrangers est considéré comme la politique la moins dangereuse parce qu'elle évite les cessions de droits territoriaux et l'établissement de nouvelles sphères d'influence. On emploie également des placements étrangers pour renforcer la résistance à l'agression du Japon des puissances intéressées. Par exemple, les ordres importants nécessités par la construction des lignes Hunan-Kueicheou et Chengtun-Chang-King ont été répartis parmi les intérêts français et allemands, tandis que les intérêts britanniques étaient omis. La position britannique au Thibet, en même temps que le contrôle financier sur le chemin de fer Canton-Hankéou, s'ils s'étaient combinés avec le contrôle sur la ligne du sud-ouest, auraient certainement été plus dangereux pour la Chine que ne le sont les intérêts français dans la ligne du Ssetchouen, même si cette entreprise renforce la position française au Yunnan. L'accord avec les Anglais en ce qui concerne la ligne Nankin-Kiangsi (branche de la ligne en projet du Sud-Est, qui passera sans doute à Fouchéou, en direction de la frontière provinciale du Kouangtoug) est, sans aucun doute, d'une grande importance stratégique pour les intérêts britanniques le long de la côte Sud de la Chine et, en même temps, une sauvegarde contre les plans japonais sur le Foukien et le Kouangtoug.

L'accord avec les Belges pour les prolongements du chemin de fer de Lunghai sur Lanchéou et Chengtu est dû à la position spéciale du capital belge (avec une aide française), comme principal soutien financier du chemin de fer de Lunghai depuis qu'il existe, position qui a été plus tard fortifiée (en 1937) par un accord entre la Chine et la Belgique pour l'emploi du fonds belge remis de l'indemnité des Boxers à des constructions de chemins de fer, et particulièrement celle du prolongement de la voie

ferrée de Lunghai. La très grande importance économique, politique et stratégique du programme de constructions du Gouvernement chinois avait sa signification dans le renforcement des liens d'unification entre la Chine centrale et la Chine du Sud. A l'achèvement des plans actuels, les chemins de fer Canton-Hankéou, Chekiang-Kiangsi, Changhaï-Hangchéou-Ningpo, Nankin-Changhaï et Nankin-Kiangsi devaient former un réseau continu. En même temps, deux grandes voies ferrées, l'une au Nord-Ouest et l'autre au Sud-Ouest, devaient commencer à réunir les régions de l'extrême est de la Chine avec ses régions côtières.

Les intérêts japonais n'avaient aucune participation dans les constructions actuelles de chemins de fer à travers la Chine centrale et la Chine du Sud. Une proposition directe de collaboration à cet égard avait été faite par les Anglais pendant la visite de Sir Frederick Leith-Ross au Japon, mais elle fut rejetée, probablement parce que les Japonais ne s'intéressent pas à un système de voies ferrées qui tendrait à unifier la Chine du Centre et du Sud, en opposition à la politique de démembrement du Japon.

Il y avait peut-être une autre raison dans le fait que, par rapport à la position des Anglais dans la Chine du Sud et du Centre, la part du Japon dans cette affaire aurait été très limitée. La faible production du Japon en matériels et en machines de chemins de fer, comparée avec celle de la Grande-Bretagne, faisait certainement préférer aux Anglais sa concurrence à celle de l'Allemagne dans ces régions.

Quant à la Chine du Nord, les Japonais s'y sont toujours réservé des droits exclusifs sur les futures constructions de chemins de fer. On a prétendu, pendant la mission de Sir Frederick Leith-Ross en Chine, que des assurances avaient été données au Japon que l'Angleterre ne s'intéresserait pas aux plans de construction dans la région du chemin de fer Tien-tsin-Poukéou, bien que cette ligne ait été construite et soit encore contrôlée financièrement par des intérêts britanniques. Il n'est donc pas probable que ce pays puisse trouver des Anglais disposés à financer le projet de ligne dans l'Ouest du Chantoug. Il semblerait que le Ministère des chemins de fer ait autorisé une participation japonaise à la construction de cette ligne. Quant aux plans du Japon pour les chemins de fer de la Chine du Nord, un communiqué de l'Agence Domei déclarait, en janvier 1937 :

Le Japon suivra peut-être bientôt les traces de l'Angleterre en plaçant les fonds de son indemnité des Boxers au Service de la reconstruction économique en Chine. La ligne en projet, Tien-Tsin-Chichia-chuang, qui réunirait les lignes Tien-Tsin-Poukéou et Pékin-Hankéou dans le Hopéi du Sud et les plans d'exploitation de la mine de fer de Lungyen sont les objectifs les plus probables pour les investissements proposés, selon les indications de sources officielles.

La construction de ce chemin de fer par le Japon servirait certainement mieux les buts

stratégiques des militaires japonais en assurant une nouvelle concession de chemin de fer dans la Chine du Nord que ne le feraient les « activités de reconstruction économique en Chine ».

Pour le moment, la concurrence de l'Allemagne est bien plus dangereuse aux intérêts anglais, dans les chemins de fer chinois, que celle du Japon. Sir Frederick Leith-Ross, s'adressant à l'association chinoise de Londres, déclarait, d'après le *North China Daily News* du 28 décembre 1936 :

Il existe en ce moment en Chine un mouvement considérable de construction de chemins de fer et de développement des services publics et des plans d'électrification... Il est très décourageant de constater que, même dans ce domaine, nous perdons du terrain, principalement en faveur de l'Allemagne, mais aussi jusqu'à un certain point en faveur du Japon. Pendant les neuf premiers mois de 1936, la Chine n'a pas importé moins de 12 millions de livres de fer et d'acier, machines, véhicules et autres produits en fer et acier. Sur ces 12 millions de livres, nous en avons fourni 7, la Chine 2, 4, les Etats-Unis 2,3 et le Japon 1,9. Mais près de la moitié des marchandises que nous avons fournies sont dues à des ordres spéciaux sans concurrence du fonds des Boxers; et l'Allemagne et le Japon augmentent tous deux substantiellement leurs ordres là où il y a concurrence.

Sir Frederick, faisant ressortir les grandes ressources financières de l'Angleterre, recommandait donc des prêts à long terme pour les constructions de chemins de fer et la collaboration avec les Chinois en finançant des projets sur une large échelle.

Il critiquait aussi l'attitude des hommes d'affaires anglais qui, en Extrême-Orient, ne font pas attention aux progrès qui se produisent actuellement en Chine :

Les hommes qui, dans l'avenir, feront avec le plus de succès des affaires avec la Chine seront (disait-il) ceux qui seront les mieux avertis des changements dans le sentiment politique et social et des larges impulsions créatrices qui reforment aujourd'hui la Chine.

Tout semble remis en cause actuellement par le conflit avec le Japon et on ne lit pas sans une certaine émotion la conclusion d'un article d'*Asiaticus* dans *Pacific Affairs*, auquel nous avons emprunté la plus grande partie de notre documentation.

Le plus fort élément-moteur de la Chine d'aujourd'hui est l'intérêt de son peuple pour la défense nationale contre l'agression et le démembrement, et les principes dominants de l'unification de la Chine seront désormais le recouvrement des territoires perdus et la reconstruction économique nationale, y compris la construction des chemins de fer.

François DE LA BROUSSE.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

La consommation du riz indochinois en France. — M. Pierre Mariotte développe, dans la *Revue Générale de l'alimentation*, des considérations motivées sur la consommation du riz de table en France, les conditions d'approvisionnement de notre marché, les larges possibilités d'extension de la consommation métropolitaine grâce aux qualités (de nutrition, de conservation, de cuisson, de prix) du riz. Et il conclut par « l'argument impérial qui devrait inciter tous les Français à consommer davantage de riz ».

L'Indochine exporte annuellement environ 1.500 tonnes de riz et dérivés. Sur cette quantité, 600.000 à 700.000 vont sur la France, dont 50.000 à 80.000 seulement vont à la consommation humaine. Si les Français consommaient seulement 5 kgr. par tête d'habitant et par an, soit 20 kilogrammes par famille de quatre personnes ou 1 kgr. 500 par mois, ce qui représente trois plats de riz par mois, l'Indochine serait assurée d'avoir, auprès de la clientèle métropolitaine, un débouché de 200.000 tonnes de riz. Non seulement les producteurs indochinois bénéficieraient de ce marché régulier, mais également la production des riz de choix d'Indochine, les Compagnies de navigation et le travail des rizeries métropolitaines.

De son côté, le *Bulletin du Syndicat des Exportateurs Français d'Indochine*, écrivait récemment, au sujet de l'alimentation du bétail :

L'alimentation des animaux s'est rationalisée depuis plusieurs années. Les éleveurs ayant le souci d'obtenir un meilleur rendement recherchent les produits leur permettant d'arriver à ce résultat aux moindres frais. Ils se livrent à des études très serrées pour donner à leurs animaux les aliments les plus appropriés ; farine d'orge, d'avoine s'emploient concurremment avec les riz et maïs et les autres céréales secondaires : avoine, orge, millet, alpestré, qui, parce qu'elles ne se trouvent pas en quantités suffisantes dans la métropole, doivent être complétées par des importations pour satisfaire aux besoins de l'élevage métropolitain.

Et de conclure, pour répondre à certaines craintes de producteurs agricoles de la métropole :

Dans cette utilisation, il est difficile de voir le danger que peuvent faire courir ces importations de riz aux céréales métropolitaines. En ce qui concerne le blé, le riz ne diminue pas la consommation du pain.

Les lois sociales. — La journée de huit heures a pu être appliquée sans trop de difficultés dans les grandes et moyennes entreprises qui travaillent dans des conditions voisines de celles de la Métropole : mines, chemins de fer, cimenterie, industrie textile, ateliers mécaniques, distilleries, usines diverses, etc...

Toutes ont notablement accru leurs effectifs et dressé de nouveaux ouvriers. Grâce à ces mesures comme aux dérogations et aux récupérations qui leur ont été accordées en exécution des règle-

ments, elles ont pu, en général, après quelque flottement, maintenir leur production et même parfois l'accroître, la situation économique ayant continué de s'améliorer. Mais le rendement horaire ne s'est pas relevé. Les ouvriers ont bénéficié de la réduction de la durée du travail sans réagir, en contre-partie, contre leurs habitudes d'indolence. L'institution des primés au rendement a été généralement sans effet.

D'autre part, l'application de la journée de huit heures est mal vue des salariés travaillant à la tâche, des mortes-saisons de plusieurs semaines succédant, dans les petits ateliers (tailleurs, ébénistes, laqueurs, ciseleurs, maletiers, chapeliers, etc...) à des périodes d'activité fébrile, comme celle qui précède le Têt.

Un contrôle sévère des dérogations accordées pour « surcroît extraordinaire de travail » est tenu par les inspections locales. Ce contrôle est facilité par les ouvriers eux-mêmes qui, ayant pris rapidement conscience de leurs droits, viennent demander des explications aux inspections locales lorsqu'ils se croient lésés. Quant au repos hebdomadaire, il a été appliqué sans difficultés dans la grande et la moyenne industrie, car il était déjà donné dans de nombreux établissements avant l'intervention des textes qui le rendent obligatoire.

Il n'en a pas été de même dans la petite industrie, l'artisanat et le commerce de détail, où l'ouvrier et l'employé vivent souvent avec le patron, travaillent quand il leur plaît et, s'ils sont à la journée ou à la tâche, s'accommodent parfois assez mal d'un repos imposé dès lors qu'il ne leur est pas payé. Aussi la possibilité d'octroi du repos par roulement a-t-elle été assez libéralement envisagée par les arrêtés locaux. Mais il semble, d'ores et déjà, possible de se montrer plus strict pour le commerce, l'arrêt des ventes un jour par semaine ne pouvant nuire en définitive à l'économie du pays. Les chefs d'Administration locale ont donc été invités à étudier la possibilité de prononcer la fermeture obligatoire, le même jour, des établissements d'une même profession, quand il y aura accord entre la majorité des patrons de cette profession et l'Inspection du Travail représentant les ouvriers. Un contrôle efficace sera ainsi rendu possible.

La question de la monnaie. — Le *Courrier d'Haïphong* signale les difficultés qui résultent de la raréfaction de la monnaie pour les petits paiements indispensables. Il en attribue la cause à la dépréciation de la piastre-papier qui a suivi celle du franc, aux appréhensions de guerre qui incitent beaucoup d'indigènes à transformer leurs épargnes en monnaies et à les enterrer.

Cependant, ajoute-t-il, la disparition de monnaie qui en résulte ne devrait porter que sur l'épargne indigène, et encore sur sa seule fraction improductive. Il ne se forme chaque mois qu'un assez faible montant de cette épargne, et les besoins mensuels de monnaie ne

devraient être qu'assez modérés. On constate au contraire qu'ils persistent, que les appels aux Caisses du Trésor ne cessent pas et ne diminuent même pas ; leur total dépasse considérablement le total raisonnable de l'épargne annamite qui peut se former et rester sous forme inactive. Il semble donc que, constamment, un courant caché de sortie enlève de la circulation publique ce que le Trésor y verse sans arrêt.

On entend dire que la Chine attire tout l'argent qu'elle peut se procurer, ce qui est compréhensible pour ses besoins intérieurs ; et qu'en outre, depuis qu'on fournit au Tonkin de la monnaie de nickel, elle l'attire aussi, l'achetant avec prime et l'utilisant pour des besoins militaires.

Pour savoir ce qu'il peut y avoir d'exact dans ce bruit, il faudrait connaître le but, les moyens de transformation, les moyens d'achat dont dispose la Chine, la valeur comparée de la pièce de nickel avec le métal non monnayé qu'elle peut se procurer. Mais les faits apparents autorisent à croire fondée cette affirmation.

S'il en était ainsi, il ne resterait d'autre ressource que la monnaie divisionnaire de papier (nous l'avons vue pendant la guerre et elle n'a pas laissé de bons souvenirs : incommode, facile à perdre, difficile à porter sur soi, etc.) ou la frappe de sapèques, en laiton, à laquelle on avait eu recours aussi pendant la guerre, et qui sont certainement plus économiques que les demi-sous en bronze.

Le Résident supérieur au Tonkin vient d'envoyer une circulaire à tous les résidents, chefs de province, commandants de territoires militaires et aux maires de Hanoï et Haïphong, attirant leur attention sur la raréfaction de la monnaie divisionnaire. Cette pénurie, qui s'est manifestée depuis la fin de l'année 1937 et améliorée vers le début de cette année, a récemment repris avec grand ampleur, déclare-t-il. Aussi les autorités doivent-elles prendre toutes les mesures utiles propres à rassurer la population, tout particulièrement les gros thésauriseurs, et à obtenir une circulation normale des monnaies divisionnaires.

Le trafic aérien. — L'aéroport de Hanoï ne cesse de voir son trafic se développer. Pour le seul mois d'octobre 1938, ce trafic s'est totalisé par 44 arrivées, 45 départs, 9.141 kgr. 366 de poste, 1.267 de fret et 270 passagers (répartis entre Air-France, Eurasia et Imperial Airways). D'autre part, l'aéroport de Saïgon, bien qu'il n'ait pas encore atteint la même importance, se développe d'une manière intéressante puisque, depuis juillet et août derniers, deux grandes lignes y font escale : la ligne impériale d'Air-France et la ligne hollandaise Saïgon-Singapour-Batavia de la K. N. I. L. M. Le développement considérable du trafic aérien de Hanoï, qu'ignorent encore beaucoup trop de personnes en France et même en Indochine, a été au contraire remarqué dans les pays voisins. Sous le titre de « Développement aéronautique de Hanoï », le *South-China Morning Post*, de Hong-Kong, a écrit, par exemple, le 15 novembre :

Tandis qu'avant la guerre dans le Sud, les Compagnies C. N. A. G. et Eurasia assuraient à la fois quotidiennement des services annexes entre Hong-Kong et les villes de l'intérieur, ces Compagnies opèrent maintenant de Hanoï et n'effectuent que par intermittence

des services partant de Kai-Tak, l'aéroport de Hong-Kong.

Trois lignes aériennes, dont une française et deux étrangères, desservent maintenant Hanoï, le même nombre que celui des lignes aboutissant à Hong-Kong. Les compagnies nationales d'aviation française, britannique et une compagnie chinoise font à Hanoï des escales terminales régulières.

Le dernier avion de la compagnie Eurasia qui était abrité dans le hangar de Kai-Tak, s'est envolé un matin de bonne heure, cette semaine, pour Tchungking, mais on espère que la Compagnie continuera un service intermittent, car Hong-Kong procure un trafic suffisant en fret, courrier postal et passagers, pour maintenir au moins, autant que possible, un service quotidien entre ici et Tchungking.

Précisons, d'autre part, que la Compagnie hollandaise K. N. I. L. M. fait escale à Saïgon, et que les Imperial Airways ne font, en réalité, que des escales techniques de transit.

Un témoignage de Francisque Vial. — Dans une étude sur les institutions scolaires de l'Indochine, publiée par lui dans *l'Enseignement public* à son retour de mission, le Directeur honoraire de l'enseignement secondaire écrit :

Notre grande colonie d'Extrême-Orient possède le jeu le plus riche et le plus varié d'institutions scolaires, depuis la petite maternelle des villes et la modeste école de village jusqu'aux Facultés de Droit et de Médecine d'Enseignement supérieur et à la grande Ecole Française d'Archéologie Extrême-Orientale ; plus de 500.000 élèves et étudiants, de tous âges et de toutes races, fréquentent assidument ces écoles, tous possédés d'une avidité de savoir et pleins, pour les 12.000 maîtres de tous ordres, bien préparés à leur tâche professionnelle et pénétrés du sentiment de leur mission éducatrice, d'une révérence que l'on aimerait rencontrer au même degré dans notre population scolaire de France.

Œuvre étonnante, admirable, et presque inconnue, même des spécialistes de l'éducation, que quelques bons Français ont accomplie en Indochine dans l'espace de vingt-cinq ou trente ans.

Création d'un cadre d'agents sanitaires. — Le Gouvernement général de l'Indochine a décidé la création d'un cadre d'agents sanitaires adjoints, plus nettement orientés vers l'épidémiologie et l'hygiène sociale que ne l'avaient été les anciens médecins indochinois, qu'ils remplaceront progressivement dans les campagnes. Un tel cadre d'agents techniques sanitaires a d'ailleurs été déjà organisé en Algérie, où il rend d'excellents services.

Leur statut sera le même que celui des agents techniques existant actuellement dans plusieurs grands services. Ils appartiendront au cadre supérieur indochinois, et auront la même hiérarchie et les mêmes échelons de solde que les autres agents techniques ; ils seront recrutés après concours, et formés dans deux écoles spéciales, une à Hanoï pour les Annamites, et une à Phnom-Penh pour les Cambodgiens et les Laotiens. La durée des études sera de trois ans. Ces agents seront chargés, sous l'autorité technique des médecins chefs de province ou d'hôpitaux : d'assister lesdits médecins dans les hôpitaux ou formations sanitaires ; de vulgariser

parmi les indigènes les notions élémentaires d'hygiène et de veiller à leur application dans les groupements indigènes ; de donner, en l'absence du médecin, les premiers secours d'urgence aux malades et blessés ; de dépister, au cours de tournées dans les centres ou villages, les grandes maladies endémo-épidémiques et d'appliquer les premières mesures de prophylaxie ; de pratiquer, sur instructions des autorités techniques, les principales vaccinations ; enfin, de façon plus générale, de seconder les médecins de l'Assistance médicale dans tous les détails du service pour contribuer au maintien de l'hygiène et de la santé des populations indigènes.

Un Office central du Tourisme indochinois.

— Il est institué à Saïgon un Office central du Tourisme indochinois ayant pour attributions : de diriger le mouvement touristique en Indochine d'organiser la propagande en vue de faire connaître les sites et monuments de la colonie, d'établir des circuits, des prix et horaires, en relation avec les syndicats d'initiative, les bureaux et agences de voyages, les groupements touristiques métropolitains ou étrangers, les hôtels et les entreprises de transport publiques ou privées, en général d'organiser toutes manifestations et prendre toutes mesures ayant pour but le développement du Tourisme en Indochine.

Cet Office central a sous sa direction les bureaux de tourisme installés en Indochine ou à l'étranger. Il en désigne le directeur et en assure l'administration et le contrôle.

Il est lui-même placé sous le contrôle du directeur des Services économiques.

COCHINCHINE

La culture de l'ananas. — Cette culture est en progression depuis quelque temps. Jusqu'en 1935, date de l'installation à Saïgon de la première usine locale de conserves d'ananas, cette plante n'était cultivée que pour l'approvisionnement des marchés en fruits frais. Ce seul débouché ne pouvait provoquer une grande extension de la culture, malgré les possibilités considérables que présente la Cochinchine, notamment dans la plaine des Jones, l'industrie de la conserve et, par voie de conséquence, la culture de l'ananas, trouvant dans notre colonie des conditions optima de développement ; du point de vue cultural, les agriculteurs se préoccupent de modifier leurs méthodes et d'adopter certaines variétés mieux appropriées à cette nouvelle utilisation du produit.

Un champ d'essais a été créé dans la plaine des Jones à Duc-Hoà (province de Cholôn) pour étudier comparativement les méthodes modernes d'anaculture et les procédés indigènes ; ces derniers, s'ils réduisent les frais d'exploitation, ne permettent d'obtenir que des fruits de format réduit et de qualité plutôt médiocre.

Une collection de toutes les variétés locales,

qui contient le matériel végétal nécessaire aux sélections ultérieures, a été réunie. Certaines variétés ont fourni une première récolte cette année, après 22 mois de végétations; il a été enregistré les pourcentages de fructification suivants: Thom-moc, 80 p. 100, Thom-moc 72 p. 100, Californie et Victoria (Tang-Ong), 38 p. 100.

Les services agricoles cultivent également, pour en tenter l'acclimatement, plusieurs variétés étrangères: Sarawak, Cayenne, Lisse, Abacacci, comte de Paris, etc... Parmi les variétés locales ou déjà acclimatées, les plus remarquables du point de vue rusticité, précocité et qualité sont: Victoria, Californie, Moc et Be-Den. Les diverses pépinières provinciales ont reçu des rejets des 2 premières, afin d'accélérer leur diffusion dans le pays. Des collections semblables à celle de Duc-Hoà ont été établies dans diverses régions: Rach-Gia, Thu-dau-môt (An-Thanh), Baria, où la culture de l'ananas est appelée à prendre une plus grande extension.

La sélection des fruits pour la conserve sera poursuivie avec la collaboration de l'Institut des Recherches Agronomiques.

Les colonies de vacances. — Pendant l'année scolaire 1937-1938, six colonies de vacances ont été organisées par les caisses des écoles de Cochinchine, sous l'égide et le contrôle de l'Administration locale et du Service de l'Enseignement.

Les enfants français ont été envoyés à Dalat et les enfants annamites au bord de la mer. L'expérience montre que la cure d'altitude est plus profitable aux premiers, la cure marine préférable pour les seconds.

En 1937, 200 enfants environ avaient bénéficié des colonies de vacances. En 1938, le nombre des participants s'est élevé à 436. Si l'on tient compte des colonies particulièrement organisées par la Société de Protection de l'Enfance et par le patronage laïque, on peut estimer à près d'un millier le nombre total des enfants qui ont, cette année, bénéficié d'un séjour de 3 semaines à un mois à la montagne ou à la mer.

En 1937, les colons provenaient tous de l'agglomération Saïgon-Cholon. En 1938, le mouvement s'est étendu, en dehors de ces centres urbains, aux provinces de l'Est (Giadinh, Bienhoà, Thu-daumot), aux provinces de l'Ouest (Baclieu, Soctrang, Cantho) ainsi qu'à l'ensemble des provinces représentées au Préventorium de Phulâm. Deux nouvelles résidences ont été utilisées, en dehors de Dalat et du Cap-Saint-Jacques: Nhatrang et Hâtien.

Organisées et dirigées par les Inspecteurs primaires interprovinciaux et provinciaux, encadrées par des maîtres d'élite, les colonies de vacances ont rencontré, auprès des autorités administratives, un accueil empressé et une grande sollicitude. Les dépenses ont été réduites au strict minimum. Tous frais compris, le prix de revient moyen s'est élevé à: 0, 53 par journée de colon.

Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

Les fiches médicales vérifiées au départ et à l'arrivée ont accusé d'appréciables augmentations de poids (gain de 1 kg. en moyenne par enfant).

L'œuvre des Colonies de Vacances a connu un beau succès, grâce à l'heureuse activité déployée par les Caisses des écoles. Pour donner à cette œuvre une impulsion nouvelle, le Gouvernement se propose d'instituer l'an prochain une commission permanente des colonies de vacances, chargée de solliciter les initiatives et de coordonner les efforts. La construction de camps permanents essentiellement destinés aux colonies de vacances est envisagée.

ANNAM

Le Crédit agricole mutuel au Binh-Dinh. —

Ouverte en mai 1932, la Caisse provinciale de Crédit Agricole mutuel du Binh-Dinh a bénéficié de l'expérience de ses aînées, dont les plus anciennes remontent à 1929. En moins de 6 ans, cet organisme a pu, grâce à sa parfaite adaptation au milieu indigène, introduire chez les paysans annamites les premières notions de mutualité et d'échéance.

Cette Caisse est administrée par un Conseil d'Administration annamite qui délègue ses pouvoirs à un directeur technique français désigné par le Gouverneur général. Par ailleurs, elle est placée sous le contrôle d'un Comité de surveillance composé du Résident chef de province et du Tong-Doc.

Elle consent à ses sociétaires, sur garanties immobilières, des prêts d'argent à court terme, à moyen terme et à long terme et se charge en leur faveur de tous paiements et recouvrements ayant un caractère agricole. Elle reçoit également des particuliers et des collectivités indigènes des dépôts à terme et des dépôts à vue, productifs d'intérêt.

L'augmentation constante du nombre de ses sociétaires est la preuve manifeste de son utilité, de sa vitalité et de sa popularité dans la province.

De 563 à la fin de 1932, le nombre de ses sociétaires, tous petits cultivateurs du Binh-Dinh, est passé à 9797 fin juin 1938, et le volume des prêts consentis pendant la même période s'élève à 549.501 piastres, soit 5.500.000 francs répartis en 16.589 prêts, soit une moyenne de 33 piastres par prêt. Les recouvrements n'ont donné lieu à aucune difficulté notable.

La province s'étendant sur plus de 100 kilomètres de longueur, le Directeur de la Banque se déplace et va au-devant de ses sociétaires afin d'éviter à ces derniers le souci et les frais inhérents à un séjour au chef-lieu. Des bureaux forains, sous la surveillance d'un Directeur européen, fonctionnent deux fois par mois dans chacune des circonscriptions de la province.

Amélioration des accès à Dalat. — Le Résident supérieur Graffeuil a inauguré deux

ponts qui marquent deux améliorations très nettes des voies d'accès à la station d'altitude de Dalat. Il s'agit des ponts du Danhim et de Krongpha, le premier sur la route de Saïgon à Dalat, le second sur la route de Phanrang (Sud-Annam) à Dalat.

Le pont du Danhim est un bel ouvrage d'art, en béton armé, jeté avec audace et élégance sur le fleuve de ce nom qu'il domine de plusieurs dizaines de mètres. Il a été réalisé par la Société des constructions de Levallois-Perret. Selon une formule déjà adoptée pour quelques autres ponts en Indochine, la Société a fait les frais de construction, mais l'administration se réserve la faculté de le racheter dans un délai déterminé. En attendant, le pont est à péage : les automobiles, les voitures attelées paient une redevance, d'ailleurs modique, au profit de la Société constructrice. Les piétons passent gratuitement.

TONKIN

Création d'un bureau annexe de l'Inspection du Travail. — Par arrêté du 29 octobre 1938, il est créé respectivement à Haiphong et à Namdinh un bureau annexe de l'Inspection du Travail.

Chacun de ces bureaux sera tenu, sous l'autorisation du Résident maire intéressé et la direction de l'Inspecteur du Travail au Tonkin, par un inspecteur-adjoint ou un contrôleur du Travail, représentant permanent de ce chef de service. Le ressort territorial de chacun de ces bureaux sera fixé par l'Inspecteur du Travail suivant les besoins du service.

Le bureau de l'Inspection du Travail à Haiphong est chargé, en outre, du contrôle de l'émigration ouvrière tonkinoise.

Liaison radio-téléphonique Saïgon-Hanoï. — La liaison radiophonique commerciale Saïgon-Hanoï vient d'être inaugurée. Plusieurs communications d'essai ont été échangées dans des conditions parfaites entre le Gouverneur général, le Résident supérieur du Tonkin et le Gouverneur de la Cochinchine, ensuite entre différentes personnalités du commerce et de l'industrie du Tonkin et de la Cochinchine. La liaison est ouverte dès maintenant au public, provisoirement, chaque jour de 10 h. 30 à 11 h. 30, en attendant l'achèvement des installations définitives permettant l'extension du service.

Pour les Beaux-Arts indo-chinois. — Le Président de la Société coloniale des Artistes français, ayant exprimé le désir de voir figurer les œuvres des artistes d'Indochine dans les salons annuels de la Société, le Gouverneur général a décidé la prise en charge, par le Budget général de la colonie, des frais d'expédition en France, des œuvres présentées par les boursiers de celle-ci et par les lauréats et meilleurs élèves de nos écoles d'art.

Cette mesure, destinée à supprimer, pour les

exposants, les frais élevés d'emballage et de transport de leurs œuvres et à compenser les faibles chances de vente, permettra aux artistes locaux de participer désormais aux manifestations annuelles d'art de la Métropole.

L'architecture religieuse. — L'archéologie des temples du Tonkin n'avait jusqu'à présent retenu que d'une façon intermittente l'attention des chercheurs de l'Ecole française d'Extrême-Orient ; l'importance relativement médiocre des sujets d'étude, leur faible ancienneté par rapport aux autres ensembles monumentaux de l'Indochine, la rareté des données historiques à la disposition des chercheurs en rendaient l'étude ingrate et difficile. Elle méritait cependant mieux que le silence, et c'est ce qu'a compris M. Bezacier, conservateur des monuments historiques de l'Annam-Tonkin. Après avoir étudié, entre autres, les citadelles de Cô-Loa (III^e siècle av. J.-C.), de Long-Biên (VI^e siècle ap. J.-C.), de Dai-La (X^e siècle), la tour de Binh-Son près de Viétri, il s'occupa des divers édifices bouddhiques, taoïques et confucéens du Nord de l'Union.

Un ancien chef du service archéologique écrivait naguère dans le *Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient*, au sujet de l'architecture annamite :

En réalité, nous sommes en présence d'un problème aussi neuf que celui qu'offrait aux premiers savants l'étude de l'art gothique au début du XIX^e siècle. Il leur apparut infiniment moins complexe qu'il ne se révéla ensuite, lorsque l'examen prit, avec le développement des connaissances, un caractère plus serré et plus scientifique... Nous n'avons jusqu'ici aucune indication montrant que les maîtres d'œuvres annamites aient été se retremper au pays d'origine de cet art, ni même que des architectes chinois soient à l'occasion venus du pays voisin pour élever des constructions plus soignées que les autres. Dans ces conditions, il est impossible qu'une évolution, ne fût-ce que par abâtardissement des formes primitives, ne se soit pas produite et il serait d'une mauvaise méthode d'écarter cette hypothèse a priori.

Après avoir rappelé les traits essentiels de l'architecture religieuse, l'auteur ajoutait :

Quelles sont les causes pour lesquelles on ne trouve pas au Tonkin de monuments très anciens ? La principale est la pauvreté des matériaux employés (bois et briques). La pierre, très rare dans le delta, a été employée seulement pour les soubassements, les bases de colonnes, les balustrades. Néanmoins, nous pouvons nous faire une idée des monuments anciens par des constructions relativement modernes ; car non seulement les procédés de construction sont restés immuables au cours des siècles, mais l'orientation des édifices, leurs rapports avec l'entourage, voire leur aspect extérieur n'ont pas changé. Si, de temps à autre, on a pu introduire quelques innovations, quelques formes spéciales, la grande majorité des bâtiments annamites n'en est pas moins demeurée pareille d'une époque à l'autre.

A l'appui de ses recherches, M. Bezacier a découvert dans des peintures chinoises, datées avec précision, la figuration d'édifices semblables à ceux du Tonkin, représentant

plusieurs monuments religieux en vogue au VII^e siècle dans le sud de la Chine. Ces peintures éclairent l'histoire de l'architecture annamite d'un jour jusqu'alors inconnu.

CAMBODGE

Retour du Résident supérieur Thibaudeau.

Après une visite au Souverain du Cambodge, au cours de laquelle S. M. Monivong déclara au Résident supérieur combien il était heureux de le voir de nouveau à la tête du Protectorat et l'assura de son amitié la plus loyale et de son affectueuse et totale confiance. M. Thibaudeau se rendit le 19 décembre 1938, dans la salle du Conseil des Ministres où les membres du Gouvernement cambodgien étaient réunis. Le chef du Protectorat demanda au Conseil de continuer à lui accorder sa franche collaboration pour la plus grande prospérité du royaume.

Le Premier Ministre répondit en exprimant au Résident supérieur les sentiments de déférente affection de ses collègues et de lui-même et l'assura que le Conseil lui apporterait son concours le plus loyal et le plus dévoué.

L'assistance médicale dans le Haut-Chlong. — Une fête phnong, qui semble marquer une étape dans l'évolution de l'Assistance médicale au Haut-Chlong, a été organisée récemment au camp Le Rolland, à l'occasion de l'inauguration d'une case construite hors du poste, destinée à recevoir les Phnongs malades.

Malgré la saison, qui disperse et retient la population dans les rizières, plus de 300 Phnongs, hommes, femmes et enfants, avaient répondu à l'invitation du médecin. Tous les chefs de village du secteur Le Rolland étaient présents.

Dès le matin, les préparatifs étaient achevés : les mâts à fétiches dressés à l'entrée de la case, la rangée interminable des jarres alignées et fixées à leurs piquets, les buffles pour le sacrifice solidement attachés à leurs poteaux, les joueurs de gongs pleins d'entrain et la foule bruyante et bariolée des Phnongs.

Pendant que se distribuait la viande des bêtes sacrifiées et que les écoliers phnongs se livraient à des concours et à des jeux divers, le médecin, réunissant le Balat et les chefs, leur rappelait la signification de cette fête, et les bienfaits qu'ils peuvent escompter de l'organisation du service médical dans cette région jusque-là abandonnée à elle-même au point de vue sanitaire.

LAOS

La colonisation militaire au Tran-Ninh. — Sur la décision du Commandant supérieur des troupes, en accord avec le Gouverneur général, un essai de colonisation militaire est entrepris depuis quelques mois au Tran-Ninh.

Le Gouvernement général, dit le journal *La Légion étrangère*, entend coloniser le pays par des militaires

retraités. Déjà plusieurs légionnaires retraitables ont demandé à se faire libérer au Tran-Ninh et à choisir une concession.

L'idée est généreuse. Sans doute, des colons européens peuvent s'installer et vivre au Tran-Ninh, où un plateau de 1.200 mètres d'altitude offre des conditions satisfaisantes de salubrité. D'autre part, une station d'essais y a fonctionné pendant quelques années et a donné des indications utiles sur les cultures qui peuvent y être pratiquées. Toutefois, il ne peut guère être envisagé de créer au Tran-Ninh des entreprises agricoles d'une certaine étendue, en raison de l'éloignement du plateau de tout centre de consommation de quelque importance et des difficultés de son accès pendant une partie de l'année.

TERRITOIRE DE KOUANG-TCHEOU-WAN

Le mouvement des échanges. — Un courant intensif d'exportations, éminemment profitable aux producteurs, s'est établi entre le territoire et Hong-Kong. Mais, ces sorties massives risquant de priver la concession des éléments indispensables à l'alimentation de la population, un arrêté du 4 février 1938 interdit l'exportation des riz et paddys d'origine locale ; d'autre part, la prohibition de l'exportation des patates édictée au cours du semestre précédent a été maintenue.

La situation exige d'autant plus de circonspection qu'une sécheresse prolongée a contrarié, en 1938, la venue de certaines cultures à maturité. Les effets du fléau ont été cependant limités, les pluies étant survenues à la fin du semestre en quantité suffisante pour les besoins de l'agriculture.

L'industrie locale a connu une période d'activité remarquable à la suite de la suppression totale de la concurrence nippone et de la fermeture, en raison de l'état de guerre, de nombreuses usines chinoises fabriquant des produits similaires.

L'ensemble du mouvement commercial du semestre écoulé est en légère progression par rapport à celui de la période correspondante de 1937. Si le commerce du territoire avec les ports chinois voisins a éprouvé les effets fâcheux du blocus japonais, celui qui s'exerce avec Hong-Kong, de beaucoup plus important, n'a pas souffert, sauf en ce qui concerne les transports, des circonstances exceptionnelles créées par la guerre.

Le conflit sino-japonais a stimulé l'essor de l'économie de la concession.

Le nombre des maisons de commerce nouvellement ouvertes et des immeubles neufs édifiés dans les centres de Fort-Bayard et de Tchékam, l'accroissement du rendement de l'impôt des patentes et la rentrée facile et dans les délais impartis de la première tranche de l'impôt foncier constituent autant de preuves tangibles

de la prospérité dont a joui la concession durant le semestre écoulé.

Les produits locaux ont trouvé un débouché assuré dans la colonie anglaise de Hong-Kong qui, devant pourvoir au ravitaillement d'une population sans cesse accrue par l'afflux des réfugiés, s'est rendue acquéreur de toutes les denrées alimentaires disponibles du territoire.

Les chiffres suivants, tirés des *Hong-kong Trade and Shipping Returns*, montrent l'importance du commerce de Kouang-Tcheou-Wan avec Hong-Kong.

Le territoire a importé en 1936 des marchandises d'une valeur totale de 10.586.112 \$ ch. Pendant la même période, la valeur des exportations s'est chiffrée à 6.034.007 \$ ch. Pour l'année 1937, les importations sont de 9.735.070 \$ ch. Quant aux valeurs des exportations, elles se montent à 7.534.721 \$ ch. Enfin, la valeur des produits importés est de 2.194.289 \$ ch. pour le premier trimestre de 1938 et de 2.264.401 pour le deuxième trimestre ; quant à celle des produits exportés, elle est de 1.811.325 et 1.588.319 \$ ch.

Il convient de mentionner, par ailleurs, l'accroissement des échanges commerciaux entre la Concession de Kouang-Tchéou-Wan et l'Indochine. Malgré la faiblesse relative des transactions, le Territoire commence enfin, semble-t-il, à chercher dans la Colonie dont il dépend administrativement son fournisseur naturel et un acheteur éventuel. Voici des chiffres qui en témoignent : les importations sont passées de 16.174 \$ I. C. au premier semestre 1937 à 51.154 au deuxième semestre de la même année et à 109.000 au premier semestre 1938 ; pendant les mêmes périodes, les exportations sont passées de 3.870 à 5.469 et à 22.712 \$ I. C.

Cette tendance est due au mouvement de baisse continue de la piastre indochinoise et de hausse corrélative du dollar de Hong-Kong, survenu depuis un an. Cette dernière monnaie a atteint un cours si élevé que les importateurs du Territoire ont trouvé intérêt à se ravitailler de plus en plus fréquemment en Indochine.

Levant

GÉNÉRALITÉS

Le Haut-Comité méditerranéen. — La prochaine session du Haut-Comité méditerranéen a été fixée au 14 mars 1939.

A cette date se réuniront à l'Hôtel Matignon, autour de M. Camille Chautemps, vice-président du Conseil, les Résidents généraux de France au Maroc et en Tunisie, le Gouverneur général de l'Algérie, le Haut-Commissaire de France au Levant et les membres du Secrétariat du Haut-Comité méditerranéen.

L'Italie et le Levant. — Dans son numéro du 10 janvier, *El Wattan* écrit :

Si le Duce s'imagine que la Syrie, le Liban et les autres pays arabes sont susceptibles de jouer le rôle de l'Ethiopie, il se trompe grossièrement. Qu'il soit persuadé qu'au moindre mouvement de ses troupes contre ce pays, il trouvera en face de lui 80 millions d'Arabes et de Musulmans qui sont prêts à résister avec la plus grande énergie à toute agression italienne.

Projet de Fédération arabe. — Contrairement à toute attente, le *Times* a cru devoir reprendre, au début de janvier, la thèse d'un remaniement territorial possible dans le Levant.

Après avoir loué, en termes particulièrement sympathiques, l'action de la France au Levant et rappelé que Damas demeure la « Capitale psychologique » du monde arabe, le correspondant du grand journal londonien préconise le rattachement « de la Syrie à la Transjordanie et à la Palestine », solution qui permettrait de « réserver une zone autonome israélite ».

PAYS SOUS MANDAT FRANÇAIS

M. Gabriel Puaux à Beyrouth. — Le Haut-Commissaire de la République Française en Syrie et au Liban est arrivé le 7 janvier dernier à l'aérodrome de Beyrouth.

Nous n'insisterons pas sur l'accueil chaleureux que le Capitale libanaise a réservé à notre nouveau Haut-Commissaire au Levant. L'attachement profond du Liban à la France n'est pas une question d'heure ni de moment.

Trois heures après son arrivée, M. Puaux a prononcé, à « Radio Levant », l'allocution suivante :

Libanais,

Je vous apporte le salut de la France. Nos deux pays sont liés par une antique amitié qui fut fortifiée par les épreuves et confirmée par la victoire de nos armes.

Demain mon premier geste sera de fleurir le monument élevé à la mémoire de ceux d'entre vous qui furent condamnés à mort, n'ayant d'autre crime que d'aimer la France. Jusqu'à leur dernière heure, ils ont affirmé leur foi en elle. La France reconnaissante ne saurait oublier leur sacrifice et si elle veut désormais demeurer parmi vous, c'est pour donner au Liban à la fois un gage d'amitié et une sécurité pour l'avenir.

Les Hauts-Commissaires qui se sont succédé à Beyrouth, parmi lesquels je salue quelques-uns des chefs les plus illustres de nos armées, s'inspirant de méthodes diverses, mais tous animés d'un même sentiment d'affection à l'égard de la population libanaise, ont cherché à doter ce pays des institutions les plus propres à lui permettre d'avancer dans les voies du progrès. Le temps écoulé doit permettre, me semble-t-il, de tirer quelques conclusions de ces expériences successives : c'est une étude à laquelle je me livrerai dans un esprit de grande objectivité, comptant sur le concours de tous ceux qui ont à cœur, avant toute chose, le bien de leur patrie.

Mon prédécesseur, M. de Martel, a attaché son nom à un grand programme d'outillage technique et de développement économique que je m'efforcerais de poursuivre. Le mieux-être est l'une des conditions premières d'une vie sociale heureuse. Le Liban, par le labeur de sa paysannerie, par les dons intellectuels de

ses élites, par les qualités d'initiative de ses commerçants, possède les éléments d'une prospérité stable. Il doit être au Levant un modèle d'Etat ordonné et paisible, accueillant pour tous ceux qui viendront chercher dans un merveilleux décor la détente et le loisir.

Nul effort ne devrait être épargné pour faire de votre pays l'un des paradis du tourisme et de la villégiature. J'ai été saisi, dès le premier abord, par la poésie de cette terre chargée d'histoire, à laquelle la nature prête l'étrange charme des contrastes. Ce beau cadre devrait à lui seul suffire à me rendre mon travail aisé, mais je ne doute pas de trouver un réconfort et un encouragement plus grands encore dans votre amitié.

Je fais appel ici solennellement à tous les hommes de bonne volonté. Le représentant de la France ne peut avoir au Liban que des amis, car ses seuls ennemis sont ceux de la France, et je sais bien qu'il n'en est pas parmi vous. Entre races et religions, entre confessions et rites, celui qui parle au nom de la France ne peut faire de distinction : il restera fidèle aux amitiés traditionnelles et se réjouira des amitiés nouvelles. Sa plus haute ambition est de favoriser, au-dessus des partis et des communautés, l'union de tous les Libanais au service de leur Patrie.

Le Ministère libanais. — La suspension du journal de langue arabe du parti constitutionnel *El Nahar* est à l'origine d'une nouvelle crise ministérielle rapidement dénouée, d'ailleurs, par le Président Yaffi, qui mit sur pied une équipe de parti où les Unionistes détiennent presque tous les portefeuilles (5 sur 7).

Formé le 22 janvier, le Ministère s'est présenté le 25 devant la Chambre, qui lui a accordé sa confiance par 32 voix sur 55 votants. Dans sa déclaration ministérielle, le Président du Conseil a exalté l'amitié traditionnelle franco-libanaise. Il a également déclaré que la présence de la France était le meilleur garant de l'intégrité territoriale et de la sécurité de la République Libanaise.

M. Gabriel Puaux à Damas. — Les 12 et 13 janvier, M. Puaux a pris un premier contact avec la Capitale syrienne.

La veille, il avait annoncé à la Syrie sa visite à Damas par ce message radiodiffusé :

Syriens,

Je viendrai demain prendre possession de mes fonctions à Damas et j'ai tenu, la veille de mon départ, à vous adresser un salut d'amitié.

Des nouvelles où se mêlaient beaucoup d'erreurs ont jeté le trouble dans certains esprits. Je voudrais rassurer les hommes de bonne foi qui m'écoutent ce soir et éclaircir à leurs yeux une situation dont il ne faut ni désespérer ni s'alarmer.

La France, après la Grande Guerre, a reçu au Levant une délicate mission. Elle le doit à la fois à la force de ses armes, à la confiance de ses alliés, et à l'amicale consentement des populations. Ce mandat a reçu en son temps une consécration définitive de la part du groupement le plus universel qui soit jamais apparu dans l'histoire : la Société des Nations telle qu'elle existait en 1922. La France a accepté sans réserves cette mission et sa volonté demeure entière de l'accomplir jusqu'au bout. Je rappelle quelle en est la définition : « faciliter le développement progressif de la Syrie et du Liban comme Etats indépendants ».

La France n'a jamais considéré le mandat comme une forme définitive des relations qui doivent exister entre elle et les Etats du Levant. Pas plus aujourd'hui

qu'hier, il n'est dans sa pensée d'annexer contre leur gré ces Etats ou de les incorporer de force dans les possessions françaises. Jamais elle n'a usé à leur égard des méthodes qui caractérisent les conquêtes coloniales et son action, sauf aux heures de crise, n'a été que de conseil et d'assistance. Substituer au mandat des engagements contractuels librement souscrits a été et demeure le but qu'elle se propose.

Avec une générosité sans exemple, elle a consenti à mettre immédiatement en application des accords qui n'avaient pas encore reçu une sanction définitive. Cette expérience faite de notre part avec la plus grande loyauté mérite, après le temps écoulé, d'être étudiée dans le calme et dans un esprit de complète impartialité, car il est juste que chacune des parties puisse mesurer, à la lumière des événements des deux dernières années, l'étendue et les conséquences des engagements souscrits à titre probatoire. Il faut que ceux-ci soient un gage de paix et non une occasion de désordre et de conflit. La France a reçu du monde civilisé mission de faire régner dans ces pays l'ordre et la justice qui demeurent la condition première d'une vie nationale indépendante ; elle ne peut se dérober à ce devoir sans faillir à l'honneur ; elle possède tous les moyens de l'accomplir.

Ce que la France, dans l'intérêt de sa politique impériale, demande à la Syrie, ce n'est que son amitié ; mais il faut que cette amitié soit loyale et entière et repose sur des bases sûres et durables. Ce que la France donnera à la Syrie en échange de ses engagements, je crois qu'il n'est pas un Syrien raisonnable qui ne puisse en mesurer le prix : la France vous donne le droit à une vie nationale propre. En l'état actuel de l'équilibre international, la présence de la France est la seule garantie efficace de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la Syrie. Que la France se retire ou que seulement ses forces s'affaiblissent, et les patriotes syriens verraient disparaître leurs rêves les plus chers.

Je parlerai toujours aux Syriens le langage de la vérité. Je viens vers eux en ami, et je les jugerai sur leurs actes. Qu'ils ne doutent ni de la force ni de la générosité de la France.

* M. Puaux, qu'accompagnait le général Caillaud, commandant supérieur des troupes du Levant, fut reçu aux portes de la ville par le Mohafez de Damas. La garnison rendait les honneurs.

Notre Haut-Commissaire gagna directement la Résidence, où le Président du Conseil et les membres du Gouvernement vinrent le saluer, précédant de peu le Président de la Chambre et le Président de la République. Ces hautes personnalités furent retenues à déjeuner.

A partir de 15 heures, le Haut-Commissaire reçut toutes les personnalités du pays : consuls étrangers, autorités religieuses, au premier rang desquelles le Cadi, autorités civiles — et notamment les anciens ministres syriens, — bureau de la Chambre, chefs des tribus bédouines, officiers de la garnison, fonctionnaires français, représentants de la colonie française.

Le lendemain, à 13 heures, un déjeuner offert par le Président de la République réunit, autour du Haut-Commissaire, les membres du Gouvernement et le Président de la Chambre.

Puisse la cordialité de ce premier contact marquer une heureuse évolution de la pensée syrienne vers cette politique de collaboration franco-syrienne que le 22 janvier 1935, le chef du Gouvernement de Damas a nettement définie en précisant que sa politique « consiste à réaliser l'indépendance de la Syrie »

avec l'amitié française, en accord confiant avec notre nouveau Haut-Commissaire ».

Cette déclaration écrite doit effacer, pour nous, ce qu'avaient d'un peu abrupt les sept motions votées par la Chambre syrienne le 31 décembre, et dont voici la traduction :

1° Le Parlement syrien mû par un sincère désir de conclure une alliance avec la France, s'attache au texte du traité ratifié par le Parlement syrien le 26 octobre 1936. Il considère les droits de la Syrie, inscrits dans cet acte, comme devant être respectés et exécutés. Si le Parlement français se considère comme fondé à rejeter l'alliance avec la Syrie, il ne saurait, par contre, lui refuser son droit naturel à l'indépendance que le pacte même de la S. D. N. lui reconnaît.

2° Comme aucun accord ou acte autre que le traité de 1936 n'a été soumis au Parlement syrien, celui-ci considère comme nuls et nonavenus tous prétendus accords, annexes, additifs, ou actes postérieurs au traité, inconnus de lui et non approuvés par lui.

3° Le Parlement regrette que le Gouvernement français n'ait pas respecté son engagement, sans que ce geste soit justifié. Il réprovoque son hésitation à ratifier le Traité et le retard qu'il apporte à la mise en application de textes qu'il s'était engagé à exécuter. Il demande en même temps au Gouvernement syrien de sauvegarder tous les droits qui consacrent l'indépendance de la Syrie et son unité, et de prendre d'urgence des dispositions radicales en vue du transfert des pouvoirs qui ne lui ont encore pas été livrés.

4° Le Parlement prend acte de la déclaration du Président du Conseil Djemil Mardam, se dégageant de tous accords ou actes qui auraient pu être signés par lui, et les considère comme nuls.

5° Attendu que le Parlement syrien représente toutes les circonscriptions électorales auxquelles ses membres appartiennent, et qu'il est seul qualifié pour exprimer légalement et constitutionnellement les vœux et l'opinion de la nation, cette assemblée désapprouve tout autre procédé, tel que l'envoi d'une commission, auquel le Gouvernement français pourrait avoir recours pour connaître l'opinion du peuple syrien concernant ses destinées.

Attendu que ce Parlement a exprimé son opinion au sujet de toutes les questions qui lui ont été soumises et qu'il est disposé à exprimer l'opinion nationale au sujet de quelque question que ce soit, il estime qu'il ne doit être tenu compte d'aucun vœu contraire aux siens, et invite le peuple syrien, individuellement et collectivement, à refuser de prendre contact avec quelque individu ou quelque organisme que ce soit qui essaieraient de se livrer à des referendums dans le but de provoquer la désunion dans les rangs de la nation et d'atteindre des visées nuisibles à l'unité du pays et détruisant son indépendance. Ces décisions doivent être transmises au Parlement français.

6° Le Parlement exprime ses regrets au sujet des actes de rébellion contre la loi et des atteintes portées à la sécurité publique dans les régions de Lattaquié et du Djebel Druze, après les événements connus de Djezireh. Il exprimerait de plus grands regrets au cas où seraient exactes les allégations accusant certains représentants des autorités françaises d'être mêlés à ces événements ou de les approuver. Il demande au Gouvernement de mettre fin d'urgence à ces événements qui portent à la suspicion.

7° Le Parlement prend acte également de ce que le Ministère syrien approuve l'opinion exprimée par la Chambre dans cette motion.

Aux dernières nouvelles, le ministère syrien a donné sa démission ; nous en indiquerons les raisons dans notre prochaine chronique.

PAYS SOUS-MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

La situation en Palestine. — Alors que les délégations des pays arabes invités à participer aux conversations qui doivent se dérouler à Londres à partir du 7 février sont déjà arrivées dans la Capitale britannique, aucune solution pratique n'est encore intervenue quant à la désignation des délégués arabes palestiniens. Modérés et membres du Comité suprême arabe estiment ne pouvoir collaborer.

Cependant que les modérés exigent l'égalité dans la représentation, le Comité suprême arabe refuse d'être représenté à une conférence à laquelle participent les Nachachibi.

Il faut espérer que Nouri Pacha Saïd, président du Conseil irakien, réussira dans sa mission conciliatrice et que, de la conférence de Londres, sortira la solution de paix à laquelle le pays aspire.

La session parlementaire en Irak. — La Chambre irakienne, ajournée depuis deux mois, reprendra ses séances le lundi 13 février 1939. Elle aura notamment à examiner la nouvelle loi électorale. Dès le vote de cette loi, la Chambre sera dissoute en vue de nouvelles élections.

TURQUIE

Remaniement ministériel. — Après deux tentatives d'évolution qui amenèrent le remplacement de quatre ministres, le Cabinet Djelal Bayar a démissionné le 26 janvier 1939.

Le Président de la République, Ismet Inönü, a chargé le Dr Rafik Saydam, député d'Istanbul, de former le nouveau cabinet dont la composition a été donnée par le poste ture d'Ankara le 1^{er} février.

D'autre part, la presse annonce un important mouvement administratif à l'intérieur de la Turquie.

Enfin, l'agence d'Anatolie précise que, sur une initiative du nouveau Cabinet, le Conseil d'administration du parti du peuple a décidé la dissolution de la grande Assemblée nationale.

Extrême-Orient

CHINE

Les finances du Kouomintang. — La dette d'état du Gouvernement du Kouomintang s'élève à 6 milliards de yuans qui, d'après une communication du Ministère des finances du maréchal Chang Kai Shek, se répartissent de la façon suivante :

1° Le montant des obligations émises avant le début des hostilités sino-japonaises s'élève à 4 milliards 500 millions de yuans, c'est-à-dire 273 millions de livres environ. De cette somme, 60 p. 100 ont été souscrits pour des emprunts intérieurs et 40 p. 100 pour des emprunts étrangers. Les trois quarts du total ont été émis directement par le Ministère des Finances, tandis que le reste est formé par des obligations de chemins de fer ;

2° Le montant des obligations émises après le déclenchement du conflit s'est élevé à 1 milliard 500 millions de yuans, c'est-à-dire 91 millions de livres environ, se décomposant comme suit :

a) Bons de secours nationaux pour 1937 : 500 millions de yuans ;

b) Bons pour le redressement financier du Kouangsi : 13 millions de yuans ;

c) Obligations du chemin de fer Nanning-Chunnankuan 1938 : 150 millions de francs ;

d) Obligations valeur or 1938 : 100 millions de taëls chinois, 50 millions de dollars américains et 10 millions de livres sterling ;

e) Bons pour la Défense Nationale : 500 millions de yuans.

L'ensemble des emprunts s'élève à 6 milliards de yuans, ou 13 yuans environ par tête de la population ; l'augmentation du montant individuel depuis le début du conflit chinois est de 3 yuans. Cette moyenne, qui semble faible à première vue, ne l'est pas en réalité si l'on tient compte de l'état d'économie précaire de la population chinoise et du nombre des habitants, qui s'élève à 400 millions. De toutes façons, la fortune nationale étant peu élevée, le montant total des dettes d'Etat représente une charge très lourde pour le Gouvernement du Koumintang.

Les émigrés chinois et la guerre. — Suivant une des dernières statistiques, le total des émigrés chinois à l'étranger serait de 11.586.230. Cependant la Commission de l'émigration indique le chiffre de 7.900.000. La différence entre ces deux chiffres s'expliquerait par le fait que l'on aurait compté comme émigrés les quelque 4 millions de Chinois qui, à Formose, se sont soumis au Japon et ont perdu la nationalité chinoise.

Des réserves peuvent être faites pour les chiffres de 17.000 Chinois résidant en France, 8.000 résidant en Angleterre et, en général, pour tous les chiffres se rapportant aux pays occidentaux.

On connaît la générosité des émigrés chinois dès qu'il s'agit de subvenir aux besoins de la Mère-Patrie, violente ou simplement menacée par l'étranger.

La Banque centrale de Chine relève à la fin d'août dans son Hebdomadaire financier, le montant des souscriptions aux emprunts chinois, ainsi que celui des contributions volontaires effectuées, de décembre 1937 à juillet 1938,

c'est-à-dire pendant huit mois, par les Chinois résidant dans trois pays d'Outre-Mer. Voici ces chiffres :

Etats-Unis d'Amérique (contributions volontaires) : 25.000.000 de dollars américains ;

Canada (souscriptions à des emprunts) : 10.000.000 de dollars canadiens ;

Hawaï (contributions volontaires) : 5.000.000 de dollars américains.

Au cours de l'année 1937, les émigrants du Foukien ont envoyé dans leur province natale une somme totale de 82.843.000 dollars chinois. Les émigrants de Malaisie ont mis à la disposition de la Mère-Patrie, une somme de 30.000.000 de dollars chinois au cours de l'année 1938. Les Chinois résidant dans les mers du Sud, prévoyant une guerre d'une longue durée, se proposent d'établir à Singapour, au Siam, aux Philippines une organisation permanente qui subviendrait aux besoins des blessés et des réfugiés en Chine. Le Gouvernement national a envoyé spécialement un certain nombre de fonctionnaires pour les aider dans cette tâche.

Les commerçants chinois de la colonie de Hong-Kong se montrent très ardents à contribuer aux dépenses de la guerre. L'impulsion fut donnée par de petits marchands ambulants, vendeurs de fruits, et le mouvement actuel a pris une telle importance que les autorités de Hong-Kong elles-mêmes ont été obligées de le modérer. Les sommes recueillies dépassent 500.000 dollars. Ces petits commerçants avaient décidé de consacrer aux besoins de la guerre la totalité de l'argent gagné par la vente des fruits pendant une journée. Le succès de cette initiative multiplia les ventes à Hongkong et, par patriotisme, de nombreux acheteurs payèrent les marchandises à un prix bien supérieur à leur valeur. Toutes les sommes recueillies, même les plus modestes, sont inscrites sur des affiches et, à un jour déterminé, le Comité central envoie une voiture, accompagnée de tambours et de pétards, encaisser les recettes.

Le mouvement s'est étendu même à des métiers que l'on aurait difficilement supposé devoir y participer, tels les coiffeurs ambulants, qui affichent à côté de leur lieu de travail : « Pendant trois jours, je coiffe pour la patrie », et qui arborent sur la poitrine l'inscription : « Coiffeur pour la patrie ».

Une vente de fleurs, organisée pour l'anniversaire de l'incident de Lou-Kou-Chiao par le « Comité de Secours de l'Association générale des commerçants chinois de Hongkong », a produit une somme de 8.145 dollars, qui a été consacrée à l'achat immédiat de matériel militaire pour le front.

Le Mandchoukouo et les puissances. — Le nombre des Etats ayant reconnu l'Empire mandchou s'élève à sept, qui sont : l'Allemagne, l'Italie, le Japon, l'Espagne nationaliste, le Salvador, la République dominicaine, et, depuis le 9 janvier, la Hongrie.

L'acte du Gouvernement hongrois a été accueilli

avec une grande satisfaction par les Gouvernements de Singking et de Tokio. Les relations amicales existant depuis longtemps entre le Japon et la Hongrie, et qui avaient trouvé leur expression tout récemment, le 15 novembre 1938, dans la signature à Budapest d'un accord collatéral entre les deux pays, ont certainement facilité de beaucoup cette reconnaissance.

Certaines puissances étrangères — a dit le 10 janvier le porte-parole du Ministère des Affaires Etrangères de Tokio — n'ont pas voulu reconnaître la véritable position internationale du Mandchoukouo, mais la reconnaissance du Mandchoukouo par la Hongrie est significative en ce sens qu'elle démontre les progrès de la compréhension internationale pour les réalités d'Extrême-Orient.

Il est certain que la reconnaissance officielle du Mandchoukouo par la Hongrie ne servira pas seulement à renforcer les liens culturels entre les deux pays, mais favorisera aussi le développement des échanges commerciaux. La jeune industrie de la Hongrie, qui s'est développée surtout après le traité de Trianon à côté de l'agriculture, jusqu'alors facteur principal de l'économie hongroise, trouvera un champ d'action très vaste dans ces relations économiques avec le Mandchoukouo.

La Pologne a déjà reconnu de fait le Mandchoukouo en signant avec celui-ci un traité consulaire. On peut donc s'attendre bientôt à une reconnaissance formelle. Dans les milieux bien informés, on s'attend aussi à ce que la Roumanie et la Tchécoslovaquie reconnaissent d'ici peu le Mandchoukouo, M. Fransisek Havlicek, ministre de Tchécoslovaquie à Tokio, a eu récemment à ce propos des conversations avec M. Yuan Chentuo, ambassadeur du Mandchoukouo à Tokio.

On lit dans le journal *Nichi-Nichi* de Tokio que la reconnaissance par la Hongrie permettra, à l'Angleterre, aux Etats-Unis et à la France de mieux comprendre les réalités de l'Asie orientale.

Les initiatives du Sud-Mandchourien. — La Compagnie du Sud-Mandchourien a décidé de créer un Institut pour les recherches scientifiques et économiques concernant le Mandchoukouo, la Chine du Nord et la Chine centrale. Les recherches et enquêtes entreprises par la Compagnie du Sud-Mandchourien sous le contrôle de cet Institut serviront de base aux Compagnies pour le développement de ces diverses contrées. Cet Institut comprendra une section de géographie, une section agricole et une section économique qui seront en relations avec la section industrielle de la Compagnie. Pour la prochaine année fiscale, le budget de cet Institut est estimé à 8 millions de yens.

La Compagnie du Sud-Mandchourien va également développer l'organisation des recherches dans ses bureaux de la Chine du Nord et à Changhaï, et elle se propose de créer, à Pékin, une succursale de son Institut de Recherches scientifiques, dotée d'un budget de 5 millions de yens pour les cinq années à venir.

La Compagnie du chemin de fer Sud-Mandchourien a été amenée à renforcer son activité minière et industrielle.

L'exploitation des mines de charbon de Fushun sera réorganisée et les entreprises minières et industrielles de la Compagnie seront placées sous une direction indépendante semblable à celle des chemins de fer.

D'autre part, un plan quinquennal agricole sera mis en œuvre avec un budget de 9 millions de yens. Le programme établi par la Compagnie prévoit le développement de l'agriculture, surtout dans les districts situés le long des lignes ferroviaires, et une augmentation de la production du soja et d'autres produits agricoles, ainsi que le renforcement de l'élevage et la nationalisation du déboisement et du reboisement.

A l'avenir, suivant *Asia Press*, le Sud-Mandchourien jouera un rôle encore plus important dans la navigation fluviale au Mandchoukouo. Le Gouvernement a, en effet, acheté toutes les propriétés du Bureau de navigation de Karbin et les a placées sous la direction du Sud-Mandchourien.

Aujourd'hui le Bureau met en service 40 paquebots, 22 navires affrétés, 300 chalands, des jonques et d'autres petits bateaux sur les fleuves Soungari et Amour. On évalue le trafic annuel à 910.000 tonnes de fret et le mouvement des passagers à 720.000.

L'évolution intense de l'économie du Mandchoukouo a un heureux effet sur le marché du travail. Le pays ne connaît pas le chômage, mais c'est au contraire la main-d'œuvre qui fait défaut ; aussi le Mandchoukouo a décidé de faire appel aux ouvriers qualifiés japonais et de faciliter le réembauchage dans le pays. En outre, il envisage de faire venir de la Chine du Nord, l'année prochaine, 1 million de coolies, ce qui représenterait plus du double de l'immigration de cette année, qui s'était élevée à 470.000 individus.

Le développement des activités du Sud-Mandchourien se reflète dans le budget pour l'exercice 1939-1940 qui, actuellement en préparation, serait de 310 millions de yens, montrant ainsi une augmentation de 80 millions de yens environ par rapport au budget actuel.

Notons, entre parenthèses, que le budget général du Mandchoukouo s'élèvera, pour la prochaine année fiscale, à 403 millions de yuans et le budget spécial à 1.288 millions de yuans. Ce chiffre a été approuvé à l'unanimité par le Conseil privé qui s'est tenu à la fin de décembre en présence de l'empereur Kangteh. La balance du budget général s'équilibre à 403 millions de yuans de dépenses et 403 millions de yuans de revenus, dont 203 millions provenant de l'impôt sur le revenu, 75 millions provenant des monopoles industriels, 15 millions pour les revenus du timbre, 20 millions provenant de l'excédent de l'année fiscale précédente, etc. Les dépenses du budget spécial s'élèvent à 1.288 millions et les revenus à 1.353 millions de yuans.

Développement économique de la Mongolie intérieure. — Du 22 novembre 1937 date l'inauguration du Comité fédératif du Gouverne-

ment autonome des Pays Mongols. Depuis cette époque, l'économie de la Mongolie intérieure s'est développée normalement. On enregistre 130 millions de yuans pour les exportations contre 57 millions pour les importations, soit une balance favorable de 70 millions de yuans.

La Banque de Mongolie, au capital de 12 millions de yuans a émis des bons pour 30 millions de yuans et, pour contrebalancer cette émission, a fait divers dépôts à la Banque de Corée, à la Banque du Mandchoukouo, à la Yokohama Specie Bank pour un total équivalent. De plus elle possède une réserve de lingots d'or et d'argent s'élevant à 1 million de yuans et pour 6 millions de bons du Mandchoukouo. Ces réserves permettraient à la Banque de Mongolie de faire une émission de billets d'une valeur de 100 millions de yuans.

Le Comité fédératif du Gouvernement autonome des Pays Mongols a décidé, annonce *Asia Press*, de renforcer le contrôle des échanges commerciaux. Etant donné l'accroissement rapide du commerce extérieur, des négociations sont en cours entre le Comité fédératif et le Gouvernement de Tokio pour l'établissement d'une branche de la Yokohama Specie Bank en Mongolie intérieure.

Le budget du Gouvernement autonome de Mongolie, pour 1939-1940 (il vient d'être publié), accuse une augmentation de 4.600.000 yuans sur le budget précédent, soit actuellement la somme de 13.828.000 yuans.

Un plan de quatre ans pour le développement économique du pays vient d'être établi par le Gouvernement de Mongolie et son exécution a déjà commencé. La production du fer et du charbon sera augmentée et l'élevage du bétail développé. On développera également la production de l'or, de l'argent, du zinc, du plomb, du sel gemme, du tungstène, du molybdène, etc. Afin de faciliter cette réorganisation économique, on construira en même temps des lignes de chemins de fer, des autostrades, des canaux et des centrales électriques.

L'exploitation de la fameuse mine de Tatung, au Nord de la province du Chansi, qui appartient maintenant au Gouvernement autonome de Mongolie intérieure, a été confiée à la Compagnie des chemins de fer Sud-Mandchouriens. La Hsing-Chung Company a été chargée de la vente du charbon. Cette mine contiendrait, à l'estimation, 12 milliards de tonnes ; elle a une longueur de 117 kilomètres et une largeur de 17 kilomètres. On estime que, pour cette année, la production totale sera de 850.000 tonnes. De nouvelles machines devant être achetées au cours de 1940, la production s'élèvera, en 1941, à 7.200.000 t., et en 1942, à 13.500.000 tonnes.

La Hsing-Chung Company a envoyé l'année dernière un groupe d'experts pour examiner les mines de fer de Lungyen, dans le Tchahar, près de Kalgan. L'exploitation en a commencé au mois de janvier de cette année. Au mois de mars 1940, la production totale s'élèvera à

300.000 tonnes. A partir de 1940, on estime que la production annuelle dépassera 500.000 tonnes et on espère encore intensifier cette production grâce aux centrales électriques et aux lignes de chemins de fer créées dans cette région.

Un plan quinquennal a été conçu en ce qui concerne l'élevage du bétail et surtout l'augmentation de la production de la laine. Il sera mis en vigueur à partir de 1940. D'après ce plan, 124 hectares, près de Taiyuan, seront transformés en station expérimentale pour l'élevage du mouton, dont la race sera améliorée par des croisements avec des moutons mérinos.

JAPON

L'attitude du Président Roosevelt et du peuple américain dans le Conflit Sino-Japonais. — Etudiant en décembre 1938, dans l'excellente revue *Politique étrangère*, l'évolution de l'opinion publique aux Etats-Unis au sujet du conflit sino-japonais, M. Alfred Max a montré avec quelle prudence et quelle habileté le Président Roosevelt a soumis celle-ci à un travail d'éducation, d'éveil aux réalités de la situation extérieure. En refusant d'abord, en août 1937, d'appliquer la loi de neutralité, ce « dispositif de sécurité destiné à permettre aux Etats-Unis de rester à l'écart de toute guerre n'intéressant pas le continent ou les possessions américaines », le Président a commencé un travail que le discours prononcé par lui à Chicago le 5 octobre 1937 a continué, alors que grandissait la sympathie du peuple américain pour les souffrances endurées par la Chine. Dans les mois suivants, la façon dont fut réglé l'incident du *Panay* (12 décembre 1937) donna l'impression que les Etats-Unis étaient sortis d'une crise grave grâce à la fermeté et à l'habileté du Président ; le rejet de l'amendement Ludlow (10 janvier 1938), qui proposait de donner au peuple américain *seul*, par referendum national, le pouvoir d'engager des opérations de guerre, marqua davantage encore la confiance mise par la population dans la sagesse et dans la décision du Président, et le vote du réarmement naval l'attesta aussi par la suite. Ainsi, en un an, de juillet 1937 à juillet 1938, M. Roosevelt « a réussi à décrire l'arc de cercle qui va de la neutralité et de l'impartialité, quelles que soient les circonstances, à l'idée de sanctions, de mesures discriminatrices dans certains cas », et le Congrès et le peuple américain semblent l'avoir suivi sur cet arc de cercle, « à quelque distance en arrière ».

Un des moments où l'opinion publique s'est montrée la plus hésitante à suivre le Président a été celui qui suivit le discours de Chicago ; elle se montra alors divisée comme elle ne l'avait jamais fait depuis 1919.

Les partisans de la nouvelle politique que M. Roosevelt recommandait, on les trouvait au Sénat ; chez une poignée de sénateurs, quatre ou cinq seulement, qui

avaient toujours marqué leur désir de voir les Etats-Unis prendre une part plus active aux affaires du monde, comme le sénateur Pope, le sénateur Thomas et M. Pittman, le président de la Commission des Affaires Étrangères. On les trouvait également au sein de quelques ligues pacifistes restées fidèles à l'idéologie de la Société des Nations ; par exemple l'association pour la Société des Nations que dirige un homme très actif et très énergique, Clark Eichelberger. Je me trouvais par hasard le 6 octobre dans le bureau de M. Eichelberger, à 8 heures du matin. Il avait devant lui une corbeille où venaient s'empiler des multitudes de télégrammes émanant des membres de toutes sortes d'organisations pacifistes, télégrammes d'approbation à la politique présidentielle. Sur son bureau, deux téléphones : il parlait simultanément à M. Stimson, le secrétaire d'État de l'administration Hoover, qui s'engageait à écrire une lettre au *New York Times* — lettre qu'il écrivit en effet — donnant son appui sans réserve à la politique du Président, et au secrétaire particulier de M. Kellogg, secrétaire d'État de l'administration Coolidge, lui demandant de bien vouloir signer un manifeste identique à celui de M. Stimson. Si M. Kellogg ne le signa pas, ce fut uniquement, dit son secrétaire, parce qu'il était très malade et, en effet, il devait mourir quelques jours plus tard.

Comme autres partisans de la politique présidentielle, on trouvait certains grands journaux de l'Est, essentiellement le *New York Times* et le *New York Herald Tribune*, puis des individualités brillantes mais isolées comme Dorothy Thomson, qui tient une place importante dans la presse américaine et à la radio, ou M. Walter Lippmann.

Mais toutes ces manifestations de sympathie, si spontanées et si chaleureuses qu'elles fussent, se noyaient dans la masse des protestations qui s'élevaient de tous les points du continent.

Ces notations d'un témoin oculaire sont intéressantes ; elles permettent de comprendre quel chemin a fait peu à peu l'opinion publique américaine.

L'importation du minerai de fer australien. — Peut-être se souvient-on que le Japon s'était intéressé à l'exploitation du minerai de fer de l'île Koolan, dans le Yampi Sound (cf. le numéro d'avril 1938, p. 134). Une décision prise le 19 mai par M. Lyons, premier ministre du Commonwealth, a interdit toutes les exportations de minerai de fer à partir du 1^{er} juillet 1938 ; au rapport du conseiller géologique du Commonwealth, le Dr Woolnough, les gisements accessibles susceptibles d'être développés de façon économique sont si rares qu'il importe de conserver le minerai pour les seuls besoins industriels de l'Australie.

Contre l'embargo mis ainsi sur l'exportation du minerai de fer australien, le Consul général du Japon à Sydney a protesté au nom de son gouvernement, au rapport du *Times*. Etant donné la faiblesse des besoins intérieurs de l'Australie et les intérêts considérables investis par le Japon dans les mines du Yampi (Australie occidentale), on doit conclure que l'embargo est surtout dirigé contre le Japon, a-t-il déclaré.

La sécurité des intérêts nippons dans l'entreprise du Yampi Sound est une question si grave que le simple remboursement des sommes investies ne saurait suffire à la résoudre. Le gouvernement japonais ne peut pas comprendre pourquoi, en dépit des assurances antérieurement données à plusieurs reprises, le Commonwealth

a décidé d'adopter des mesures aussi précipitées et aussi hâtives sans que d'urgentes nécessités intérieures se soient produites. Les gisements du Yampi sont demeurés inexploités jusqu'au jour où les Japonais ont fourni les capitaux nécessaires pour activer les travaux.

Comme d'autre part aucun examen n'a encore été fait des ressources de l'Australie occidentale, comme certains experts croient à l'existence de grands gisements de fer dans différentes parties de cet État, la protestation du Japon demande que la question de l'embargo soit « reconsidérée ». Elle le demande dans l'intérêt des relations amicales des deux pays et de la liberté du commerce, plus spécialement au nom de ce libre accès aux matières premières, dont la nécessité n'a pas seulement été reconnue par la plupart des pays, mais est sincèrement préconisée par certaines puissances comme un moyen pratique de réaliser l'apaisement.

Une dépêche d'Adélaïde en date du 13 juin a par ailleurs signalé le départ, à cette date, du steamer *Kyokko Maru* à destination de Yokohama avec une cargaison de 1.250 tonnes de débris de fer. Aucun trouble ne s'était produit pendant le chargement du navire. Il restait encore, à ce moment, quelque 4.000 tonnes de débris de fer qui attendaient d'être transportés au Japon.

BIBLIOGRAPHIE

Géographie commerciale de la Chine, par le R. P. René JOUON, S. J. Changhaï, imp. de l'Orphelinat de T'ou-sé-wé, près Zikawei, 1937, in-4° de IV-91 pages, avec plus de 60 cartes en noir et en couleurs dans le texte et hors-texte, des diagrammes, des croquis, etc., etc.

Voici la quatrième édition, datée de 1937, mais parue seulement au début de 1938, de l'excellente *Géographie de la Chine* du R. P. Jouon. Notre éminent collaborateur Henri Brenier en a déjà, d'un mot, signalé naguère l'arrivée en France ; mais il importe de parler plus longuement de ce volume, — de ce livre-atlas, comme on disait naguère, — qui résume et synthétise treize années d'enseignement au Collège Saint-Ignace de Zikawei, et les efforts de toutes natures faits par l'auteur depuis 1928, pour améliorer et compléter son œuvre et pour mieux aider les étudiants chinois et les lecteurs français dans l'étude et la connaissance de la Chine.

Que la tâche soit délicate, personne ne le niera, car c'est un pays immense et encore bien mal connu que la Chine ; que l'auteur l'ait rendue plus difficile en ne consacrant qu'une seule page à chaque province, pour en donner une vue d'ensemble facile à retenir, tout le monde en sera d'accord. Mais on devra constater que le R. P. Jouon a triomphé de toutes les difficultés dans la quatrième édition de sa *Géographie de la Chine* comme dans les trois précédentes, et que cette nouvelle édition est beaucoup plus riche encore que ses devancières.

Son titre même permet de le pressentir, car l'adjonction de l'épithète « commerciale » au mot « géographie » montre que l'auteur a voulu donner à son œuvre, dans un sens bien déterminé, un caractère plus spécial. Il y est arrivé non pas en modifiant le cadre de son

livre, mais en insistant davantage sur le côté économique, plus encore qu'il ne l'avait fait dans sa troisième édition, c'est-à-dire en mettant ses notices à jour avec une conscience et une précision admirables, en refaisant ses cartes ou en les modifiant toutes les fois que besoin était. Au lieu de montrer, comme naguère, « l'encerclement des lignes japonaises par les nouvelles lignes chinoises », l'excellent géographe nous présente maintenant (à la p. 67) les deux grandes artères ferroviaires de la Mandchourie ; il développe son chapitre sur l'aviation (p. 74-75), multipliant notices et croquis, insistant sur les énormes progrès réalisés depuis 1932 et sur les lignes nouvelles ; à sa carte des « bonnes routes de la Chine » (p. 76), il substitue celle de M. Paul Mathieu sur les « douze routes générales » de la contrée, puis il développe, en la réduisant à la seule Chine actuelle (je veux dire à la Chine de décembre 1936) son ancienne carte des missions catholiques. Enfin viennent (p. 82 et suivantes) des chapitres nouveaux sur le commerce de la Chine avec l'Indochine et avec la France, des cartes nouvelles sur les routes nationales partant de Nanking, sur le chemin de fer du Yunnan, sur la superficie comparée de Changhaï et de Paris, une carte linguistique des provinces de Chine et une carte d'ensemble du Mandchoukouo, en tant qu'état particulier. ... On le voit, la *Géographie commerciale de la Chine* du R. P. René Joüon marque un progrès nouveau ; c'est, pour tous ceux qui s'intéressent à la Chine et qui veulent avoir, sur elle, des notions générales, le volume qui s'impose, un livre qui fait le plus grand honneur à son auteur comme à l'imprimerie de l'Orphelinat de T'ou-sè-wè pour sa parfaite réalisation matérielle du livre-atlas du R. P. Joüon.

H. F.

Dernière Heure

Iran. — *Reprise des relations franco-iraniennes.* — Au moment de donner le « bon à tirer », nous apprenons qu'un accord est intervenu entre les Gouvernements français et iranien en vue de la reprise des relations diplomatiques entre la France et l'Iran. *L'Asie Française* applaudit à la conclusion de cet accord, dont l'article de M. Henri Massé publié dans ce numéro même permet de comprendre et l'intérêt et l'opportunité.

Le Gérant F. GRISARD.

Imprimé par l'Imprimerie Alençonnaise, place Poulet-Malassis, Alençon (Orne), France

Compagnie Française des Chemins de fer
de l'Indochine et du Yunnan (C. I. Y.)

Exploitation de la ligne Haïphong à Yunnanfou, ainsi que de toutes autres entreprises de travaux publics, minières, commerciales ou industrielles et toutes entreprises de transport — sur le territoire de l'Indochine ou des pays voisins —

Siège social, 89, rue de Miromesnil, Paris

SOCIÉTÉ ANONYME DES
Etablissements L. DELIGNON

18, Avenue de l'Opéra - PARIS

FILATURE ET TISSAGE MÉCANIQUE
DE LA SOIE - CRÊPES DE CHINE - CRÉPONS
TOILES DE SOIE - SHANTUNGS

Siège social et maison de vente : 18, Avenue de l'Opéra, Paris

NEWS. 41.



**La bonne
graine
qui fait pousser
les petits...**

...pour les enfants le
Riz d'Indochine est
l'aliment n° 1, le
plus nourrissant, le
plus sain, le plus
léger.

Le riz d'Indochine



**Suraliment
idéal**

associé au
lait à la
crème au beurre
au jaune d'œuf
elle suralimente
sans fatiguer

**la banane
française**

bien mûre




Buvez du Thé français
— en exigeant des —

THÉS des "Plateaux Mois"

(Indochine)

produits, préparés, transportés
par des Français

LES MEILLEURS THÉS

Lecteurs de l'Asie Française, pour vous,
un seul thé, le meilleur, le thé produit
sur les "Plateaux Mois", dans les
Plantations de la C^{ie} Agricole des Thés et Cafés du Kontum

Achetez, demandez les Thés Français des "Plateaux Mois",
garantis d'origine, de réputation mondiale, les thés de l'élite
Distribués par S.I.C.P.A., 282, bd Saint-Germain, Paris (Inv. : 52-01)

Compagnie du Port, des Quais et Entrepôts
de BEYROUTH

Magasins généraux

Parc à pétroles - Zone franche

Entrepôts frigorifiques

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme fondée en 1877

Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés

Réserves : 90.000.000 de francs

Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

Toutes Opérations de BANQUE, de BOURSE et de CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à Echéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Campagne - Avances sur Marchandises
Envois de Fonds - Opérations sur Titres
Garde de Titres
Souscriptions - Paiement de Coupons
Location de compartiments de Coffres-forts
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
sur tous Pays

AGENCES :

en France et dans toutes les Villes et principales
Localités de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc
ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

Correspondants dans le Monde entier

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société Anonyme au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8^e

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep,
Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor,
Hama, Homs, Idlib, Kamechlié,
Lattaquieh, Soueida, Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth,
Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'Industrie, l'Agriculture
et le Commerce en Syrie et au Liban

Mettons en valeur nos Colonies...

l'Anthracite Indochinois DONG-TRIEU (TONKIN)

est français

Il possède toutes les qualités
des meilleurs anthracites
anglais, mais coûte moins cher.
C'est l'anthracite idéal pour
- - le chauffage central - -

Société des CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU

Société Anonyme au Capital de 28 millions de francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier, à Haïphong. .

Siège administratif : 5, rue Blanche, à Paris.

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000
dont moitié versée

COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS
7, rue Meyerbeer, 7
Téléph. : Opéra 67-00
Agence à MARSEILLE
38, rue St-Ferréol - Tél. 12-52

COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES
26, Throgmorton Street E.-C. 2
Agence à MANCHESTER
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)
Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN
BANQUE FRANCO-SERBE
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions
pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R. C. N° 48.883